Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Mai 2017

MRC Haut-Richelieu

MOT DU PRÉFET

J'ai le plaisir de vous présenter le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC du Haut-Richelieu. Le processus d'élaboration de ce document de planification a permis de réunir l'ensemble des acteurs pertinents au développement de l'agriculture sur le territoire et de les inviter à se prononcer sur leur vision d'avenir pour la région.

Le PDZA est issu d'un travail de concertation entre ces acteurs et les membres du conseil de la MRC représentant ses 14 municipalités constituantes. Il permet notamment de positionner la région quant aux axes de développement stratégiques à privilégier pour asseoir la vision, atteindre les objectifs fixés et mettre en œuvre les actions nécessaires pour y parvenir. À cet égard, nous remercions les membres du comité directeur du PDZA formé d'élus, d'agriculteurs et de représentants du milieu, de même que l'ensemble des participants aux activités de consultation publique tenues pendant tout le processus d'élaboration du document.

La prochaine étape à venir, soit la mise en œuvre du PDZA, nécessitera des efforts supplémentaires de concertation entre les acteurs régionaux et les producteurs agricoles. Par la création d'un comité de suivi, la MRC du Haut-Richelieu se dote d'une structure favorisant l'implication et la mobilisation de tous.

Je suis confiant que les années à venir permettront l'installation d'un dialogue pertinent et porteur, gage de succès pour l'ensemble de la région.

Michel Fecteau

Préfet de la MRC du Haut-Richelieu

TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte 1

1.1 Approche privilégiée 1

2. Portrait et diagnostic du territoire et des activités agricoles 4

2.1 Présentation du milieu 5

2.2 Caractérisation du territoire 9

2.2.1 TOPOGRAPHIE ET CLIMAT 9

2.2.2 POTENTIEL AGRICOLE DES SOLS ET PÉDOLOGIE 10

2.2.3 HYDROGRAPHIE 18

2.2.4 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE 22

2.3 Caractéristiques de la zone agricole 24

2.3.1 SUPERFICIE ET RÉPARTITION MUNICIPALE 24

2.3.2 ÉVOLUTION DE LA ZONE AGRICOLE 26

2.3.3 UTILISATION DE LA ZONE AGRICOLE 28

2.3.4 FRICHES AGRICOLES 30

2.3.5 STRUCTURE FONCIÈRE DE LA ZONE AGRICOLE 31

2.3.6 CONSTITUTION DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES AGRICOLES 34

2.3.7 DIAGNOSTIC DE LA ZONE AGRICOLE 35

2.4 Exploitations 37

2.4.1 ÉVOLUTION 37

2.4.2 SUPERFICIE 37

2.4.3 TAUX DE LOCATION DES TERRES 39

2.4.4 ACTIVITÉ PRINCIPALE 40

2.4.5 DIAGNOSTIC DES EXPLOITATIONS AGRICOLES 40

2.5 Productions 42

2.5.1 PRODUCTIONS VÉGÉTALES 42

2.5.2 PRODUCTIONS ANIMALES 49

2.6 Industrie agroalimentaire et mise en marché 61

2.6.1 TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION 61

2.7 L'agriculture, force économique du Haut-Richelieu 76

2.7.1 REVENU ET CAPITAL 76

2.7.2 VALEUR FONCIÈRE 79

2.7.3 VALEUR DES TERRES 79

2.7.4 DIAGNOSTIC DE L'ÉCONOMIE DE L'AGRICULTURE 80

2.8 Exploitants 84
2.8.1 ÂGE DES EXPLOITANTS 84
2.8.2 MAIN D'ŒUVRE ET FORMATION 84
2.8.3 HEURES DE TRAVAIL 85
2.8.4 RELÈVE ET TRANSFERT 86
2.8.5 SERVICES AUX PRODUCTEURS AGRICOLES 87
2.8.6 DIAGNOSTIC DES EXPLOITANTS AGRICOLES, LA MAIN D'ŒUVRE, LES SERVICES ET LA RELÈVE 88
2.9 Potentiel forestier 92
2.9.1 SUPERFICIES BOISÉES EN ZONE AGRICOLE 92
2.9.2 PRODUCTEURS FORESTIERS ENREGISTRÉS 93
2.9.3 DIAGNOSTIC DU POTENTIEL FORESTIER 96
2.10 Pratiques agroenvironnementales 98
2.10.1 MESURES GOUVERNEMENTALES 98
2.10.2 PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES 100
2.10.3 DIAGNOSTIC DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES 106
2.11 Développement de la zone et des activités agricoles 108
2.11.1 CONTRAINTES NATURELLES AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE 108
2.11.2 CONTRAINTES ANTHROPIQUES AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE 108
2.11.3 OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT 113
2.11.4 DIAGNOSTIC DU DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES 114
3. Vision 117
3.1 Démarche 117
3.2 Énoncé de vision et axes stratégiques d'intervention 118
4. Plan d'action 119
4.1 Objectifs, orientations et axes stratégiques d'intervention 119
4.1.1 AXE 1 : L'APPORT DE L'AGRICULTURE À L'ÉCONOMIE RÉGIONALE ET LA VITALITÉ DES COMMUNAUTÉS LOCALES 120
4.1.2 AXE 2 : LA SYNERGIE ENTRE LES MILIEUX RURAUX ET URBAINS 123
4.1.3 AXE 3 : LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE DURABLE ET LA CONCERTATION ENTRE LES ACTEURS RÉGIONAUX 124
4.2 Mise sur pied d'un comité de suivi 126
5. Conclusion 127
6. Bibliographie 128
7. Annexe A : Rapport de consultation publique 130

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Les quatre volets principaux du PDZA 1
Figure 2 Localisation de la MRC du Haut-Richelieu dans la Montérégie 5
Figure 3 Proportion du territoire en zone agricole par municipalité (%) 6
Figure 4 Organigramme du comité de suivi 126
Figure 5 Analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités menaces) 130

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 Répartition de la population par groupe d'âge 2016-2036 8
Graphique 2 Répartition de la population active totale selon la profession (%) 8
Graphique 3 Proportion des classes de sol selon leur potentiel pour l'agriculture (%) 13
Graphique 4 Évolution de la zone agricole entre 1998 et 2016 26
Graphique 5 Utilisation du sol en zone agricole (rôle d'évaluation foncière) (%) 28
Graphique 6 Répartition par classes de superficie des terrains utilisés à des fins agricoles dans la zone agricole 31
Graphique 7 Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1998 et 2012 37
Graphique 8 Les entreprises agricoles réparties selon leur activité principale (%) 40
Graphique 9 Répartition des superficies des exploitations présentes sur le territoire de la MRC (%) 42
Graphique 10 Production fruitière en hectares (2011) 46
Graphique 11 Entreprises de transformation agroalimentaire selon le domaine d'activité (%) 61
Graphique 12 Répartition des entreprises en agrotourisme dans le Haut-Richelieu (%) 68
Graphique 13 Répartition des exploitations par strate de revenu (%), 2004-2010 76
Graphique 14 Classification des fermes selon la valeur totale du capital agricole, 2011 78
Graphique 15 Âge moyen des exploitants en 2010 84
Graphique 16 Répartition de la relève agricole selon le plus haut diplôme obtenu 85
Graphique 17 Nombre d'heures travaillées par semaine sur la ferme 85
Graphique 18 Proportion des exploitations prévoyant vendre d'ici cinq ans selon qu'elles aient une relève prévue ou non 86
Graphique 19 Caractéristiques agroenvironnementales 100

LISTE DES CARTES

Carte 1 Potentiel agricole des terres 12
Carte 2 Limitations à l'agriculture dans la zone agricole 14
Carte 3 Pédologie 17
Carte 4 Hydrographie 21
Carte 5 Limite de la zone agricole 25
Carte 6 Inclusions et exclusions 27
Carte 7 Structure foncière des propriétés agricoles 33
Carte 8 Localisation des terres en culture selon le type de culture 43
Carte 9 Potentiel acéricole et érablières 48
Carte 10 Production animale 50
Carte 11 Production laitière – Localisation des unités animales 52
Carte 12 Production bovine – Localisation des unités animales 54

Carte 13 Production porcine – Localisation des unités animales....56
Carte 14 Localisation des entreprises de transformation agroalimentaire....62
Carte 15 Localisation des entreprises agrotouristiques....71
Carte 16 Les boisés en zone agricole....95
Carte 17 Les limites au développement et à l'exploitation de l'agriculture....112

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Rôle et composition des comités.... 2
Tableau 2 Population et superficie des municipalités locales en 2016.... 7
Tableau 3 Répartition des classes pédologiques des sols (%).... 16
Tableau 4 Superficies en culture dans les principaux bassins versant de la MRC.... 18
Tableau 5 Répartition municipale des milieux humides en zone agricole.... 20
Tableau 6 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs au territoire.... 22
Tableau 7 Répartition municipale de la zone agricole dans le Haut-Richelieu.... 24
Tableau 8 Superficies en friche déclarées par les producteurs agricoles de la MRC du Haut-Richelieu.... 30
Tableau 9 Répartition municipale du nombre de terrains utilisés à des fins agricoles par classe de superficie (%).... 32
Tableau 10 Répartition des constitutions de propriétés par classe de superficie (%).... 34
Tableau 11 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs à la zone agricole.... 35
Tableau 12 Données sur les exploitations agricoles du Haut-Richelieu.... 38
Tableau 13 Évolution de la superficie des fermes de 2004 à 2010.... 39
Tableau 14 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs aux exploitations agricoles.... 40
Tableau 15 Répartition des exploitations et des superficies en production de céréales et protéagineux (%).... 44
Tableau 16 Répartition municipale des exploitations et de la production de fruits et légumes.... 45
Tableau 17 Potentiel acéricole des municipalités.... 47
Tableau 18 La production laitière dans le Haut-Richelieu (2015).... 51
Tableau 19 Revenus liés à la production porcine pour 2004 et 2010.... 55
Tableau 20 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs aux productions agricoles.... 59
Tableau 21 Commercialisation de type circuit court dans le Haut-Richelieu.... 65
Tableau 22 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs à la transformation et la mise en marché.... 72
Tableau 23 Variation des revenus tirés des productions végétales entre 2004 et 2010.... 77
Tableau 24 Variation des revenus tirés des productions animales entre 2004 et 2010.... 77
Tableau 25 Évaluation foncière agricole uniformisée de la MRC du Haut-Richelieu (2016).... 79
Tableau 26 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs à l'économie de l'agriculture.... 80
Tableau 27 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs aux exploitants agricoles, à la main-d'œuvre, aux services et à la relève.... 89
Tableau 28 Boisés en zone agricole.... 92
Tableau 29 Producteurs forestiers enregistrés, en date du 10 novembre 2016.... 94
Tableau 30 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs au potentiel forestier.... 96
Tableau 31 Les plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) dans le Haut-Richelieu.... 101
Tableau 32 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs aux pratiques agroenvironnementales.... 106
Tableau 33 Répartition municipale des zones de consolidation résidentielle.... 110

Tableau 34 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs au potentiel de développement de la zone et des activités agricoles 114
Tableau 35 Plan d'action relatif à l'axe stratégique d'intervention 1 120
Tableau 36 Plan d'action relatif à l'axe stratégique d'intervention 2 123
Tableau 37 Plan d'action relatif à l'axe stratégique d'intervention 3 124
Tableau 38 Résumé de l'analyse FFOM pour le territoire de la MRC du Haut-Richelieu 131

Crédit photographique : Denis Tremblay, 2009

LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS

AAC	Agriculture et agroalimentaire Canada
AFM	Agence forestière de la Montérégie
ALUS	*Alternative Land Use Services*
AQDFL	Association québécoise de la distribution de fruits et légumes
ASC	Agriculture soutenue par la communauté
ASRA	Assurance stabilisation des revenus agricoles
CAAAQ	Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
CCA	Comité consultatif agricole
CCAE	Club-conseil en agroenvironnement
CCIHR	Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu
CETHR	Conseil économique et Tourisme Haut-Richelieu
CISA	Centre d'innovation sociale en agriculture
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
COVABAR	Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
EAE	Exploitation agricole enregistrée
ENM	Enquête nationale auprès des ménages
FADQ	Financière agricole du Québec
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités, menaces
GIEC	Gestion intégrée des ennemis des cultures
ISQ	Institut de la statistique du Québec
ITC	Inventaire des terres du Canada
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MDDELCC	Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MFFP	Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
OBV	Organisme de bassin versant
OGM	Organisme génétiquement modifié
PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PDE	Plan directeur de l'eau
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PLQ	Producteurs de lait du Québec
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Montérégie
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
SADR	Schéma d'aménagement et de développement
SAI	Système agroforestier intercalaire
TME	Tortue molle à épines
UPA	Union des producteurs agricoles
UTM	Unité thermique maïs

Note : L'utilisation de l'acronyme MRC fait référence à la MRC du Haut-Richelieu.

1. CONTEXTE

La démarche visant la réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est appuyée par les orientations et politiques gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles qui prévoient, pour les MRC, l'acquisition d'une connaissance factuelle du territoire leur permettant de se doter d'une vision commune du développement agricole et d'une stratégie pour faire face aux différents défis régionaux. Considérant l'importance de la zone agricole du Haut-Richelieu et de ses activités, la nécessité pour la région d'avoir une meilleure compréhension de la dynamique de son territoire et d'en cerner les principaux enjeux s'est avérée incontournable.

Le besoin d'agir en matière de développement agricole est plus spécifiquement encouragé par le MAPAQ qui a pour mission d'appuyer une offre alimentaire de qualité et la promotion de l'essor du secteur bioalimentaire. En 2008, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) a également émis une série de recommandations pour répondre aux problématiques auxquelles fait face le secteur agricole aujourd'hui. Plus particulièrement, les MRC étaient invitées à se doter d'un plan de développement de leur zone agricole. La MRC du Haut-Richelieu répond ainsi à cette invitation par la réalisation de ce document.

1.1 APPROCHE PRIVILÉGIÉE

Selon le MAPAQ, le PDZA est un document de planification visant à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement et la pérennité des activités agricoles, en atténuant les pressions de l'urbanisation et en favorisant la vitalité et l'occupation dynamique du territoire. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement de ces activités et permet notamment de :

- Mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- Viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprises ou des modes de mise en marché;
- Favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- Encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.

Figure 1 Les quatre volets principaux du PDZA

Portrait du territoire et des activités agricoles	Diagnostic	Vision concertée	Plan d'action
• Documente l'état de situation de l'agriculture et des activités agricoles sur le territoire	• Détermine les forces et les faiblesses du développement de l'agriculture • Détermine les opportunités et les contraintes à prendre en compte	• Permet de positionner la région dans l'avenir • Facilite la mobilisation des acteurs du milieu	• Prend appui sur le diagnostic et la vision • Présente les orientations et les objectifs à atteindre • Tient compte des ressources disponibles sur le territoire

Le présent PDZA vise à mettre en valeur le développement agricole du Haut-Richelieu en misant sur les forces et le potentiel de son territoire. Cette démarche, qui se veut à la fois participative et mobilisatrice, met de l'avant une stratégie permettant de doter la région de nouveaux moyens de stimuler son économie locale et contribuer au maintien et à la vitalité de sa communauté.

Le processus d'élaboration du PDZA mobilise de nombreux acteurs du milieu et favorise la concertation entre le secteur municipal et agricole. Ce document représente le résultat de la compilation de nombreuses données statistiques, de la tenue d'activités de discussion en groupe sur les enjeux de l'agriculture et d'un questionnaire permettant la réflexion sur la vision et le plan d'action. Il est élaboré pour établir le positionnement stratégique du territoire et des activités agricoles de la MRC du Haut-Richelieu et tient compte de rencontres avec les comités directeur et technique tout au long de son élaboration.

Tableau 1 Rôle et composition des comités

Type de comité	Rôles et responsabilités	Composition
Directeur	Assure le suivi des travaux et transmet les directives sur les tâches à réaliser	• Représentants de la MRC et des municipalités • Représentants du Conseil Économique et Tourisme Haut-Richelieu • Représentants de l'UPA • Représentant du MAPAQ • Service de l'aménagement de la MRC • Autres représentants du milieu
Technique	En charge de la rédaction et apporte une expertise technique	• Service de l'aménagement de la MRC • Représentant de l'UPA • Représentant du MAPAQ Note : Les travaux sont également supervisés par un agronome.

Le portrait et le diagnostic du territoire s'appuient sur les statistiques disponibles, mais également sur les rencontres et activités de concertation suivantes :

Séances de consultation publique

Trois séances de consultation publiques, organisées les 7 (AM et PM) et 8 (SOIR) décembre 2016, invitaient les participants à se prononcer sur les thèmes suivants :

1. Les activités de transformation et de mise en marché des produits agricoles, les nouveaux créneaux à exploiter et la mise en valeur des friches.

2. La promotion de l'agriculture, la cohabitation des usages agricoles et non agricoles, l'agrotourisme et l'agriculture urbaine.

3. Le potentiel forestier et agroforestier.

4. La relève agricole, les besoins en formation et services et l'accessibilité aux terres.

5. L'environnement.

6. Les activités économiques liées à l'agriculture et les activités de recherche et de développement.

Ces séances de consultation ont notamment permis de bonifier le portrait et le diagnostic de la région en plus d'identifier des pistes d'intervention et des objectifs à atteindre dans la cadre de la mise en œuvre du plan d'action. Un résumé du rapport des consultations publiques a été placé à l'annexe A du présent document.

Questionnaire relatif à la vision et au plan d'action

À l'issue des séances de consultation publique, un questionnaire a été placé en ligne afin d'inviter la population à se prononcer sur les actions et interventions identifiées. Les 46 personnes ayant répondu à l'appel étaient issues du milieu agricole (61 %), du milieu municipal (28 %) ou du gouvernement et d'organismes locaux (11 %).

Le questionnaire a permis de recueillir des commentaires sur l'énoncé de vision et l'ensemble des actions proposées. Les participants étaient invités à réaliser un exercice de priorisation des actions et à en formuler de nouvelles.

Consultation publique finale

La consultation publique finale du PDZA a eu lieu le 11 avril 2016, aux bureaux de la MRC du Haut-Richelieu. Cette consultation visait la présentation des éléments abordés dans chacune des sections du PDZA et le recueil des commentaires sur le plan d'action retenu par le conseil de la MRC.

2. PORTRAIT ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

La première étape nécessaire à l'élaboration du PDZA est la réalisation d'un portrait et d'un diagnostic exhaustif du territoire agricole de la MRC du Haut-Richelieu. Ils sont principalement réalisés avec les données des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ (2010), les données du recensement sur l'agriculture de Statistique Canada (2011) et un ensemble de données géomatiques répertoriées à la MRC.

Ce chapitre établit la caractérisation du territoire et de la zone agricole. Il traite notamment des exploitations et des productions de la région, présente les caractéristiques liées à la transformation et la mise en marché des produits, à l'économie, aux exploitants agricoles et à l'environnement et se conclut sur les contraintes et les opportunités de développement et de la zone et des activités agricoles.

Un diagnostic récapitulatif des constats, enjeux et défis pertinents à l'analyse du territoire est inséré à la fin de chaque section relative à la caractérisation. Celui-ci prend appui sur la compilation des données pertinentes à l'ensemble du territoire, mais aussi sur les travaux des comités directeur et technique et les différentes activités de consultation publique menées auprès des acteurs du milieu.

2.1 PRÉSENTATION DU MILIEU

Territoire

La MRC du Haut-Richelieu est située dans la partie sud-ouest de la Montérégie à environ 35 km au sud-est de l'île de Montréal. Elle est traversée par la rivière Richelieu dans un axe nord-sud qui façonne le territoire de la région et a un fort impact sur le paysage et l'organisation des activités. L'économie régionale est fortement orientée vers l'agriculture. Outre l'intensité de production très élevée du secteur agricole, la localisation avantageuse de la MRC entre la frontière américaine et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) lui a aussi permis de développer des activités liées à près de 20 secteurs industriels, dont l'agroalimentaire.

Figure 2 Localisation de la MRC du Haut-Richelieu dans la Montérégie

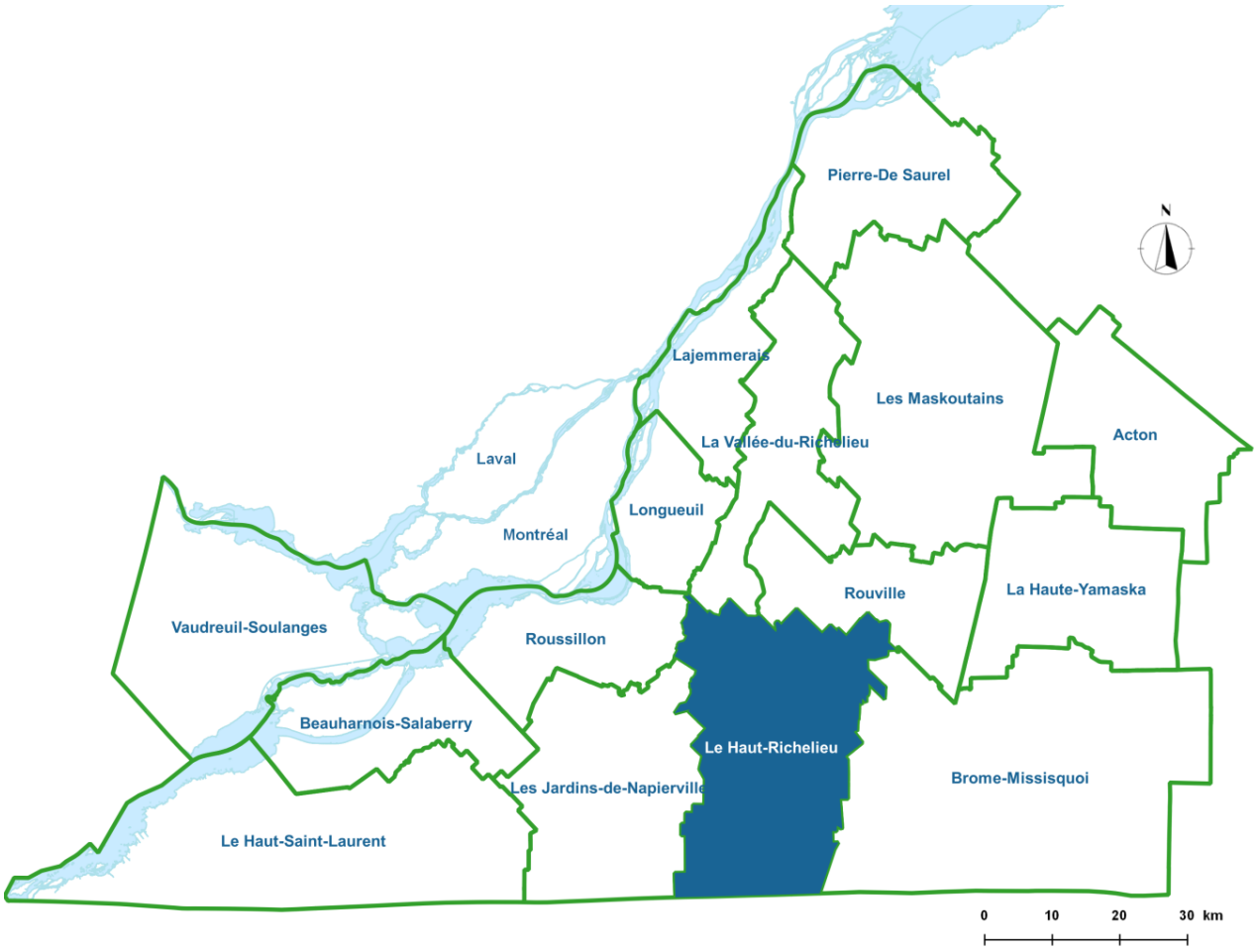

Quatorze (14) municipalités occupent une superficie totale de 996 kilomètres carrés, classant ainsi la région au quatrième rang parmi les MRC de la région de la Montérégie. La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, avec une superficie de 234,2 km², couvre à elle seule 23 % de l'ensemble du territoire. Le Haut-Richelieu est ceinturé d'un vaste réseau routier et autoroutier, composé principalement des autoroutes 10 et 35, de même que des routes 104 et 202 dans l'axe est-ouest et des routes 223, 133, 219 et 227 dans l'axe nord-sud. Le réseau supérieur de juridiction provinciale établit notamment des liens vers Montréal, les États-Unis, l'Estrie et l'ensemble de la Montérégie.

Figure 3 Proportion du territoire en zone agricole par municipalité (%)

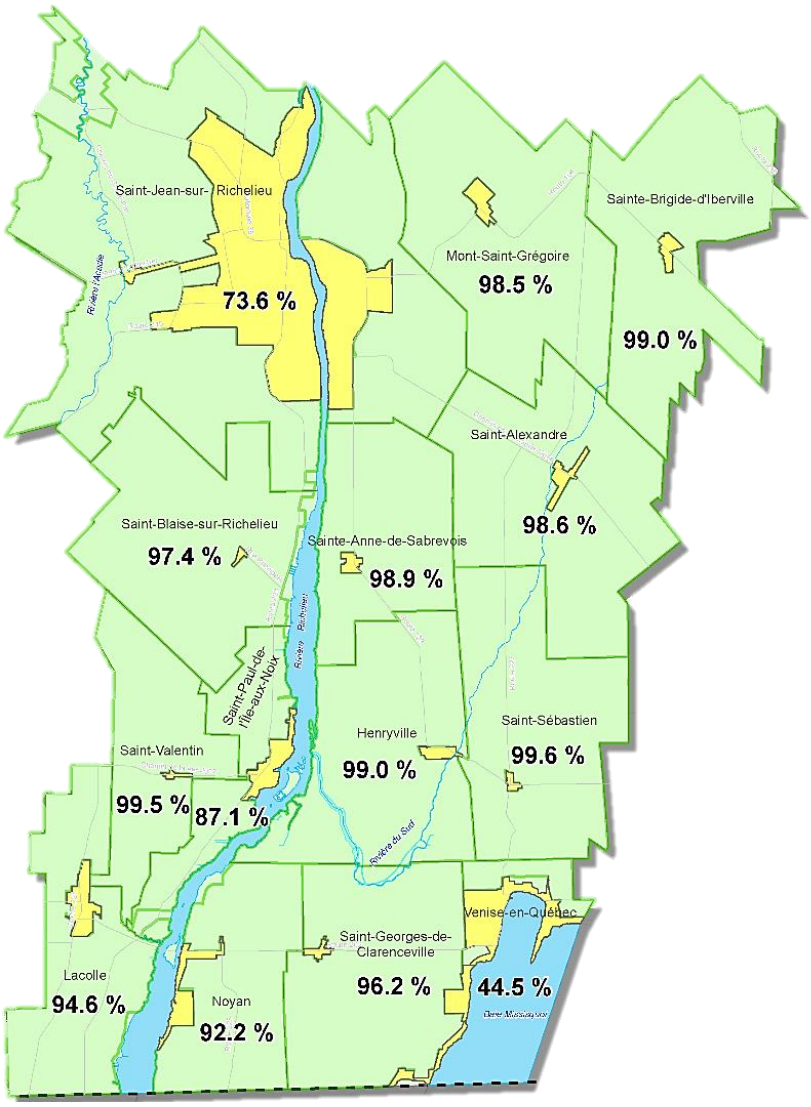

La figure 2 illustre l'importance de la zone agricole pour chacune des municipalités constituantes de la MRC et démontre l'étendue du territoire où l'implantation d'usages autres qu'agricoles est contrôlée par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

Population

Le tableau suivant indique qu'en 2016, le total de la population de la MRC du Haut-Richelieu atteint 117 535. La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est la plus densément peuplée (422,8 hab. /km²). Avec ses 95 139 habitants, elle représente 81 % de la population totale et forme le principal pôle de services et d'équipements de la MRC.

Tableau 2 Population et superficie des municipalités locales en 2016

Municipalité	Superficie en km²	Population**	% de la population
Henryville	64,87	1 419	1,2 %
Lacolle	49,16	2 717	2,3 %
Mont-Saint-Grégoire	79,92	3 130	2,7 %
Noyan	43,79	1 323	1,1 %
Saint-Alexandre	76,55	2 555	2,2 %
Saint-Blaise-sur-Richelieu	68,42	1 873	1,6 %
Saint-Georges-de-Clarenceville	63,76	1 073	0,9 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	225,61	95 139	80,9 %
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	29,47	1 919	1,6 %
Saint-Sébastien	62,65	768	0,6 %
Saint-Valentin	40,09	483	0,4 %
Sainte-Anne-de-Sabrevois	45,24	2 090	1,8 %
Sainte-Brigide-d'Iberville	68,89	1 381	1,2 %
Venise-en-Québec	13,57	1 665	1,4 %
MRC du Haut-Richelieu	**932**	**117 535**	100,0 %

Sources : * MRC du Haut-Richelieu et ** Répertoire des municipalités du Québec, Site Internet, consulté le 29 août 2016

La moyenne du nombre de résidents dans les municipalités périurbaines se situe à près de 1 700. La majorité des municipalités rurales sont caractérisées par la présence d'un noyau villageois plus dense, où se trouve la majorité des services et des aires résidentielles. La municipalité de Venise-en-Québec se distingue quant à elle par sa vocation récréotouristique et par l'importance qu'occupe son tissu urbanisé par rapport à sa zone agricole.

Une analyse de l'ensemble des effectifs démographiques entre les années 1996 et 2016 permet de constater que la population est en continuelle croissance (+19 %). Cette croissance est principalement absorbée par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu qui est passée de 77 705 habitants en 1996 à 95 139 habitants en 2016 (+22 %).

Le graphique suivant fait état de la répartition de la population par groupe d'âge pour les années 2016 et 2036.

Graphique 1 Répartition de la population par groupe d'âge 2016-2036

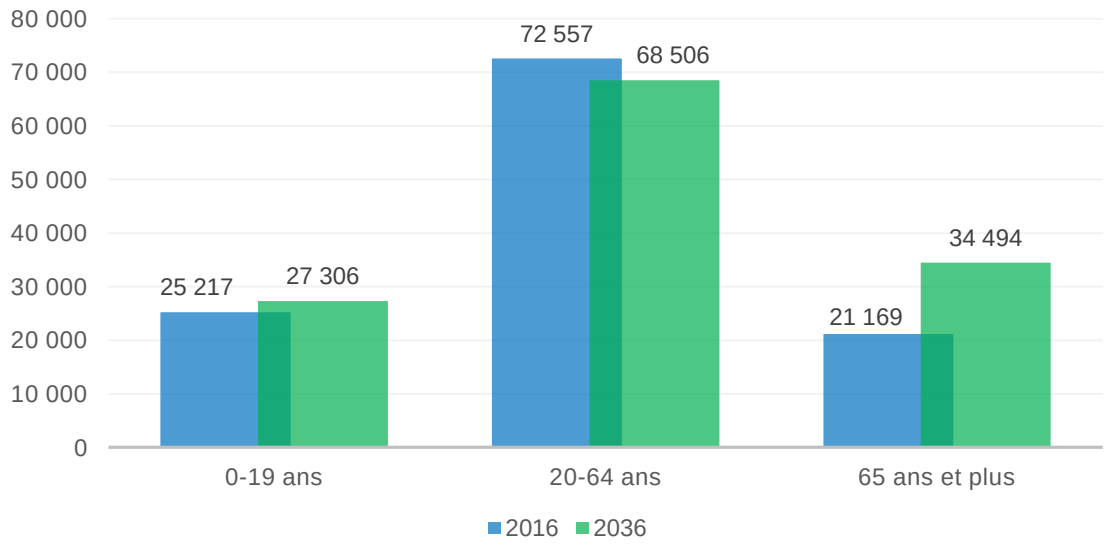

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2016

Ce graphique illustre également le phénomène de vieillissement de la population. En effet, en 2016, 18 % de la population est âgé de plus de 65 ans; en 2036, cette proportion devrait passer à 26 % pour atteindre un total de près de 35 000 personnes. Cette proportion est identique à celle qui prévaut pour l'ensemble de la Montérégie.

Graphique 2 Répartition de la population active totale selon la profession (%)

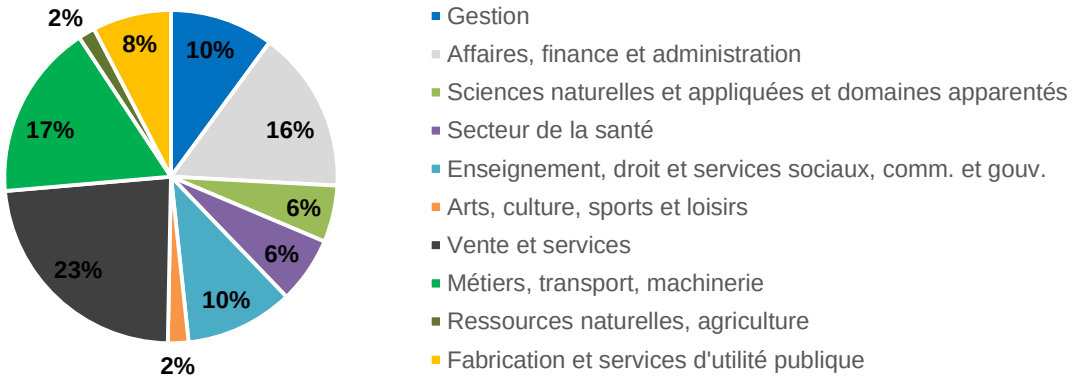

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011

2.2 CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE

Sur le plan physiographique, l'ensemble de la zone agricole du Haut-Richelieu se situe sur la plaine du Saint-Laurent. Le relief très plat associé à la région, la qualité des sols et la clémence du climat dans l'ensemble de la Montérégie facilitent l'implantation des activités agricoles. Cette section fait état de l'influence de ces divers éléments sur le milieu agricole.

2.2.1 TOPOGRAPHIE ET CLIMAT

Topographie

La zone agricole de la MRC fait partie d'une seule entité morphologique, c'est-à-dire la plaine formée par la région des basses terres du Saint-Laurent. La topographie est principalement marquée par de faibles pentes et une altitude très peu élevée variant entre -10 et 245 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le relief est très peu accidenté, à l'exception d'un endroit distinct, le mont Saint-Grégoire où l'altitude atteint jusqu'à 245 mètres. Sur le reste du territoire, elle varie essentiellement entre 0 et 50 mètres.

Le relief plat, caractéristique de la région, marque le paysage et la façon dont les activités humaines se sont implantées sur le territoire depuis les débuts de la colonisation et influence fortement le milieu agricole.

Source : Denis Tremblay, 2009 - Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Climat

Le climat de la Montérégie est continental humide avec un été tempéré y favorisant le développement de l'agriculture. L'Atlas agroclimatique du Québec compile de nombreuses données sur le climat entre 1979 et 2008 et permet d'avoir un aperçu de la région relativement à divers indices thermiques comme la saison de croissance, le cumul des unités thermiques maïs (UTM) et le risque de gel.

Dans le Haut-Richelieu, le cumul moyen des UTM varie entre 3 100 et 3 200. Plus la saison de croissance est longue et chaude, plus les UTM sont élevées. Un nombre élevé d'UTM favorise de nombreuses cultures, notamment le maïs et le soya, dont le potentiel de rendement est optimisé sous ces conditions. Le Haut-Richelieu fait partie de la région où la moyenne cumulée des UTM est la plus importante au Québec. À titre comparatif, dans la région de Québec, leur cumul correspond à approximativement 2 600 et au Saguenay, ils oscillent entre 1 800 et 2 200.

La durée de la saison de croissance est approximativement de 215 jours pour tout le territoire de la MRC. La saison débute environ le 19 avril et se termine vers le 20 novembre. Le dernier gel printanier (base 0 °C) a lieu entre le 1er et le 3 mai alors que le premier gel automnal arrive généralement près du 4 octobre. La longueur de la saison sans gel (base 0 °C) est d'approximativement 155 jours. En termes de précipitations, la moyenne cumulée entre 1974 et 2003 varie entre 630 et 660 mm.[1]

2.2.2 POTENTIEL AGRICOLE DES SOLS ET PÉDOLOGIE

Le développement de l'agriculture intensive caractérisant la région du Haut-Richelieu est lié à la grande qualité de ses sols. L'inventaire des terres du Canada (ITC) a permis la classification des sols de la région selon leur potentiel pour les productions végétales. Cette classification résulte d'une interprétation des résultats obtenus à partir des relevés pédologiques disponibles pour le territoire qui sont également présentés dans cette section. La carte 1 présente le potentiel agricole des sols pour le territoire de la MRC.

Les sols organiques ne sont pas classés selon leur potentiel alors que les sols minéraux sont regroupés en sept classes distinctes, selon leurs aptitudes ou leurs limitations en matière de production agricole. Ces classes allant des meilleurs sols (classe 1) aux sols non cultivables (classe 7) regroupent les sols selon le degré d'intensité des limitations et contraintes répertoriées sans égard à leurs sources.

La classification des sols selon cette méthode se révèle un bon indicateur du potentiel naturel des sols d'une région, d'un terrain. Il s'agit toutefois de valeurs théoriques. Ainsi, un sol de classe 2 soumis à de mauvaises pratiques culturales ne fournira pas de meilleurs résultats qu'un sol de classe 4 dont les pratiques sont exemplaires.

Classes de sol[1]

Classe 1

Ces sols ne comportent aucun facteur limitatif.

Classe 2

Ces sols présentent des limitations modérées qui réduisent la gamme de cultures possibles ou exigent l'application de mesures ordinaires de conservation.

Classe 3

Ces sols présentent des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme de cultures possibles ou nécessitent des mesures particulières de conservation.

[1] Source : Inventaire des terres du Canada (ITC)

Classe 4

Des sols comportent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures et/ou imposent des mesures spéciales de conservation.

Les sols de la classe 1, 2, 3 ou 4 peuvent soutenir une production continue de grandes cultures. Malgré les limitations assez sérieuses ou graves des classes 3 et 4, il est tout de même possible d'atteindre un rendement élevé en adoptant de saines pratiques de gestion ou en prenant soin d'implanter des cultures spécialement adaptées.

Classe 5

Ces sols présentent de nombreux et sérieux facteurs limitatifs nécessitant des travaux d'amélioration par l'outillage agricole.

Classe 6

Ces sols possèdent de graves limitations dues au sol, au climat ou à d'autres facteurs rendant impraticable la réalisation de travaux d'amélioration.

Les sols des classes 5 et 6 sont aptes à l'exploitation de plantes fourragères vivaces.

Classe 7

Ces sols comportent des limitations si graves qu'ils ne pourraient se prêter à l'agriculture ou au pâturage permanent.

Sols organiques

Le classement ne s'applique pas aux sols organiques dû à l'insuffisance des données.[2]

La carte 1 présente le potentiel agricole des sols de la région selon les classes de sols dominantes pour chaque secteur.

[2] Source : Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), Aide et description des couvertures pédologiques et de potentiel agricole, En ligne, https://www.irda.qc.ca/assets/documents/P%C3%A9dologie/Desc_classe_arda.pdf Consulté le 18 novembre 2016

Carte 1 - Potentiel agricole des sols

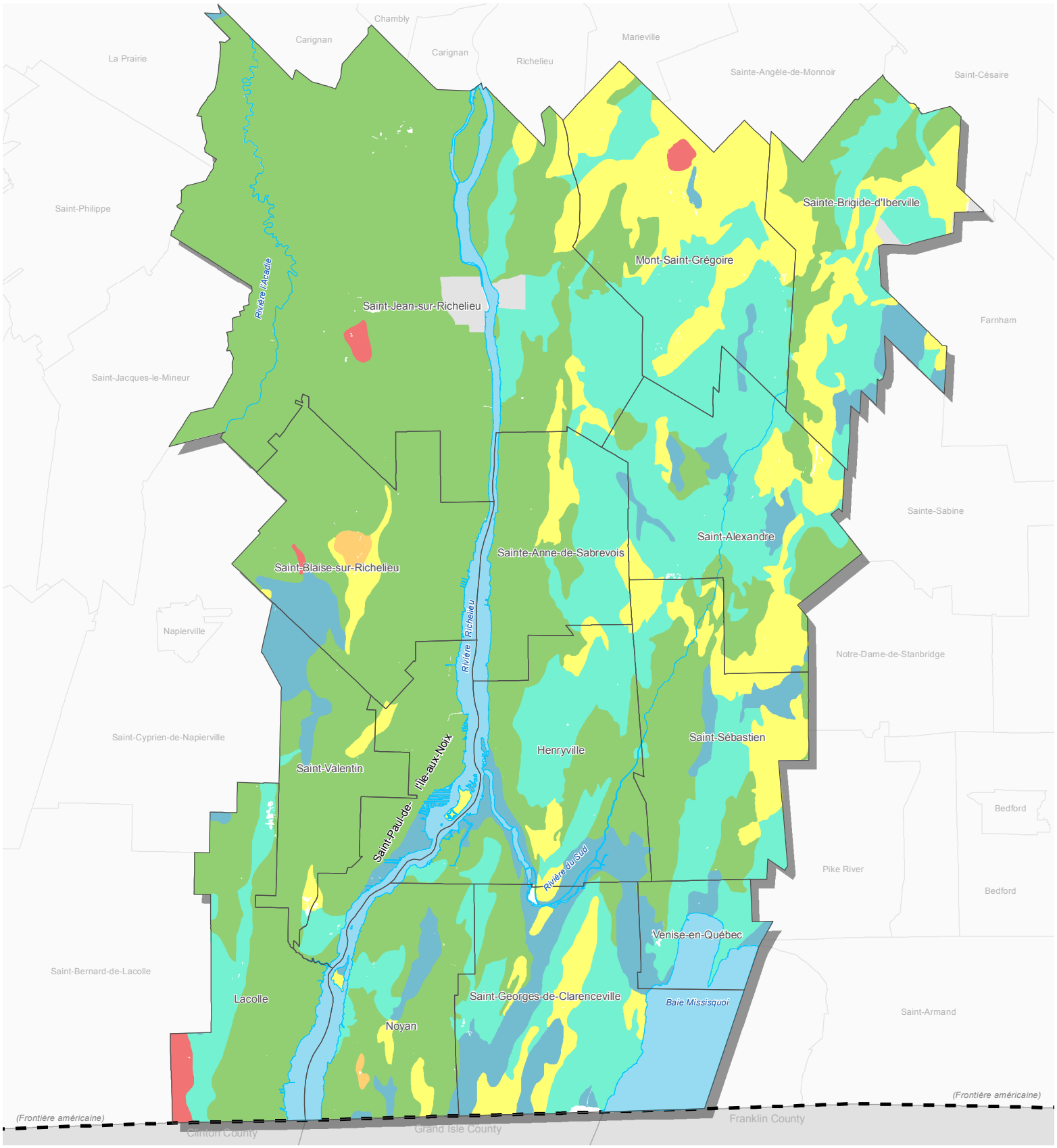

Classification des sols

- 2 : Sols comportant des limitations qui restreignent quelque peu le choix des cultures ou imposent des pratiques modérées de conservation
- 3 : Sols comportant des limitations modérément graves qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation
- 4 : Sols comportant de graves limitations qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation
- 5 : Sols qui sont l'objet de limitations très graves et ne conviennent qu'à la production de plantes fourragères vivaces, mais susceptibles d'amélioration
- 7 : Sols inutilisables soit pour la culture soit pour les plantes fourragères vivaces
- 8 : Zone non cartographiée
- O : Sols organiques

N

0 1.5 3 6

Kilomètres

Conception et réalisation: Francis Pelletier

Vérification: Cynthia Gagnon

Projection transverse de Mercator Modifié (MTM), GRS 80, NAD 83

Service de l'aménagement du territoire
Mars 2017

© Gouvernement du Québec et MRC du Haut-Richelieu

MRC Haut-Richelieu

La carte 1 permet de constater que près de 80 % du territoire agricole du Haut-Richelieu est constitué de sols appartenant aux classes 2 et 3. Plus précisément, le secteur localisé à l'ouest du Richelieu est presque essentiellement composé de sols de classe 2. Les principales limitations rencontrées dans ce secteur sont en grande partie liées à la surabondance d'eau. De façon générale, les aménagements visant à améliorer le drainage des eaux de surface et souterraines contribuent à solutionner cette limitation et optimiser le potentiel des sols. La portion du territoire adjacente à la rivière comprend des sols dont les restrictions résultent de plusieurs désavantages cumulatifs qui ne sauraient individuellement justifier un déclassement.

La plus grande concentration de sols appartenant à la classe 4 se trouve du côté est de la rivière Richelieu, plus principalement dans les municipalités de Mont-Saint-Grégoire, Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Sébastien et Saint-Georges-de-Clarenceville. Une des limitations rencontrées pour les trois premières municipalités est la basse fertilité des sols. L'utilisation d'amendements et d'engrais de même que la mise en place de bonnes pratiques culturales améliorent généralement les propriétés de ces sols, rehaussant alors leur potentiel. Les autres limitations observées sont liées au relief du sol aux extrémités nord et sud du territoire ainsi qu'à l'importante pierrosité caractérisant certains sols du secteur de Mont-Saint-Grégoire.

Graphique 3 Proportion des classes de sol selon leur potentiel pour l'agriculture (%)

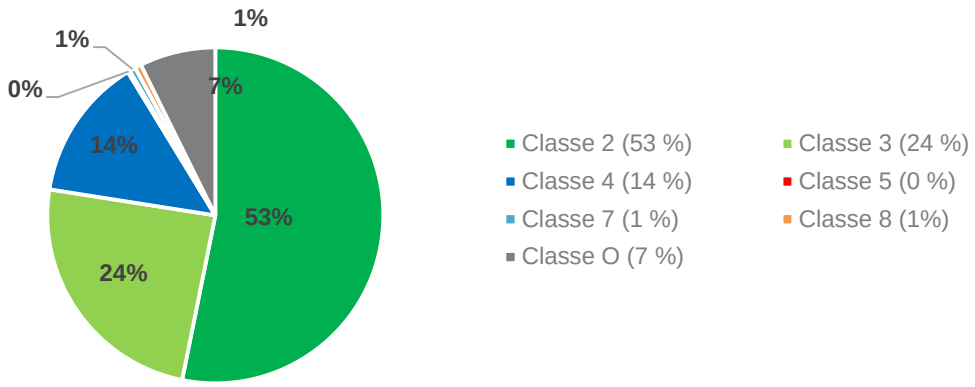

Source : Inventaire des terres du Canada (ITC)

Carte 2 - Limitations à l'agriculture dans la zone agricole

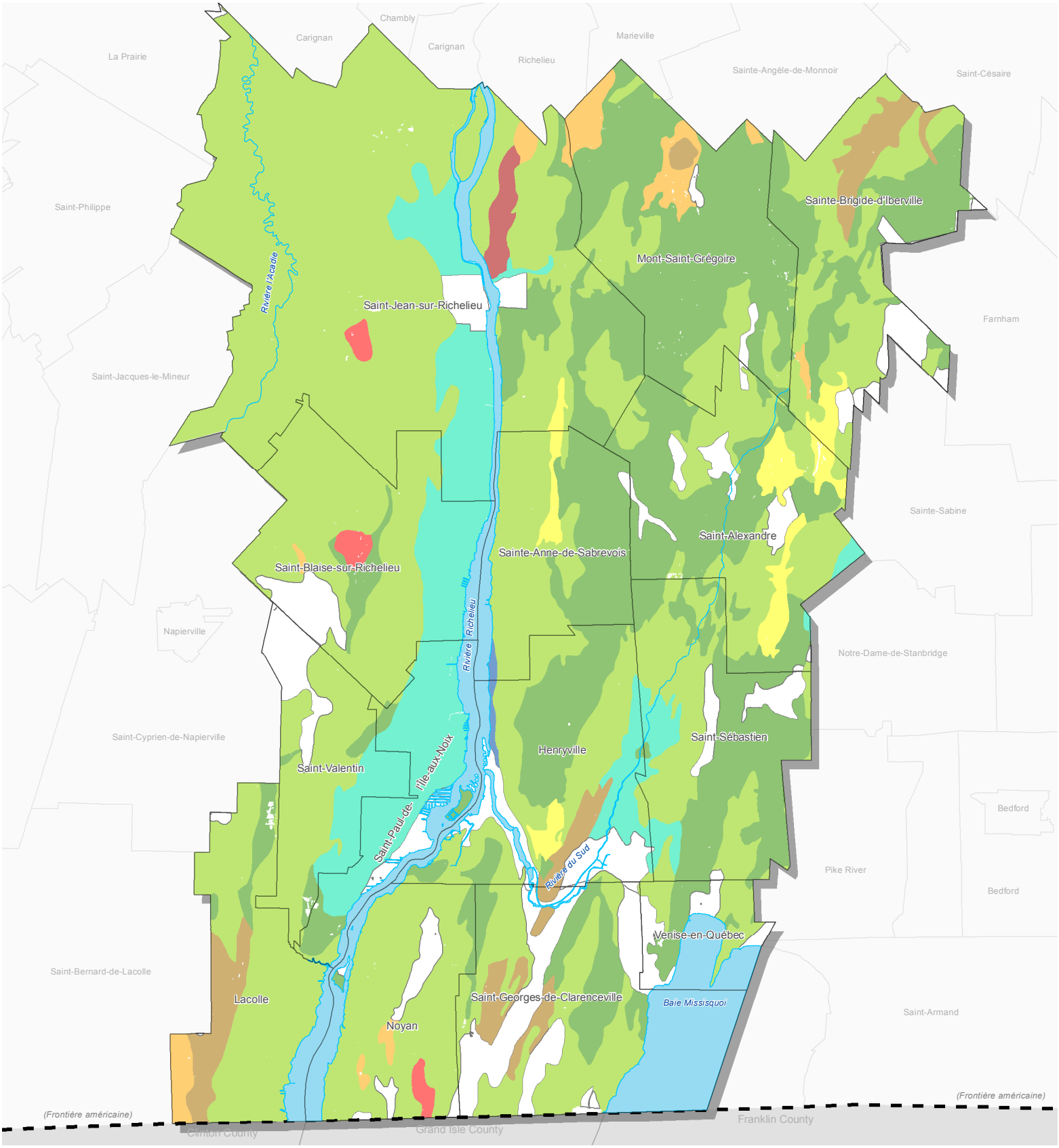

Classification des sols en fonction des limitations à l'agriculture

- Non disponible
- Basse fertilité
- Plusieurs désavantages mineurs
- Surabondance d'eau
- Relief
- Manque d'humidité
- Inondation
- Sol pierreux
- Roc solide
- Caractère défavorable des sols

N

0 1.5 3 6

Kilomètres

Conception et réalisation: Francis Pelletier

Vérification: Cynthia Gagnon

Projection transverse de Mercator Modifié (MTM), GRS 80, NAD 83

Service de l'aménagement du territoire
Mars 2017

© Gouvernement du Québec et MRC du Haut-Richelieu

MRC Haut-Richelieu

Il est possible de constater que les classes de sols rendant l'agriculture difficilement praticable sont très peu représentées dans la région. Les municipalités comprenant les sols avec les limitations les plus sévères tirent leur potentiel par leur vocation plus orientée vers la production animale.

Graphique 2 Classification des sols en fonction des limitations à l'agriculture (%)

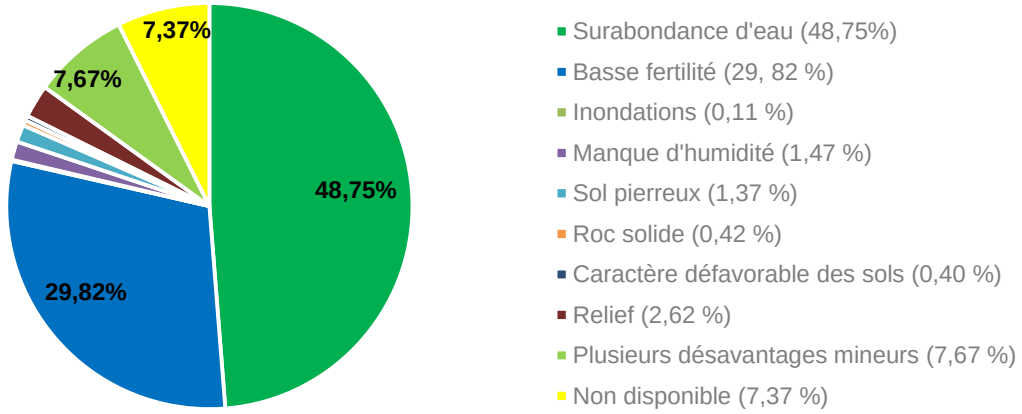

Source : Inventaire des terres du Canada (ITC)

Les caractéristiques des sols ont été analysées à l'aide des cartes pédologiques des comtés de Saint-Jean (2001), d'Iberville (2010) et Missisquoi (1948). La carte 3 présente la cartographie des grandes classes pédologiques qui caractérisent les sols de la MRC alors que le tableau 2 détaille la répartition (ha) selon ces classes sur le territoire.

Les sols répertoriés sur le territoire appartiennent majoritairement aux grandes classes suivantes : sols loameux, sols argileux et, dans de moindres proportions, sols sableux et organiques. En superficie négligeable, des sols non différenciés sont également rencontrés en bordure de certaines rivières.

Les sols à texture loameuse dominent la formation pédologique du territoire du Haut-Richelieu. Ils occupent 60 559 ha (approximativement 72 % du territoire). Ce sont des sols d'un grand intérêt pour la plupart des cultures, car ils présentent un bon équilibre du point de vue de l'aération, du drainage et de la rétention de l'eau et des éléments nutritifs. Ils sont également très fertiles. Constitués de sable, limon et argile en proportion équilibrée, les loams sont considérés plus « légers » et moins sensibles que les argiles à la compaction ou à l'érosion. Dans le territoire du Haut-Richelieu, les loams se déclinent avec une grande variabilité allant des loams argileux aux loams sableux selon la proportion de ces trois constituants.

Les sols argileux sont reconnus comme des sols « lourds » dont la texture très fine les rend très sensibles à l'érosion hydrique et à la compaction. Souvent moins bien drainés naturellement, ils sont toutefois caractérisés par leur très grande fertilité naturelle. Lorsque de bons aménagements sont mis en place pour améliorer leur drainage et qu'ils sont soumis à de bonnes pratiques culturales, ces sols sont parmi les plus productifs. Ces sols occupent environ 11 054 ha (13 %) des superficies de la zone agricole.

Les sols organiques et les sols sableux (texture grossière) ne représenteraient que 7,3 % chacun de la superficie totale du territoire du Haut-Richelieu. Ils correspondent aux sols ayant un potentiel agricole moindre sur le territoire de la MRC avec les sols squelettiques constitués de particules plus grossières encore.

Tableau 3 Répartition des classes pédologiques des sols (%)

Classe pédologique	Superficie (ha)	Proportion de la zone d'étude (%)
Loameux	60 559	71,6
Argileux	11 054	13,1
Sableux	6 209	7,3
Organique	6 138	7,3
Squelettiques et autres	629	0,7
Total (ha)	84 588	100

Source : Cartes pédologiques de Saint-Jean (2001), d'Iberville (2010) et Missisquoi (1948)

Le profil pédologique régional varie entre les rives est et ouest de la rivière Richelieu. Ainsi, à l'ouest du Richelieu, les argiles et loams argileux dominent à l'exception d'une plage de sols plus légers entre Saint-Valentin et Lacolle. Ces sols appartiennent aux meilleures classes de potentiel agricole.

À l'est du Richelieu, dans la partie nord du territoire, de Mont-Saint-Grégoire jusqu'à Henryville, des loams sableux, tills loameux grossiers et des squelettiques loameux grossiers sont fréquemment rencontrés. Bien que donnant de très bons rendements, aidés en cela par les excellentes conditions climatiques auxquelles ils sont exposés, ces sols présentent davantage de limitations quant à leur fertilité naturelle ou leur capacité à conserver l'humidité en périodes sèches. Les secteurs de Saint-Sébastien, Henryville et jusqu'aux limites sud de la MRC sont caractérisés par des loams à texture plus fine.

Les sols organiques sont observés par petites plages éparpillées sur le territoire. Les secteurs les plus importants sont localisés, le premier sur la frontière des municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Valentin et le deuxième, dans la portion sud-est du territoire, à Saint-Georges-de-Clarenceville principalement.

Carte 3 - Pédologie

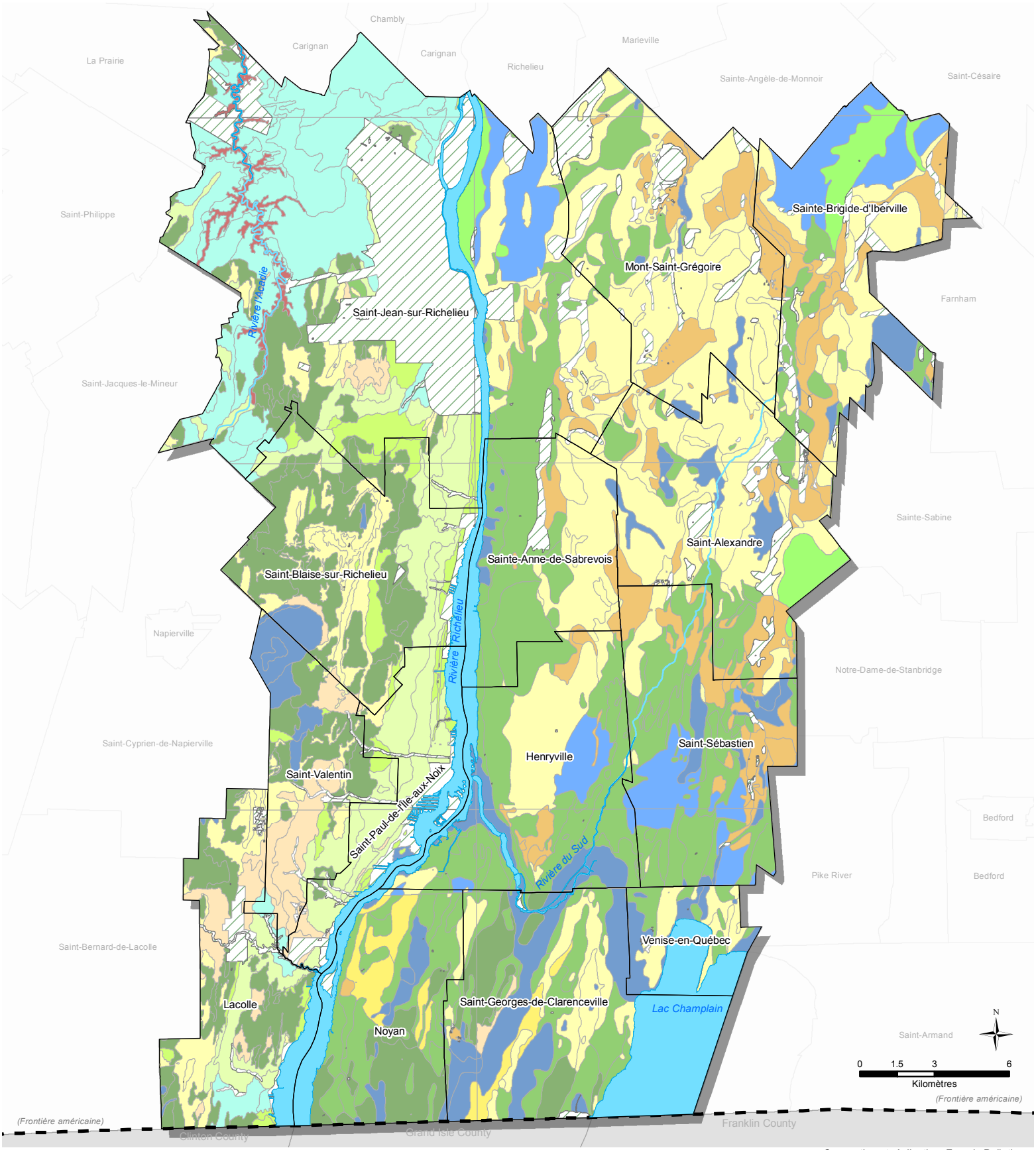

Pédologie (MAPAQ 2009)

- Non Traité
- Argile (4 025.50 ha)
- Argile limoneuse (7 028.21 ha)
- À texture loameuse (0.08 ha)
- Loam (10 200.10 ha)
- Loam argileux (16 801.90 ha)
- Loam argileux lourd (1 535.46 ha)
- Loam limoneux (1 806.61 ha)
- Loam limono-argileux (5 637.77 ha)
- Loam sableux (21 298.00 ha)
- Loam sablo-argileux (1 022.55 ha)
- Loam sableux fin (2 256.65 ha)
- Sable (6 207.67 ha)
- Sable fin loameux (1.06 ha)
- Sable loameux (1.75 ha)
- À textures variables (626.68 ha)
- Organique (6 138.02 ha)

Conception et réalisation: Francis Pelletier

Vérification: Cynthia Gagnon

Projection transverse de Mercator Modifié (MTM), GRS 80, NAD 83

Service de l'aménagement du territoire
Mars 2017

© Gouvernement du Québec et MRC du Haut-Richelieu

MRC Haut-Richelieu

2.2.3 HYDROGRAPHIE

Le territoire de la MRC du Haut-Richelieu est traversé dans un axe nord-sud par la rivière Richelieu qui prend sa source dans le lac Champlain. À l'extrémité est du territoire, les municipalités de Venise-en-Québec et Saint-Georges-de-Clarenceville bordent la baie Missisquoi, qui fait également partie du lac Champlain et dont la majeure partie de la superficie se trouve dans les états du Vermont et de New York aux États-Unis. Incluant la rivière Richelieu, la MRC compte plus de 1 300 kilomètres de cours d'eau dans sa zone agricole.

Bassins versants

L'écoulement des eaux de surface dans la MRC se réalise dans trois grands bassins versants principaux : le bassin versant de la rivière Richelieu et du lac Champlain, le bassin versant de la baie Missisquoi et le bassin versant de la rivière Yamaska, dont les limites sont illustrées sur la carte 4. Les activités anthropiques telles que la pratique de l'agriculture ont un impact sur la qualité de l'eau des cours d'eau et des lacs. Comme la région possède les terres parmi les plus fertiles du Québec, la proportion des bassins versants occupée par les terres en culture est très importante.

Le tableau suivant présente la proportion occupée par les superficies en culture pour chacun de ces trois grands bassins versants.

Tableau 4 Superficies en culture dans les principaux bassins versant de la MRC

Bassin versant	Superficie (ha) dans la MRC	Superficie en culture (ha)	Proportion cultivée (%)
Rivière Richelieu	82 395	52 203	63 %
Rivière Yamaska	7 563	5 578	74 %
Baie Missisquoi	9 596	4 218	44 %

Source : Compilation effectuée par la MRC du Haut-Richelieu, 2016

Les grandes cultures dominent la superficie cultivée des terres et sont aussi illustrées sur la carte 4. Celles-ci sont considérées comme plus polluantes parce qu'elles reçoivent plus de fertilisants et de pesticides. La culture et l'élevage intensif ont entrainé la modification du paysage naturel (déboisement, disparition de milieux humides, redressement des cours d'eau pour évacuer plus rapidement l'eau des champs, etc.) ce qui a eu pour effet de réduire la capacité du milieu à absorber les polluants d'origine humaine, tant les polluants d'origine agricole que les polluants d'origine industrielle ou résidentielle.[3]

Bassin de la rivière Richelieu et du lac Champlain

La MRC du Haut-Richelieu occupe près de 33 % de la superficie totale du bassin versant de la rivière Richelieu, soit le plus important sur son territoire. Il est important de noter que la portion américaine de ce bassin versant compte pour 83 % de son ensemble et se répartit entre les états du Vermont et de New-York. Aux États-Unis, le lac Champlain constitue une source d'eau potable pour approximativement 200 000 habitants. Selon le Plan directeur de l'eau (PDE) du comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu (COVABAR), l'agriculture contribue à 56 % des apports en phosphore du lac Champlain[4].

[3] OBV Yamaska, La Yamaska, une rivière en situation d'urgence. En ligne. http://www.obv-yamaska.qc.ca/files/Transcription-UrgenceYamaska.pdf. Consulté le 17 novembre 2016.
[4] COVABAR, Plan directeur de l'eau, 2016

Bassin versant de la rivière Yamaska

La proportion du bassin versant de la rivière Yamaska occupé par la MRC du Haut-Richelieu représente moins de 2 % de sa superficie et se répartit sur le territoire des municipalités de Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Alexandre et Mont-Saint-Grégoire. Dans ce bassin versant, l'affectation agricole de la MRC représente 99 % du total de sa superficie. Le PDE de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska souligne l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'eau et indique que de depuis plusieurs années, de nombreux efforts ont été consentis pour l'amélioration des pratiques culturales et la diminution des impacts. Malgré ces efforts, la qualité de l'eau est particulièrement problématique dans la rivière Yamaska qui s'est méritée le titre d'affluent le plus pollué du Saint-Laurent, une pollution qui n'affecte pas seulement cette rivière, mais l'ensemble du bassin versant.[5]

Bassin versant de la baie Missisquoi

Le territoire de la MRC occupe moins de 7 % de la superficie totale du bassin versant de la baie Missisquoi et se répartit dans les sous-bassins de la baie Missisquoi (75 %) et de la rivière aux Brochets (25 %). La qualité de l'eau dans le sous bassin de la rivière au Brochets a été évaluée par l'OBV de la baie Missisquoi comme étant mauvaise ou très mauvaise pour la période de 2010 à 2012. Il n'y a pas de station permettant de faire la même évaluation pour le sous bassin de la baie Missisquoi, mais des données recueillies de manière ponctuelle par l'organisme de bassin versant entre 2009 et 2011 lui ont permis de conclure à des dépassements pour les coliformes

[5] OBV Yamaska, Plan directeur de l'eau, 2015

fécaux, les nitrites-nitrates et le phosphore total. Le bassin versant de la baie Missisquoi est celui dont la proportion de terres cultivées est la plus faible avec 44 %.[6]

Milieux humides

Les milieux humides peuvent représenter une contrainte additionnelle pour les producteurs qui doivent réaliser des travaux de drainage sur leurs terres et ainsi assurer la productivité des sols. Les producteurs sont confrontés à une multiplication des normes en matière de protection environnementale qui sont détaillées dans la section 2.10 de ce document. Bien que les normes soient nécessaires à la protection de la biodiversité et des services environnementaux rendus par ces écosystèmes, une réflexion relative à la gestion des certificats d'autorisation, à la détermination des usages autorisés et aux mécanismes de compensation en place a été revendiquée par certains agriculteurs en 2014 lors du forum sur les milieux humides.[7]

Dans le Haut-Richelieu, la superficie totale des milieux humides identifiés dans la zone agricole atteint plus de 5 600 hectares. Une forte concentration de ceux-ci se trouve dans la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville. Le tableau suivant en indique la répartition municipale. Ils sont également identifiés à titre indicatif sur la carte 4.

Tableau 5 Répartition municipale des milieux humides en zone agricole

Superficie des milieux humides en zone agricole	Ha
Henryville	740,14
Lacolle	214,66
Mont-Saint-Grégoire	513,54
Noyan	278,20
Saint-Alexandre	177,30
Saint-Blaise-sur-Richelieu	188,30
Sainte-Anne-de-Sabrevois	310,27
Sainte-Brigide-d'Iberville	211,03
Saint-Georges-de-Clarenceville	1 768,78
Saint-Jean-sur-Richelieu	364,16
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	301,69
Saint-Sébastien	126,36
Saint-Valentin	332,75
Venise-en-Québec	125,37
Total MRC du Haut-Richelieu	5 652,58

Source : MDDELCC, compilation par la MRC du Haut-Richelieu

[6] Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi, Plan directeur de l'eau, 2015.
[7] Protection des milieux humides : le point de vue des agriculteurs. En ligne. Site web consulté le 10 février 2017. https://robvq.qc.ca/public/documents/formations/forum_milieux_humides/martin_caron.pdf

Carte 4 - Hydrographie

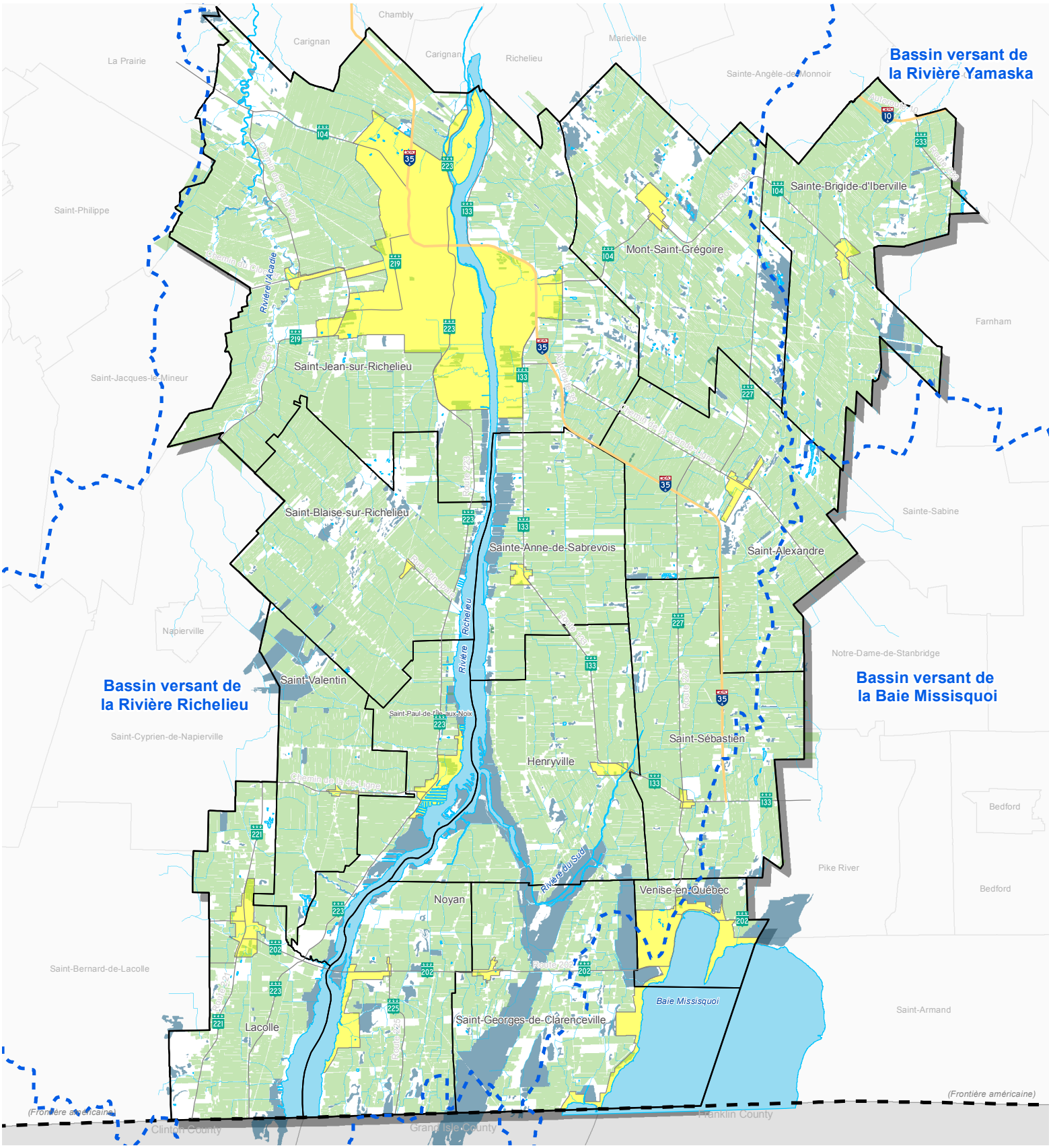

Cours d'eau

Limite de bassin versant

Étendue d'eau

Milieu humide en zone agricole * À titre indicatif seulement

Périmètre d'urbanisation

Terre en culture

N

0 1.5 3 6

Kilomètres

Conception et réalisation: Francis Pelletier

Vérification: Cynthia Gagnon

Projection transverse de Mercator Modifié (MTM), GRS 80, NAD 83

Service de l'aménagement du territoire
Mars 2017

© Gouvernement du Québec et MRC du Haut-Richelieu

MRC Haut-Richelieu

Plaine inondable

Dans le Haut-Richelieu, près de 2 000 hectares de terres cultivées (principalement en grandes cultures) se trouvent dans les limites de la plaine inondable. Bien que la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* y permette la culture du sol, la présence d'inondations sur le territoire engendre certainement un impact sur ses activités agricoles. Les terres de certaines municipalités de la région bénéficient de la présence de digues qui limitent cet impact, mais de nombreux secteurs sont toujours vulnérables en cas de crue.

2.2.4 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le territoire de la MRC du Haut-Richelieu présente les caractéristiques essentielles au maintien et à la croissance du potentiel agricole de la région. Sa position géographique à proximité des marchés, sa topographie plane, la qualité de ses sols et son climat chaud en représentent quelques exemples. Incluant la rivière Richelieu, la zone agricole de la région compte plus de 1 300 kilomètres de cours d'eau répartis à l'intérieur de trois grands bassins versants, en plus de 10 000 hectares de boisés et de 5 600 hectares de milieux humides.

Tableau 6 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs au territoire

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Une position géographique avantageuse • Le territoire se situe à proximité des grands bassins de population, entre Montréal et les États-Unis; • La MRC du Haut-Richelieu est accessible et desservie par le réseau autoroutier national.	La complétion de l'autoroute 35 vers le Vermont.
Un territoire facilitant l'implantation des activités agricoles, tant par son relief que son climat • Le relief du territoire est plat et très peu accidenté, l'altitude varie en général entre 0 et 50 mètres au-dessus du niveau de la mer; • La saison de croissance est l'une des plus longues et chaudes de toute la province avec un cumul moyen des unités thermiques maïs (UTM) variant entre 3 100 et 3 200; • Les sols de la MRC appartiennent aux meilleures classes de potentiel agricole. Le profil pédologique varie entre les rives est et ouest de la rivière Richelieu, mais les classes de sols rendant l'agriculture difficilement praticable sont très peu représentées.	La protection et le maintien de la ressource sol. Le maintien de la santé des sols.

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Des milieux hydriques marqués par la présence des activités agricoles • Incluant la rivière Richelieu, la zone agricole de la région compte plus de 1 300 kilomètres de cours d'eau répartis dans trois grands bassins versants principaux; • La proportion des bassins versants occupée par les superficies en culture est très importante et s'établit à 44 % pour le bassin versant de la Baie-Missisquoi, 63 % pour le bassin versant de la rivière Richelieu et 74 % pour le bassin versant de la rivière Yamaska; • Les évaluations menées par les trois organismes de bassin versant du territoire permettent de constater des problèmes relatifs à la qualité de l'eau dans les cours d'eau de la MRC; • La superficie totale des milieux humides situés dans la zone agricole de la MRC atteint plus de 5 600 hectares et celle des terres cultivées en plaine inondable près de 2 000 hectares;	L'amélioration de la qualité de l'eau dans les cours d'eau. Le soutien aux activités et projets visant l'amélioration de la qualité de l'eau. La reconnaissance des initiatives réalisées en milieu agricole.

Activités de consultation publique

Lors des activités de consultation publique, plusieurs participants ont mentionné l'importance du maintien de la ressource en sol pour la région. La protection de la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine a elle aussi été abordée en lien avec les pratiques agricoles, mais aussi en lien avec les activités urbaines. Les participants s'entendaient également pour dire que les méthodes d'entretien des cours d'eau, bien qu'elles aient été raffinées au cours des dernières années, doivent faire l'objet d'une réflexion sur les meilleures pratiques à mettre en œuvre.

2.3 CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE AGRICOLE

Cette section fait état des caractéristiques générales de la zone agricole du Haut-Richelieu. Elle y recense notamment l'importance de sa superficie par municipalité, son évolution, son occupation et sa structure foncière.

2.3.1 SUPERFICIE ET RÉPARTITION MUNICIPALE

La zone agricole de la MRC du Haut-Richelieu couvre près de 91 % de l'ensemble de la superficie totale du territoire, soit 84 985 hectares. Elle est répartie entre chacune des quatorze municipalités constituantes de la MRC. Sept des municipalités de la MRC possèdent plus de 98 % de leur superficie en zone agricole, ce qui confirme la haute vocation agricole régionale.

Tableau 7 Répartition municipale de la zone agricole dans le Haut-Richelieu

Municipalité	Superficie de la zone agricole (ha)	Proportion du territoire en zone agricole (%)	% de la zone agricole de la MRC
Henryville	6 404	99,0	7,5 %
Lacolle	4 666	94,6	5,5 %
Mont-Saint-Grégoire	7 973	98,5	9,4 %
Noyan	4 103	92,2	4,8 %
Saint-Alexandre	7 476	98,6	8,8 %
Saint-Blaise-sur-Richelieu	6 798	97,4	8,0 %
Sainte-Anne-de-Sabrevois	4 433	98,9	5,2 %
Sainte-Brigide-d'Iberville	6 993	99,0	8,2 %
Saint-Georges-de-Clarenceville	6 049	96,2	7,1 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	16 655	73,6	19,6 %
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	2 605	87,1	3,1 %
Saint-Sébastien	6 341	99,6	7,5 %
Saint-Valentin	3 906	99,5	4,6 %
Venise-en-Québec	583	44,5	0,7 %
MRC du Haut-Richelieu	**84 985**	**90,8**	**100 %**
Montérégie	953 402	85,8	

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles de 2010

La plus grande superficie agricole est celle de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu qui, avec ses 16 655 hectares, compte pour près de 20 % de sa totalité. Les municipalités de Venise-en-Québec et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix qui ont une plus grande vocation récréotouristique, détiennent les superficies les moins importantes avec respectivement 0,7 % et 3,1 % (tableau 7).

Il est important de mentionner que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu ne reconnaît qu'une seule grande affectation sur l'ensemble de la superficie de la zone agricole : l'affectation agricole dynamique. La carte 5 en présente les limites à l'échelle régionale.

Carte 5 - Limite de la zone agricole

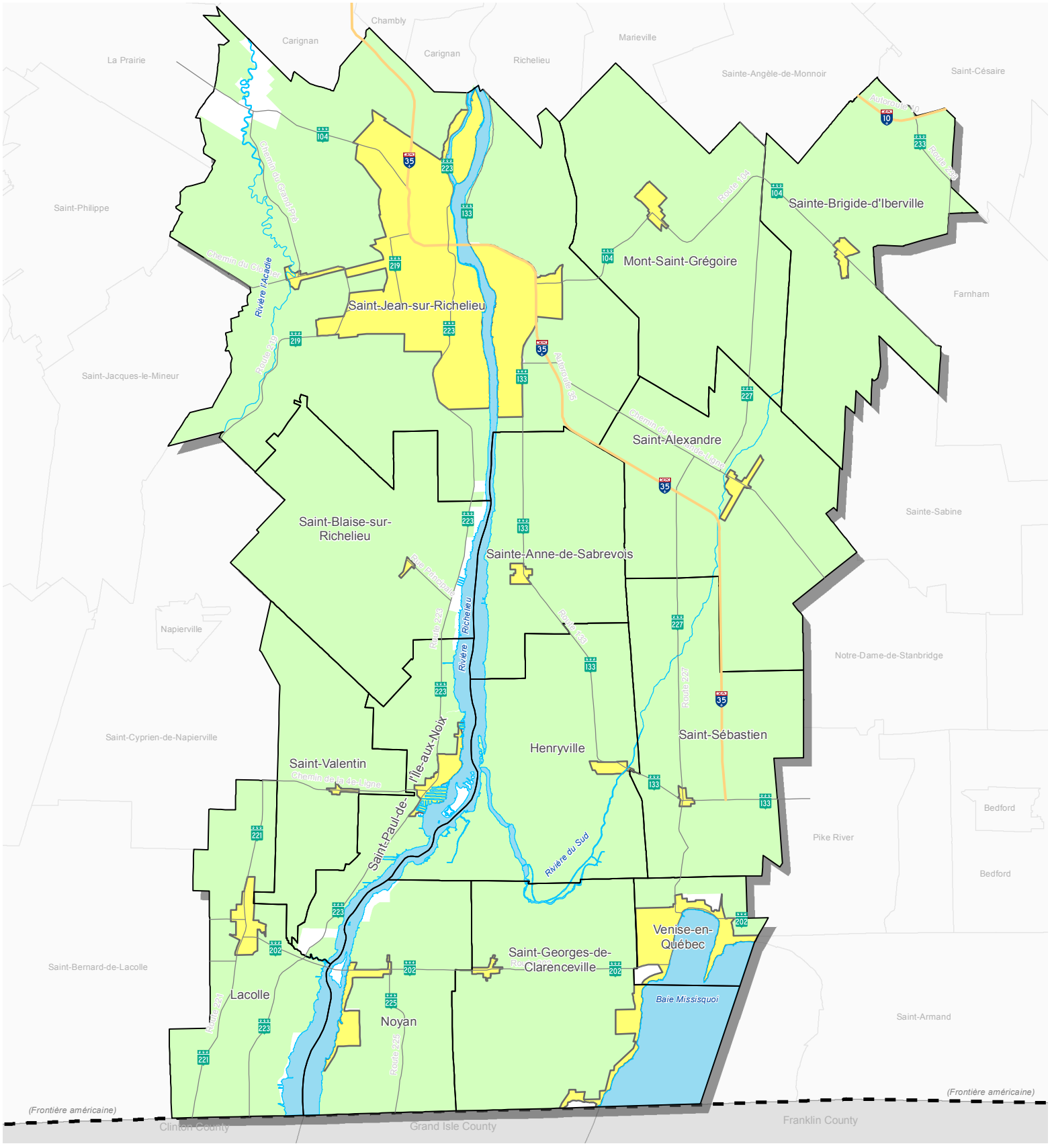

Zone agricole

Périmètre d'urbanisation

Conception et réalisation: Francis Pelletier

Vérification: Cynthia Gagnon

Projection transverse de Mercator Modifié (MTM), GRS 80, NAD 83

Service de l'aménagement du territoire
Mars 2017

© Gouvernement du Québec et MRC du Haut-Richelieu

N

0 1.5 3 6

Kilomètres

2.3.2 ÉVOLUTION DE LA ZONE AGRICOLE

La *Commission de la protection du territoire agricole du Québec* reçoit l'ensemble des demandes de lotissement, d'aliénation, d'inclusion ou d'exclusion d'un lot dans la zone agricole ainsi que des demandes d'autorisation pour l'utilisation d'un lot à des fins autres que l'agriculture. Son rôle consiste à traiter ces demandes tout en s'assurant de protéger le territoire agricole de la province.

Les données tirées des rapports annuels de la CPTAQ permettent de constater que depuis la révision effectuée entre les années 1987 et 1992, la zone agricole de la MRC est restée relativement stable. Le graphique 4 démontre qu'en date de 2016, un total de 29 hectares a été intégré à la zone agricole, tandis que 64 hectares ont été exclus pour les besoins des municipalités locales. Au total, la zone agricole a connu une variation d'environ 35 hectares. Cette variation s'explique en grande partie du fait qu'une demande à la CPTAQ avait été faite par la MRC du Haut-Richelieu en 2004 pour arrimer les limites des périmètres d'urbanisation de certaines municipalités avec l'occupation réelle du sol (secteurs déjà construits).

Les modifications apportées au tracé de la zone agricole sont catégorisées selon les quatre scénarios suivants :

- Exclusions relatives au processus d'intégration aux périmètres d'urbanisation des usages non agricoles liés aux droits acquis pour mieux délimiter l'occupation des fonctions du territoire et tenir compte de l'occupation réelle du sol (46 hectares).
- Exclusion relative à un nouveau développement résidentiel (8 hectares).
- Exclusion relative à la mise en œuvre d'un projet spécifique (10 hectares).
- Inclusions à la zone agricole (29 hectares).

Graphique 4 Évolution de la zone agricole entre 1998 et 2016

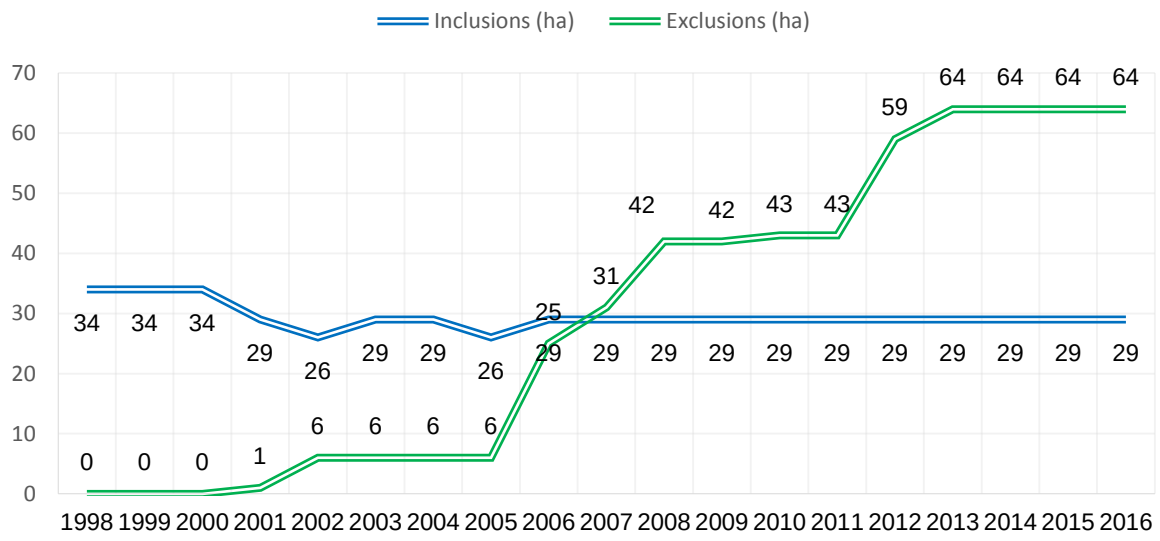

Source : Rapports annuels de la CPTAQ entre 1998 et 2016

Carte 6 - Inclusions et exclusions

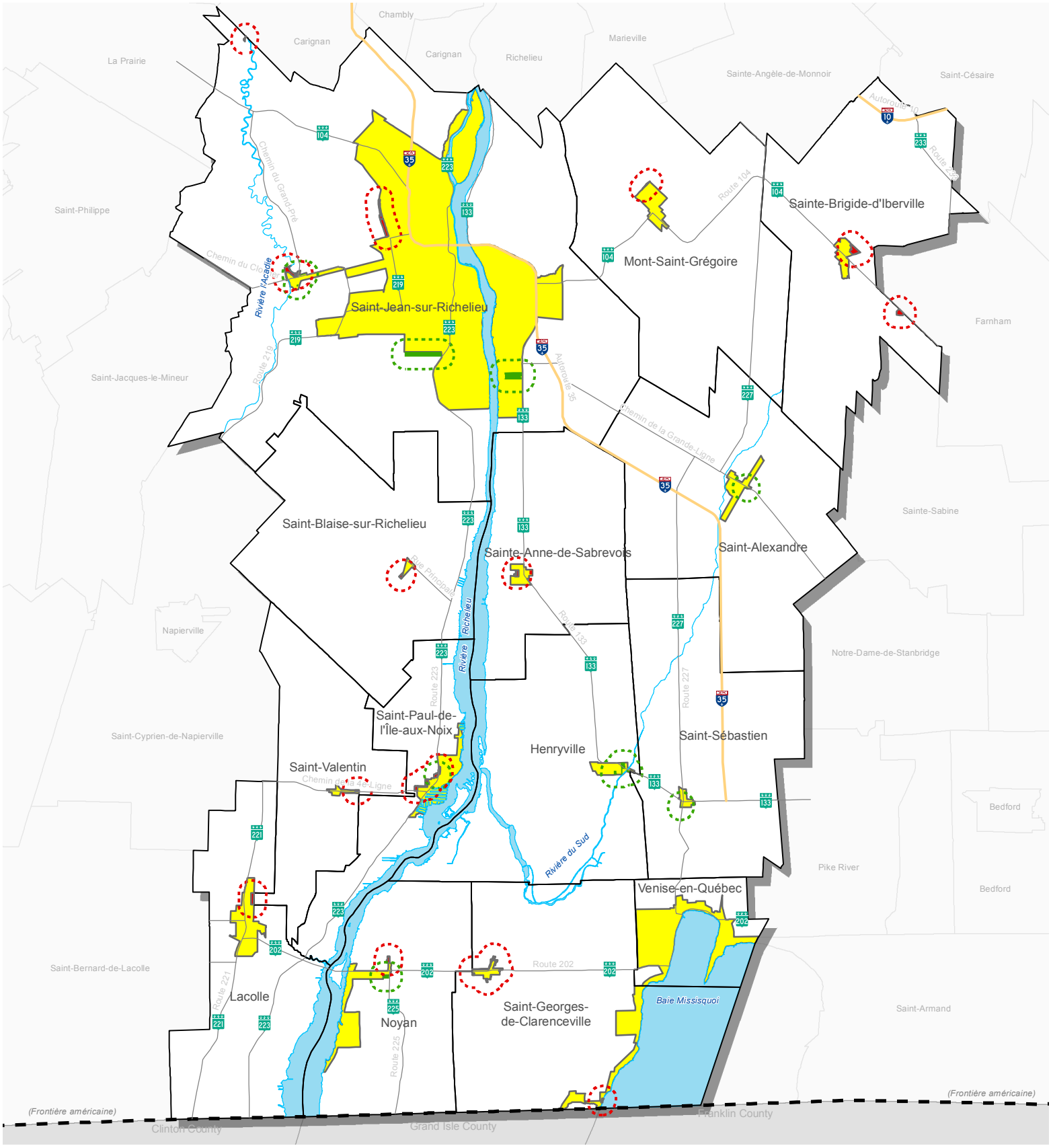

Exclusion de la zone agricole

Inclusion en zone agricole

Périmètre d'urbanisation

Tampon exclusion

Tampon inclusion

N

0 1.5 3 6

Kilomètres

Conception et réalisation: Francis Pelletier

Vérification: Cynthia Gagnon

Projection transverse de Mercator Modifié (MTM), GRS 80, NAD 83

Service de l'aménagement du territoire
Mars 2017

© Gouvernement du Québec et MRC du Haut-Richelieu

MRC Haut-Richelieu

2.3.3 UTILISATION DE LA ZONE AGRICOLE

La compilation des données tirées des rôles d'évaluation foncière de chacune des municipalités permet de mesurer l'importance des fonctions présentes en zone agricole. Ces fonctions sont largement dominées par l'agriculture qui occupe un peu plus de 90 % de sa superficie. La fonction résidentielle arrive au deuxième rang et occupe 4,07 % du territoire agricole. Le troisième rang est attribué aux immeubles non exploités et aux étendues d'eau avec 3,76 %. La superficie totale occupée par l'ensemble des autres fonctions est de l'ordre de seulement 1,62 %.

Graphique 5 Utilisation du sol en zone agricole (rôle d'évaluation foncière) (%)

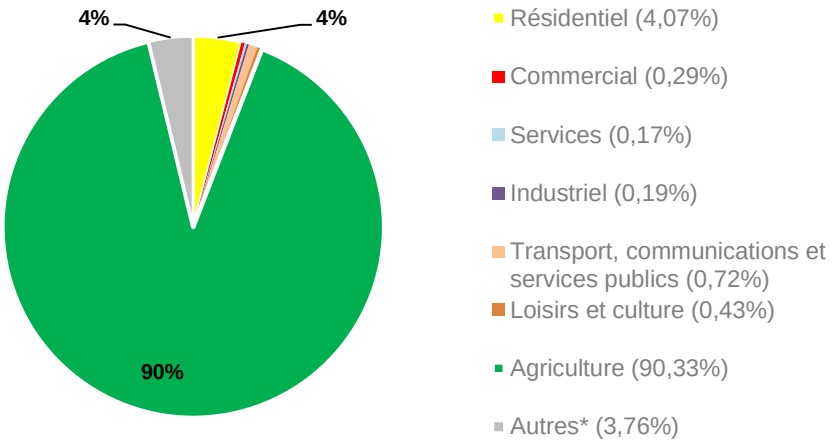

*Autres : Il s'agit des immeubles non exploités et des étendues d'eau

Source : Compilation des données des services d'évaluation de la MRC du Haut-Richelieu et de la Ville de Saint-Jean sur-Richelieu, 2013

Parmi l'ensemble des municipalités de la MRC, Saint-Sébastien est celle où la fonction agricole occupe la plus grande proportion de la zone verte (96,65 %) et Saint-Georges-de-Clarenceville, la plus faible (79,2 %). La municipalité de Mont-Saint-Grégoire se démarque quant à elle par l'importance qu'occupe la fonction résidentielle sur son territoire agricole (12,12 %).

C'est à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix que la fonction de loisirs et culture est représentée en plus grande proportion avec 2,84 % de la superficie de la zone agricole. Cette réalité est principalement due au fait que le lieu historique national de Fort-Lennox a été intégré à la zone verte lors du décret de 1991. Il s'agit là d'une superficie importante d'environ 60 hectares.

Fonction résidentielle

Le graphique 5 démontre que près de 6 % de l'occupation du sol de la zone agricole est occupé à des fins urbaines et ce, principalement par la fonction résidentielle. Plus de 6 000 résidences sont dénombrées sur le territoire agricole du Haut-Richelieu et approximativement le tiers d'entre elles se trouve à Saint-Jean-sur-Richelieu. Ces résidences bénéficient en grande partie de droits acquis puisqu'environ les trois quarts de celles-ci ont été construits avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1). Le développement résidentiel en zone agricole suit de façon générale le tracé des voies de

circulation principales, soit les routes provinciales et les rangs. Il est aussi concentré de manière assez importante aux abords de la rivière Richelieu et dans les îlots de consolidation résidentielle en zone agricole.

Fonction commerciale

La fonction commerciale en zone agricole est principalement localisée dans les municipalités traversées par la route 133 et se concentre dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Elle est aussi plus particulièrement importante dans les municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Lacolle. Les services offerts sont variés, mais concernent pour 30 % l'hébergement et la restauration et pour 23 %, les véhicules de transport.

Implantation d'un nouvel usage en zone agricole

Au total, la CPTAQ a eu le mandat de traiter plus de 2 000 dossiers concernant des demandes d'autorisation dans le Haut-Richelieu. Dans plus de la moitié des cas (58 %), l'analyse de la Commission ou des tribunaux (dans le cas d'une décision portée en appel) a mené à une autorisation accordée au demandeur. Un total de 30 % des demandes a pour sa part résulté en un refus et 2 % de ces demandes se sont traduites par des autorisations partielles. Sur l'ensemble des dossiers ayant été traités, environ 5 % a fait l'objet d'une demande de révision et 5 % a été porté en appel devant les tribunaux. Il faut toutefois préciser que ces données sont tirées d'information provenant de la CPTAQ et que celle-ci associe une certaine marge d'erreur à ses résultats. Ces données expriment donc les tendances pour la région.

Dans plusieurs des cas, l'analyse des décisions rendues par la Commission en réponse aux demandes présentées pour des utilisations à des fins autres que l'agriculture permet de rendre compte de la pression exercée sur la zone agricole du Haut-Richelieu. Concernant ce type de demandes, les données compilées par la CPTAQ se précisent à partir de 1998. Au total, 165 autorisations ont été rendues par la Commission entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 2013 pour l'implantation d'un nouvel usage en zone agricole contre 47 refus ou rejets pour la même période pour un total visant une superficie de 95 hectares. En ce qui concerne les autorisations, des 1 305 hectares visés initialement par les requérants, 907 ont finalement été autorisés.

Près de la moitié de la superficie autorisée pour l'implantation d'un nouvel usage visait l'aménagement faunique d'une partie du territoire dans les municipalités de Saint-Georges-de-Clarenceville (467 hectares) et Lacolle (1,78 hectare). La demande la plus importante a été faite en 2004 par l'organisme Canards Illimités Canada qui a fait l'acquisition de plusieurs lots boisés pour assurer la protection du milieu. La seconde demande concernait principalement la réalisation de travaux permettant la conservation d'une zone d'habitat essentielle aux poissons suite à une demande de la Société de la Faune et des Parcs du Québec.

L'implantation d'un nouvel usage résidentiel arrive au second rang en termes de superficie, mais premier quant au nombre total de demandes. Au troisième rang se trouve l'implantation d'un nouvel usage de la catégorie mixte. Cette catégorie comprenait les remblais avant 2011-2012. Aujourd'hui, cette catégorie concerne plus particulièrement les demandes pour un camp ou un abri forestier et les demandes pour les panneaux publicitaires.

Les dossiers où une demande pour l'implantation d'un nouvel usage en zone agricole a été refusée sont principalement liés à la construction d'une résidence (61 % des refus), l'implantation d'un commerce ou d'une industrie (19 %) et relative au transport et à l'énergie (11 %). En termes de superficies demandées, ces catégories ont cependant une importance similaire.

2.3.4 FRICHES AGRICOLES

*« Une friche fait référence à une superficie agricole abandonnée, sans intention d'être cultivée, où s'implante graduellement une végétation naturelle, incontrôlée et donc impossible à travailler avec un équipement aratoire conventionnel » (*Fiche d'information sur la remise en état des terres en friche MAPAQ).

Les friches représentent une sous-utilisation économique des terres agricoles et gagneraient à être mises en valeur. Il y a peu d'information sur les superficies laissées en friche dans le Haut-Richelieu. Les fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ ont cependant permis de recenser les superficies déclarées par les producteurs agricoles. Les données récoltées sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 8 Superficies en friche déclarées par les producteurs agricoles de la MRC du Haut-Richelieu

Municipalité	Nombre d'exploitations agricoles	Superficie de terre en friche déclarée (ha)
Henryville	1	N/d
Lacolle	5	10
Mont-Saint-Grégoire	5	11
Noyan	1	N/d
Saint-Alexandre	6	23
Saint-Blaise-sur-Richelieu	5	28
Sainte-Anne-de-Sabrevois	2	N/d
Sainte-Brigide-d'Iberville	4	39
Saint-Jean-sur-Richelieu	5	23
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	1	N/d
Saint-Sébastien	3	N/d
Saint-Valentin	2	N/d
MRC du Haut-Richelieu	40	408

N/d: La diffusion des données sur la production agricole respecte l'application des règles statistiques de confidentialité.
Source: MAPAQ, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010, image décembre 2015

Au total, les producteurs ont déclaré plus de 400 hectares de superficie en friche pour l'ensemble du Haut-Richelieu. Plus récemment, le plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Montérégie (PPMV) (version pour consultation de février 2017) identifie 722,6 hectares de friches sur l'ensemble du territoire, dont un peu plus de 700 ayant moins de deux mètres de hauteur. Ces données sont cependant présentées à titre indicatif et nécessiteraient cependant une validation effectuée sur le terrain pour assurer leur exactitude.

2.3.5 STRUCTURE FONCIÈRE DE LA ZONE AGRICOLE

Le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) de 2008 fait état des effets qu'a engendré l'application de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, dont l'un des objectifs vise le regroupement d'entités foncières. Ces effets sont principalement liés à la prédominance des fermes de moyenne et de grande taille et à la sous-occupation de la zone verte. De plus, ils limitent les possibilités de transfert à la relève et de diversification des entreprises agricoles. La Commission rappelle l'importance de la consolidation et du raffermissement des mécanismes de protection du territoire agricole pour contrer l'étalement urbain, mais recommande un certain assouplissement des règles pour les communautés rurales localisées à l'extérieur des grands pôles.

Bien que le taux d'occupation de la zone agricole du Haut-Richelieu (85 %) soit supérieur à celui de la Montérégie (73 %) ou du Québec (53 %), il n'en demeure pas moins que l'analyse de sa structure foncière est importante et utile pour l'évaluation des possibilités d'aménagement et de développement du territoire. Les sections 2.3.5 et 2.3.6 présentent l'état du morcellement foncier dans la MRC, mais aussi une analyse de la constitution de propriétés foncières agricoles à l'échelle régionale. Il est à noter que seuls les terrains utilisés à des fins agricoles ont été pris en compte pour le traitement de l'information.

Graphique 6 Répartition par classes de superficie des terrains utilisés à des fins agricoles dans la zone agricole

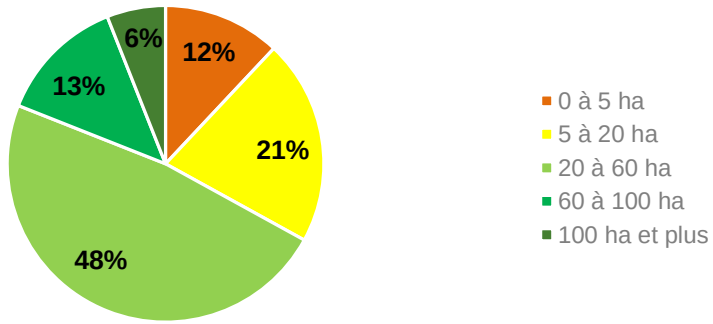

Source: Services d'évaluation de la MRC du Haut-Richelieu et de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, 2013

Même si les données du MAPAQ démontrent que la superficie moyenne exploitée pour l'année 2010 soit de 106 hectares par exploitation, l'analyse du rôle d'évaluation foncière de la MRC indique que seulement 6 % des terrains utilisés à des fins agricoles ont une superficie de 100 hectares et plus (voir le graphique 6). Près du quart de ces terrains (24 %) se trouve sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, plus particulièrement aux abords de la rivière L'Acadie. La proportion de terrains dont la superficie est de moins de 5 hectares est de 12 %, soit deux fois supérieures à celle des 100 hectares et plus. La municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est celle qui en détient le pourcentage le plus élevé avec 37 % par rapport au total de ses terrains.

Tableau 9 Répartition municipale du nombre de terrains utilisés à des fins agricoles par classe de superficie (%)

Municipalité	0 à 5 ha	5 à 20 ha	20 à 60 ha	60 à 100 ha	100 ha et plus
Saint-Sébastien	13 %	15 %	44 %	21 %	6 %
Venise-en-Québec	11 %	22 %	56 %	0 %	11 %
Saint-Valentin	6 %	22 %	46 %	16 %	10 %
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	37 %	22 %	37 %	4 %	0 %
Henryville	7 %	19 %	49 %	20 %	5 %
Sainte-Anne-de-Sabrevois	15 %	26 %	42 %	9 %	8 %
Saint-Georges-de-Clarenceville	6 %	17 %	51 %	18 %	8 %
Mont-Saint-Grégoire	11 %	17 %	57 %	11 %	4 %
Lacolle	17 %	19 %	56 %	4 %	4 %
Noyan	6 %	24 %	47 %	12 %	11 %
Sainte-Brigide-d'Iberville	15 %	21 %	40 %	19 %	5 %
Saint-Blaise-sur-Richelieu	10 %	28 %	45 %	12 %	6 %
Saint-Alexandre	5 %	25 %	51 %	15 %	5 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	8 %	22 %	50 %	14 %	6 %

Source: Service d'évaluation de la MRC du Haut-Richelieu et de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, 2013

La structure foncière de la zone agricole de la MRC est présentée sur la carte 7. Bien que près de la moitié des terrains se trouvant dans cette zone soient d'une superficie variant entre 20 et 60 hectares, la région présente tout de même une bonne variété de terrains de différentes tailles pour l'agriculture.

Carte 7 - Structure foncière des propriétés agricoles

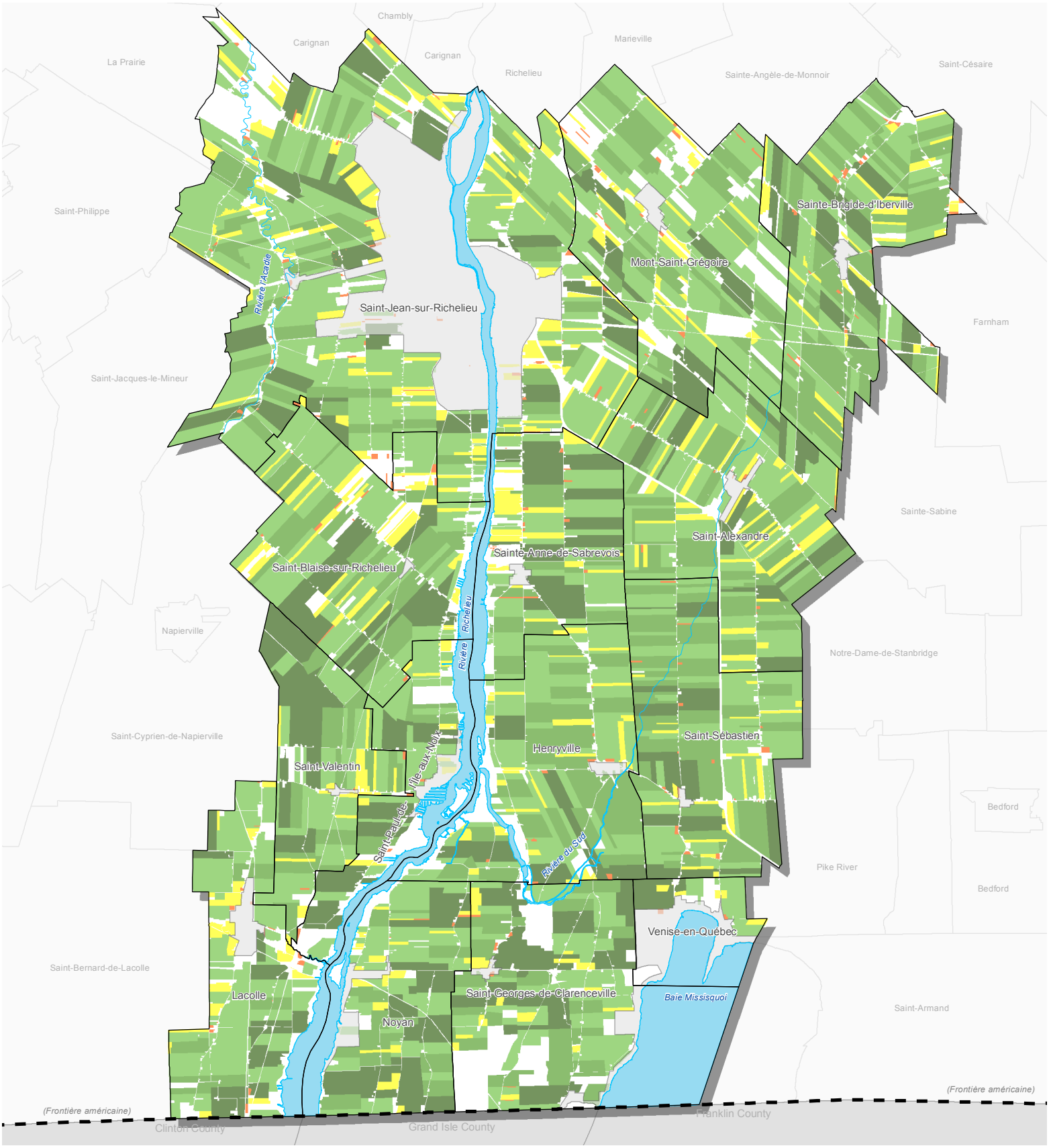

Superficie des propriétés agricoles selon l'unité d'évaluation foncière (Nombre de propriétés)

- 0 à 5 ha (242)
- 5 à 20 ha (456)
- 20 à 60 ha (961)
- 60 à 100 ha (240)
- plus de 100 ha (109)
- Périmètre d'urbanisation

N

0 1.5 3 6

Kilomètres

Conception et réalisation: Francis Pelletier

Vérification: Cynthia Gagnon

Projection transverse de Mercator Modifié (MTM), GRS 80, NAD 83

Service de l'aménagement du territoire
Mars 2017

© Gouvernement du Québec et MRC du Haut-Richelieu

MRC Haut-Richelieu

2.3.6 CONSTITUTION DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES AGRICOLES

La CPTAQ, dans son document de réflexion sur l'appréciation des demandes de morcellement de ferme, précise qu'une entité foncière appartenant à un seul tenant considérée suffisante pour y pratiquer l'agriculture est d'au moins 100 hectares. Cette réalité se traduit de façon très concrète sur le territoire du Haut-Richelieu et se constate par l'analyse de la constitution de propriétés foncières agricoles. Le secteur agricole de la MRC a connu, comme c'est le cas pour l'ensemble du Québec, un mouvement de consolidation de ses exploitations. En effet, le regroupement des entités foncières par propriétaire (données compilées à partir des adresses postales) indique que 28 % des terres agricoles de la MRC font partie d'entités de plus de 100 hectares. Il s'agit d'une augmentation de 22 % par rapport à ce qui prévalait lors de la seule analyse des terrains sans égard à leurs propriétaires.

Au total, ces 251 propriétés de plus de 100 hectares ainsi constituées occupent 66 % de la superficie du territoire agricole de la MRC. Elles se trouvent principalement dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et dans les municipalités de Saint-Alexandre, Sainte-Brigide-d'Iberville et Saint-Sébastien.

Tableau 10 Répartition des constitutions de propriétés par classe de superficie (%)

Superficie des constitutions de propriétés foncières agricoles	0 à 5 ha	5 à 20 ha	20 à 60 ha	60 à 100 ha	100 ha et plus
Proportion dans la MRC par rapport à leur nombre	8 %	14 %	33 %	17 %	28 %
Proportion de la superficie de la zone agricole occupée	0 %	2 %	15 %	17 %	66 %

Source: Services d'évaluation de la MRC du Haut-Richelieu et de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, 2013

Les constitutions de propriétés de plus petite dimension (moins de 20 ha) sont beaucoup moins nombreuses et n'occupent que 2 % de la superficie totale de la zone agricole. Leur nombre est plus important dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et dans les municipalités de Sainte-Brigide-d'Iberville et Mont-Saint-Grégoire.

Les constitutions de propriétés agricoles de très grande superficie (plus de 300 hectares) représentent pour leur part environ 15 % de l'ensemble de la zone agricole du Haut-Richelieu. Il s'agit là d'un peu plus de 12 400 hectares au total. La plus grande propriété de la MRC a une superficie de plus de 1 000 hectares et s'étend dans plusieurs municipalités se trouvant à l'est de la rivière Richelieu. L'analyse des données tirées du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2013 permet de constater que ces 12 400 hectares en zone agricole ne sont liés qu'à seulement 27 administrateurs. Ces sols sont majoritairement voués aux productions céréalières telles le maïs, le soya et le blé.

2.3.7 DIAGNOSTIC DE LA ZONE AGRICOLE

Le Haut-Richelieu se caractérise par une zone agricole homogène, stable et dynamique et un taux d'occupation de la zone agricole plus élevé que dans l'ensemble de la Montérégie. La région offre également une variété de terrains de différentes tailles pour la pratique de l'agriculture.

Tableau 11 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs à la zone agricole

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Une zone agricole stable, homogène et dynamique, bien représentée dans l'ensemble du territoire • La zone agricole possède une superficie d'approximativement 85 000 hectares, ce qui correspond à 91 % du territoire de la MRC; • La zone agricole de la MRC du Haut-Richelieu est stable et la priorité est accordée aux activités en lien avec l'agriculture; • Depuis l'entrée en vigueur du décret délimitant la zone agricole, la superficie de cette dernière a connu une diminution d'environ 35 hectares dont 8 à des fins de développement résidentiel; • La zone agricole est occupée par des fonctions liées à l'agriculture à plus de 90 %. La fonction résidentielle occupe pour sa part 4 % et est principalement circonscrite dans les îlots de consolidation résidentielle identifiés au schéma d'aménagement et de développement; • Plus de la moitié de la superficie accordée pour une utilisation autre que l'agriculture vise la protection des milieux humides et des habitats fauniques; • Il y a peu de terres en friche visibles sur le territoire de la MRC. Leur superficie est estimée à 400 hectares pour l'année 2010; • Les secteurs en friches ne font pas l'objet d'une caractérisation approfondie sur le territoire de la MRC; • Certaines friches ne peuvent être remises en culture avec l'application du Règlement sur les exploitations agricoles (REA).	Le maintien de l'homogénéité et de la stabilité de la zone agricole. L'identification, la caractérisation et la localisation des terres en friche.

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Une structure foncière présentant une variété de terrains de différentes tailles pour l'agriculture • La répartition des classes de superficie des terrains permet de constater que la proportion de terrains de moins de 5 hectares est deux fois supérieure (12 %) à la proportion des terrains de plus de 100 hectares (6 %); • Près de 50 % des terrains agricoles ont une superficie variant entre 20 et 60 hectares; • La MRC compte des terrains de superficies variées pour la pratique de l'agriculture. Cependant, l'analyse du mouvement de consolidation permet de constater le manque de disponibilité pour les terrains de taille plus petite qui ne font pas partie d'une entité foncière plus grande.	La mise en valeur de l'agriculture à petite échelle. L'identification des terrains de plus petite taille pour le démarrage d'entreprises.

Activités de consultation publique

Lors de la consultation publique, les participants ont soulevé l'importance pour la MRC du Haut-Richelieu de procéder à la caractérisation exhaustive des superficies en friche sur le territoire. Certains ont mentionné que certaines de ces friches pouvaient être remises en culture et utilisées pour la mise en œuvre de projets alors que d'autres participants ont indiqué que les friches avaient également le potentiel d'augmenter la superficie boisée de la zone agricole de la région.

Les participants ont aussi soulevé la problématique de l'accessibilité à des terres de plus petite taille pour des petites entreprises qui souhaiteraient démarrer en agriculture. Bien que l'analyse de la structure foncière de la région démontre la présence d'une variété de terrains de différentes tailles dans la région, il n'y a pas moyen de localiser facilement ceux qui pourraient représenter une opportunité d'établissement pour la relève.

2.4 EXPLOITATIONS

La MRC du Haut-Richelieu compte 651 exploitations agricoles enregistrées (EAE) au MAPAQ pour l'année 2010 et cette section en présente les principales caractéristiques.

2.4.1 ÉVOLUTION

Les rapports annuels de la CPTAQ dressent le portrait de l'évolution du nombre des exploitations agricoles. Entre les années 1998 et 2012, le total des EAE a décru de 114, soit un peu plus de 15 %. La plus grande diminution, 9 %, est observée entre 2005 et 2012.

Graphique 7 Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1998 et 2012

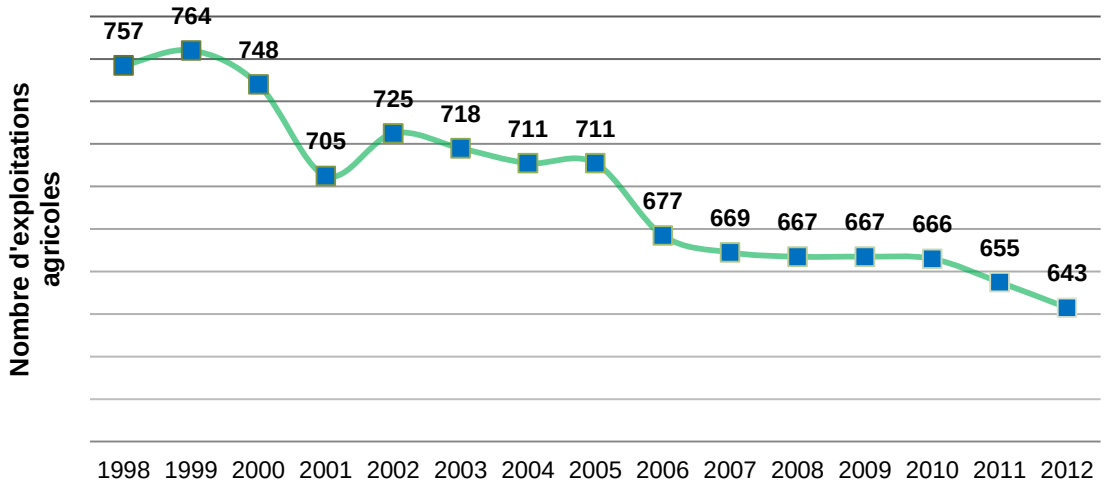

Source : Rapports annuels de la CPTAQ (1998 à 2012)

Entre 2004 et 2010, les données tirées des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ indiquent que le nombre d'EAE dans certaines municipalités telles que Lacolle, Noyan et Saint-Blaise-sur-Richelieu, est en croissance. La situation est toutefois différente dans la plupart des autres municipalités, où une diminution de ces entreprises ou le statu quo sont observés comme c'est le cas à Henryville, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Venise-en-Québec.

2.4.2 SUPERFICIE

Les exploitations agricoles enregistrées du Haut-Richelieu occupent une superficie totale de 72 233 hectares avec un taux d'occupation de la zone agricole de 85 % pour l'année 2010. Les municipalités de Lacolle (77 %) et Saint-Georges-de-Clarenceville (76 %) obtiennent les taux d'occupation les moins élevés alors que Saint-Sébastien détient le taux le plus élevé avec 93 %. Le plus grand nombre d'entreprises se situe à Saint-Jean-sur-Richelieu, la ville en comptant à elle seule 131, c'est-à-dire 20 % de l'ensemble de la MRC.

Tableau 12 Données sur les exploitations agricoles du Haut-Richelieu

Municipalité	EAE	Taux d'occu-pation	Taux de location		Superficie exploitée moyenne		Portion cultivée de la zone agricole
	Nb	%	%		ha		%
	2010	2010	2004	2010	2004	2010	2010
Henryville	59	88 %	37 %	53 %	97	96	75 %
Lacolle	33	77 %	33 %	42 %	114	108	69 %
Mont-Saint-Grégoire	71	76 %	35 %	41 %	79	85	64 %
Noyan	27	89 %	14 %	26 %	150	136	74 %
Saint-Alexandre	69	91 %	29 %	30 %	90	98	82 %
Saint-Blaise-sur-Richelieu	36	89 %	37 %	47 %	196	168	82 %
Sainte-Anne-de-Sabrevois	41	85 %	34 %	44 %	85	92	78 %
Sainte-Brigide-d'Iberville	59	86 %	20 %	23 %	100	102	78 %
Saint-Georges-de-Clarenceville	28	76 %	15 %	24 %	155	165	51 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	131	86 %	39 %	51 %	98	109	80 %
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	15	c	c	c	c	c	c
Saint-Sébastien	57	93%	28 %	42 %	95	103	85 %
Saint-Valentin	24	86 %	26 %	38 %	128	140	78 %
Venise-en-Québec	1	c	c	c	c	c	c
MRC du Haut-Richelieu	651	85 %	31 %	40 %	106	111	75 %
Montérégie	7 009	73 %	29 %	39 %	85	99	58 %

C = donnée confidentielle
Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2004 et 2010

Les exploitations ont une superficie exploitée moyenne de 111 hectares, ce qui représente un résultat légèrement plus élevé que celui de la Montérégie (99 ha). Le Tableau 13 présente l'évolution de la superficie des fermes en hectares entre 2004 et 2010 selon les données tirées des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles de 2004 et de 2010.

Tableau 13 Évolution de la superficie des fermes de 2004 à 2010

Superficie des fermes (ha)	Nombre de fermes		
	2004	2010	Variation (%)
0 à 5	87	70	-20 %
6 à 10	24	18	-25 %
11 à 20	72	42	-42 %
21 à 60	220	156	-29 %
61 à 80	83	49	-41 %
81 à 100	56	52	-7 %
101 à 200	102	161	+58 %
201 à 300	27	49	+81 %
301 à 400	7	26	+271 %
401 à 600	3	23	+667 %
601 à 800	0	4	-
801 à 1000	0	0	-
1001 et +	0	1	-
Total	681	651	-4 %

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2004 et 2010

Ce tableau permet de constater la diminution significative des exploitations agricoles de moins de 100 hectares au profit des plus grandes exploitations. Ce phénomène avait déjà été observé dans l'analyse de la taille des constitutions de propriétés foncières agricoles. Les agriculteurs sont donc de moins en moins nombreux.

Pour ce qui est de la superficie cultivée moyenne, elle atteint 98 hectares pour l'ensemble de la région soit environ 20 % de plus qu'en Montérégie. En 2010, les entreprises localisées à Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Valentin se démarquent avec des superficies cultivées moyennes de respectivement 155 et 126 hectares. Entre 2004 et 2010, la portion cultivée des exploitations agricoles est en hausse dans toutes les municipalités à l'exception de Noyan, où elle a diminué de 2 %.

2.4.3 TAUX DE LOCATION DES TERRES

Le taux de location des terres agricoles par des entreprises est de 40 % pour l'ensemble de la MRC. Le taux de location le plus bas est à Sainte-Brigide-d'Iberville, où il est de 23 %. La municipalité d'Henryville affiche pour sa part le taux le plus élevé avec 53 %. Le Haut-Richelieu suit la même tendance que celle de la Montérégie, où une hausse marquée (10 %) du taux de location des terres entre 2004 et 2010 est observée. Les municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu et Henryville sont les plus concernées par ce constat. Des données relatives à la tenure des superficies exploitées par le MAPAQ compilées en 2013 permettent de constater que le taux de location pure (soit une location qui n'est pas apparentée à la même entreprise) est de 18 % pour l'ensemble de la MRC du Haut-Richelieu et de la Montérégie. Ce taux est considérablement plus élevé à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (38 %) et Saint-Jean-sur-Richelieu (31 %).

2.4.4 ACTIVITÉ PRINCIPALE

L'analyse de l'ensemble des exploitations agricoles enregistrées (EAE) au MAPAQ en 2010 permet de constater que près de la moitié d'entre elles (49 %) ont comme principale source de revenus la production de céréales et de protéagineux, 22 % ont pour activité principale la production laitière et 7 % la production porcine. Le graphique suivant présente les résultats pour l'ensemble de la région.

Graphique 8 Les entreprises agricoles réparties selon leur activité principale (%)

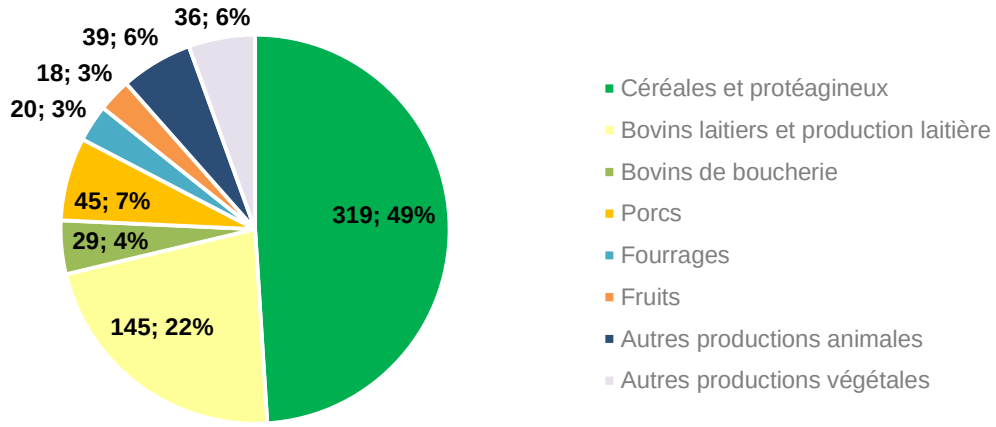

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2010

2.4.5 DIAGNOSTIC DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La MRC du Haut-Richelieu comptait en 2010 plus de 650 entreprises agricoles enregistrées sur son territoire. Parmi ces entreprises, 258 ont une production animale comme activité principale et 393 ont pour leur part une production végétale comme activité principale. Les données compilées par la CPTAQ entre 1998 et 2012 confirment toutefois, à l'exemple du reste de la Montérégie et du Québec, une diminution constante du nombre d'entreprises agricoles sur le territoire.

Tableau 14 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs aux exploitations agricoles

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Un mouvement de consolidation des exploitations agricoles bien présent dans la MRC • 28 % des terres agricoles font partie d'entités de plus de 100 hectares, il s'agit d'une augmentation de 22 % par rapport à l'analyse des terrains;	La mise en valeur de l'agriculture à petite échelle.

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Un mouvement de consolidation des exploitations agricoles bien présent dans la MRC (suite) • Les propriétés de plus petite dimension (moins de 20 hectares) occupent pour leur part 2 % de la superficie totale de la zone agricole; • Les données du MAPAQ compilent entre 2004 et 2010 une nette diminution des fermes de moins de 100 hectares et une importante augmentation des fermes de plus de 100 hectares; • Le nombre d'exploitations agricoles est passé de 757 en 1998 à 643 en 2012, ce qui représente une diminution de 15 %.	Le maintien et l'amélioration de la vitalité économique des communautés et de l'occupation dynamique du territoire.
Une augmentation du taux de location des terres observée dans la région • Une hausse de 10 % du taux de location des terres a été observée entre 2004 et 2010; • Les superficies en location pure sont nettement plus importantes dans les municipalités de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Jean-sur-Richelieu.	Un taux de location pure plus élevé peut représenter un indice quant à la spéculation pour du développement urbain.

Activités de consultation publique

Les participants des activités de consultation publique, en lien avec les exploitations agricoles, ont mentionné que le mouvement de consolidation des entreprises et le fait que la taille de celles-ci soit de plus en plus importante ont un impact sur la vitalité des municipalités rurales. Certains ont notamment souhaité avoir plus d'information sur le phénomène d'accaparement des terres et mentionné l'importance de faire des pressions auprès du gouvernement afin qu'il trouve des solutions pour freiner la spéculation et faciliter l'établissement de la relève.

2.5 PRODUCTIONS

Cette section présente l'ensemble des productions animales et végétales dans le Haut-Richelieu. Elle dresse également un portrait de l'état de l'agriculture biologique dans la région et des productions marginales présentes sur le territoire.

2.5.1 PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Le territoire de la MRC du Haut-Richelieu est fortement marqué par l'omniprésence des grandes cultures qui le parcourent. Au total, ce sont 393 exploitations agricoles qui ont une production végétale comme activité principale et près de 64 000 hectares qui sont cultivés. Six types de productions principales se retrouvent dans la région soit :

- Les céréales et protéagineux
- Les fourrages
- Les fruits et légumes
- L'acériculture
- Les cultures abritées
- L'horticulture ornementale

Graphique 9 Répartition des superficies des exploitations présentes sur le territoire de la MRC (%)

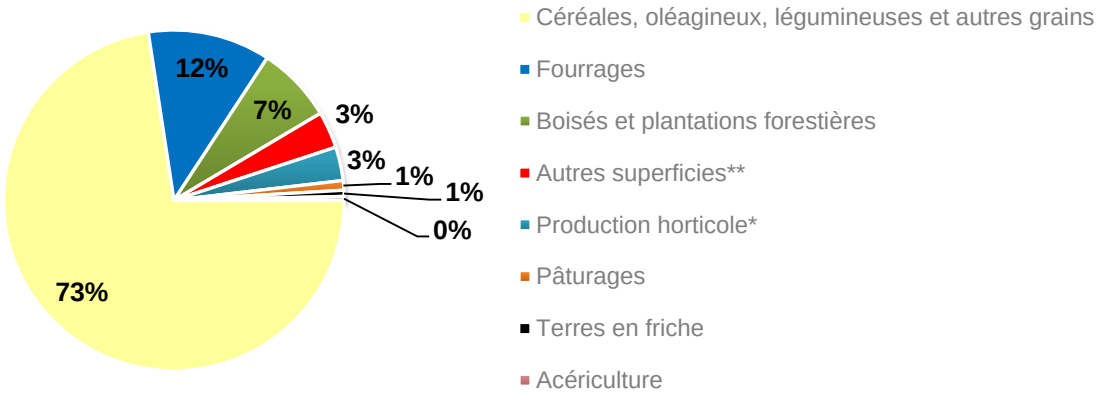

* Fruits, Légumes, horticulture ornementale et cultures abritées.
**Autres superficies non cultivées, cultivées et engrais vert.

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2010.

Les céréales et les protéagineux couvrent la plus grande superficie cultivée de la zone agricole avec 52 428 hectares pour l'année 2010. Ce sont aussi ces productions qui engendrent les revenus les plus élevés. En effet, elles produisent plus de 90 millions de dollars en recettes, ce qui représente 80 % du total attribuable à l'ensemble des productions végétales pour la MRC.

La carte suivante présente la localisation des cultures assurées sur le territoire selon les données de la Financière agricole du Québec.

Carte 8 - Production végétale

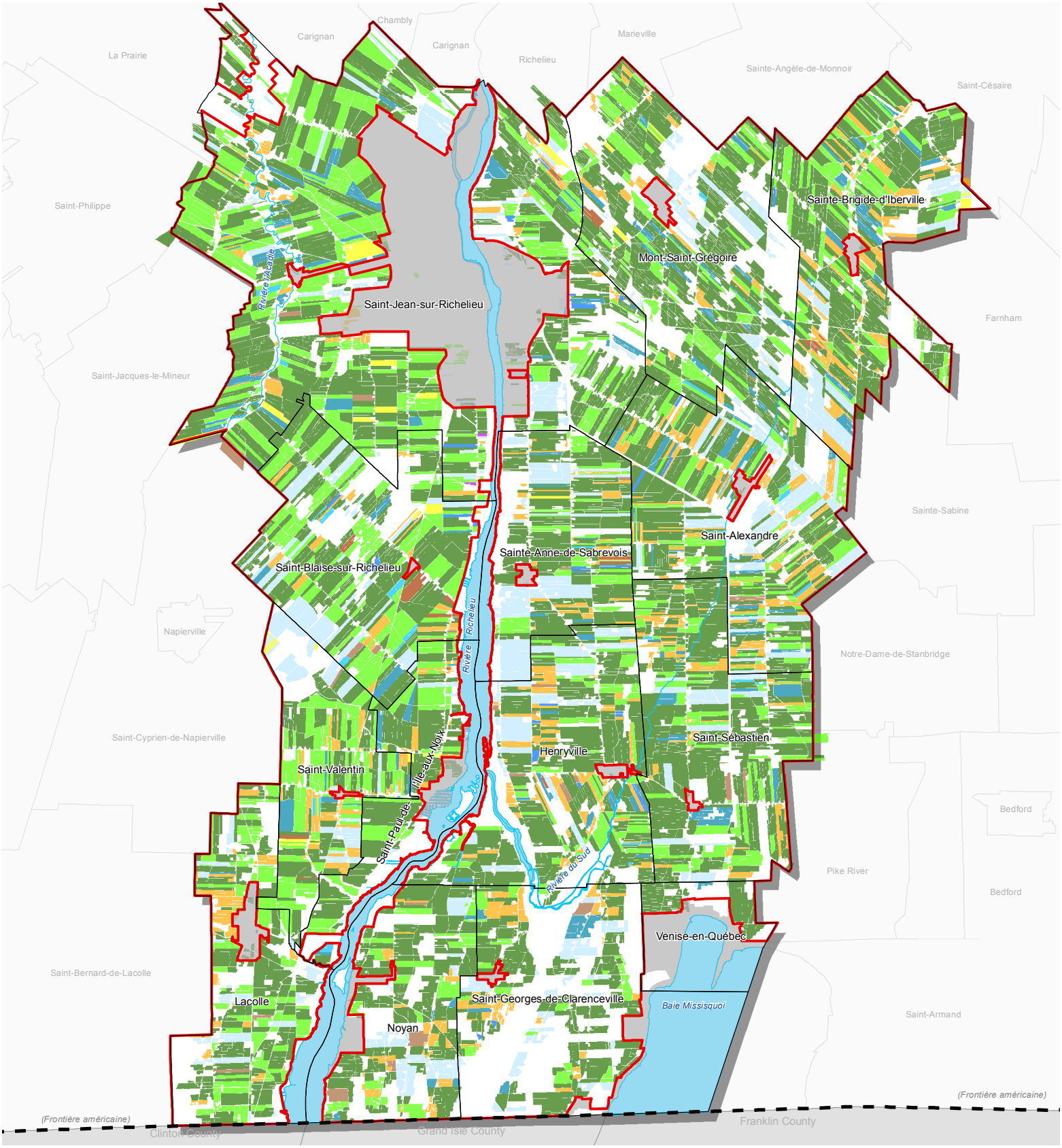

Type de culture (hectares) : Terres assurées BDCA 2015

- Maïs (35 102 ha)
- Soya (12 472 ha)
- Foin (4 409 ha)
- Blé (1 723 ha)
- Cultures mixtes (589 ha)
- Maraîcher (329 ha)
- Orge (306 ha)
- Autres céréales (253 ha)
- Avoine (176 ha)
- Petits fruits (9 ha)
- Aucune information (6 778 ha)

Limite de la zone agricole

Périmètre d'urbanisation

N

0 1.5 3 6

Kilomètres

Conception et réalisation: Francis Pelletier

Vérification: Cynthia Gagnon

Projection transverse de Mercator Modifié (MTM), GRS 80, NAD 83

Service de l'aménagement du territoire
Mars 2017

© Gouvernement du Québec et MRC du Haut-Richelieu

MRC Haut-Richelieu

Céréales et protéagineux

La production de céréales et protéagineux occupe plus de 80 % de la superficie totale des terres en culture dans la MRC. Cette production demeure la plus importante pour chacune des municipalités locales. Au total, ce sont 482 exploitants qui déclarent des revenus pour ce type de production, c'est-à-dire 74 % d'entre eux. De même, 319 exploitants, soit 49 % du total, auraient cette production comme activité principale.

C'est à Saint-Blaise-sur-Richelieu que la superficie en production moyenne est la plus élevée avec 147 hectares par exploitation. Au contraire, les superficies moyennes les moins importantes se trouvent à Saint-Alexandre et Henryville avec respectivement 82 et 85 hectares.

Tableau 15 Répartition des exploitations et des superficies en production de céréales et protéagineux (%)

Municipalité	Céréales et protéagineux		
	Nombre d'exploitations	Superficie en hectares	Ha/exploitation
Henryville	43	3 670	85
Lacolle	27	2 642	98
Mont-Saint-Grégoire	41	4 382	107
Noyan	24	2 480	103
Saint-Alexandre	58	4 727	82
Saint-Blaise-sur-Richelieu	31	4 570	147
Sainte-Anne-de-Sabrevois	28	2 943	105
Sainte-Brigide-d'Iberville	42	4 305	102
Saint-Georges-de-Clarenceville	18	2 421	135
Saint-Jean-sur-Richelieu	96	11 766	123
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	15	c	c
Saint-Sébastien	41	4 546	111
Saint-Valentin	17	2 177	128
Venise-en-Québec	1	c	c
MRC du Haut-Richelieu	482	52 428	109

C=confidentiel
Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2010.

Fourrages

La production de fourrages occupe près de 8 500 hectares, soit 13 % de la superficie cultivée de la MRC. Ce type de production se classe en deuxième rang en termes de superficie occupée derrière la production de céréales et de protéagineux.

Les municipalités où se concentre cette culture sont Saint-Alexandre et Henryville où davantage d'établissements d'élevage de bovins laitiers sont notamment répertoriés. En effet, bien que cette

culture occupe une superficie importante du territoire, elle est principalement dédiée à l'alimentation du cheptel animal et ne génère qu'un pour cent des revenus attribuables à l'ensemble des productions végétales.

Fruits et légumes et cultures abritées

En 2010, le MAPAQ a recensé sur le territoire 1 820 hectares liés à la production de légumes repartis entre 41 producteurs et 273 hectares en production fruitière répartis entre 27 producteurs. La production de fruits et légumes engendre 12 % des revenus tirés des productions végétales de la MRC et la majorité des exploitations se concentre dans les municipalités localisées dans la partie nord de la région, soit Saint-Jean-sur-Richelieu et Mont-Saint-Grégoire.

Tableau 16 Répartition municipale des exploitations et de la production de fruits et légumes

Municipalité	Fruits/ha	Légumes/ha
Henryville	30	57
Lacolle	8	26
Mont-Saint-Grégoire	137	45
Noyan	9	38
Saint-Alexandre	20	
Saint-Blaise-sur-Richelieu	1	331
Sainte-Anne-de-Sabrevois	6	43
Sainte-Brigide-d'Iberville	2	21
Saint-Georges-de-Clarenceville	3	12
Saint-Jean-sur-Richelieu	51	514
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	-	234
Saint-Sébastien	-	198
Saint-Valentin	7	300
Venise-en-Québec	-	-
MRC du Haut-Richelieu	273	1 820

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2010

La production fruitière de la MRC du Haut-Richelieu est principalement liée à la production de pommes (67 %), fraises (11 %), bleuets (6 %), raisins (4 %), framboises (2 %) et poires (1 %), mais certaines fermes cultivent aussi des prunes, des cerises, des pêches et des canneberges.

Graphique 10 Production fruitière en hectares (2011)

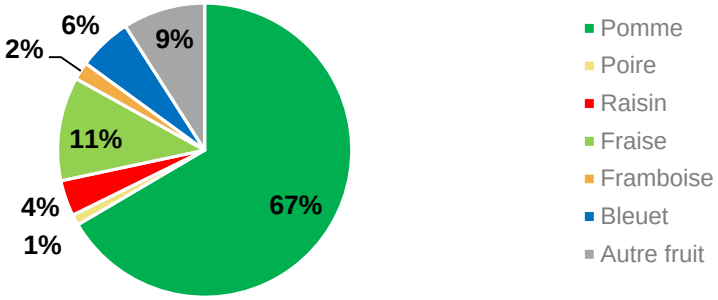

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, n⁰ 95-640-XWF au catalogue.

Les cultures abritées quant à elles sont peu représentées sur le territoire dont la vocation est surtout liée à la production céréalière et animale. En effet, seulement 11 exploitants déclaraient en 2010 des revenus pour ce type de production qui occupe seulement quatre hectares de la zone agricole.

Horticulture ornementale

L'horticulture ornementale est pratiquée par 10 entreprises sur le territoire de la MRC et 207 hectares sont dédiés à ce type de culture dans la région. La plus importante exploitation se trouve à Lacolle et exploite 70 % de la superficie totale liée à ce type de production.

Acériculture

La *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) protège les érablières présentant un potentiel acéricole, ce qui fait en sorte que les érables dans ces peuplements ne peuvent être coupés sans autorisation sauf pour fins de sylviculture ou d'éclaircie. Une érablière protégée doit être d'une superficie minimale de quatre hectares et être propice à la production de sirop d'érable. La production et la mise en marché des produits agricoles du Québec sont chapeautées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec qui est chargée de l'application de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1).* Les exploitations acéricoles sont soumises à un cadre réglementaire imposant l'attribution par la Fédération des producteurs acéricoles d'un contingent permettant d'ajuster l'offre de sirop d'érable avec la demande. Exceptionnellement, seule la production écoulée directement auprès des consommateurs n'est pas assujettie à ce contrôle réglementaire.

Le potentiel acéricole de la MRC est principalement concentré dans les municipalités de Mont-Saint-Grégoire (23 %), Saint-Jean-sur-Richelieu (20 %) et Saint-Blaise-sur-Richelieu (13 %). Aux fins de cette analyse, il est défini de la manière suivante : « Un groupement végétal feuillu d'au moins huit hectares, composé d'au moins 60 % de la surface terrière en érable, dont le nombre actuel d'entailles potentiel à l'hectare est égal ou supérieur à cent cinquante » (MAMROT, juin 2012). La municipalité de Mont-Saint-Grégoire est particulièrement reconnue pour ce type de production en particulier et accueille chaque année des milliers de visiteurs dans ses sept cabanes à sucre.

Érablière Denis Charbonneau, Mont-Saint-Grégoire
Source : Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

Le tableau suivant montre la répartition municipale des érablières et des érablières à potentiel acéricole dans le Haut- Richelieu.

Tableau 17 Potentiel acéricole des municipalités

Municipalité	Érablière (ha)	Érablière à potentiel acéricole (ha)
Henryville	124,24	36,54
Lacolle	44,28	27,19
Mont-Saint-Grégoire	746,43	185,68
Noyan	52,23	23,95
Saint-Alexandre	189,55	12,09
Saint-Blaise-sur-Richelieu	392,34	19,41
Sainte-Anne-de-Sabrevois	452,72	144,03
Sainte-Brigide-d'Iberville	474,73	40,25
Saint-Georges-de-Clarenceville	4,41	4,41
Saint-Jean-sur-Richelieu	196,31	58,87
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	111,74	13,18
Saint-Sébastien	54,07	12,45
Saint-Valentin	215,30	7,77
Venise-en-Québec	79,02	29,90
MRC du Haut-Richelieu	3137,36	615,72

Source : MFFP, inventaire écoforestier, mise à jour juin 2016.

La carte présentée à la page suivante démontre le potentiel acéricole de la région et l'emplacement des différentes érablières sur le territoire. Les érablières représentées sont les peuplements forestiers extraits des données écoforestières dont le groupement d'essence est dominé par l'érable et qui sont protégées par la LPTAA.

Il est cependant important de faire la distinction entre le potentiel acéricole présenté sur cette carte et le potentiel acéricole commercial qui n'a pas fait l'objet d'une caractérisation avec cet objectif.

Carte 9 - Potentiel acéricole et érablières (MFFP 2016)

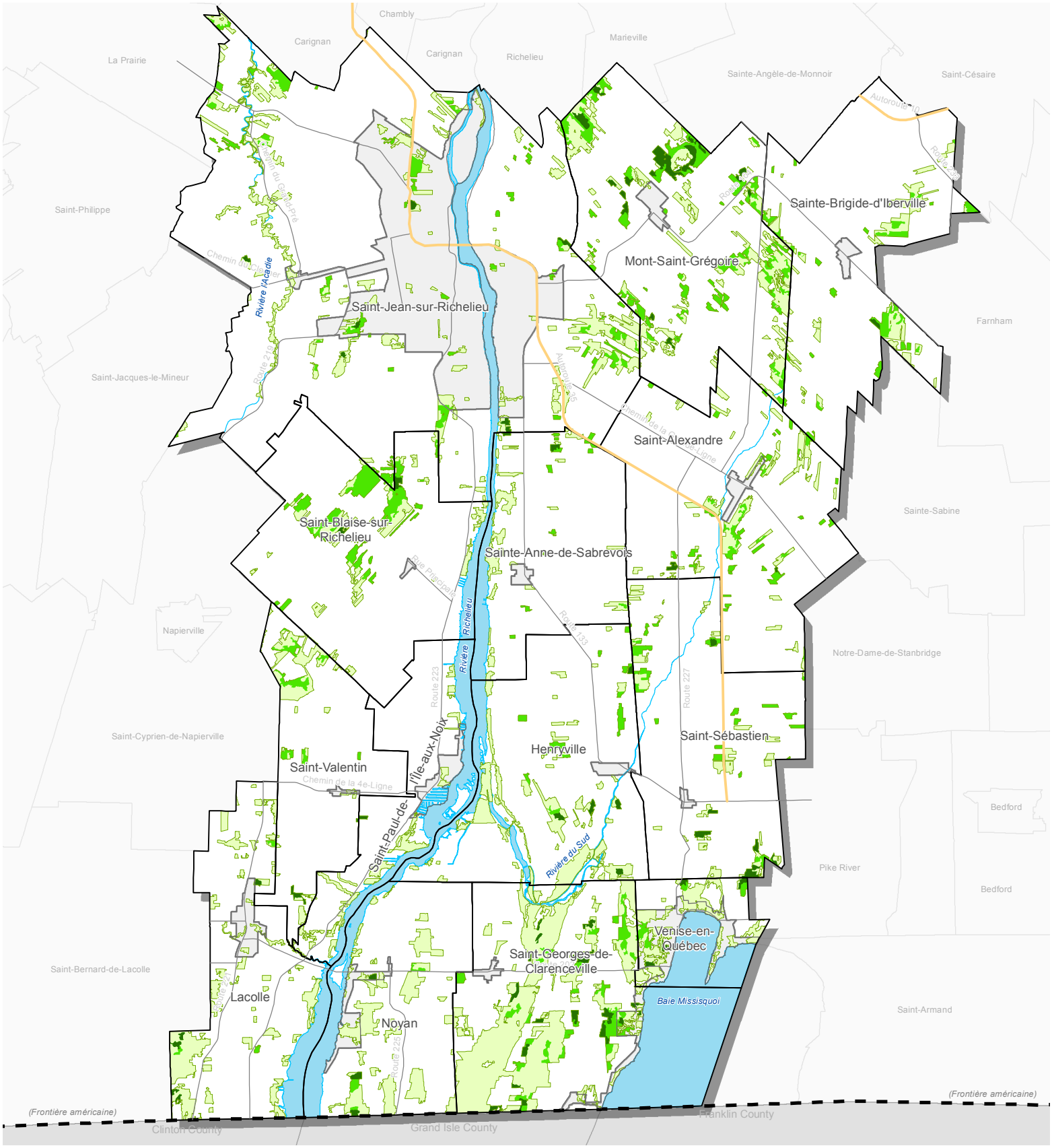

Boisé (11 766 ha)

Érablière (3 137 ha)

Érablière à potentiel acéricole (615 ha)

N

0 1.5 3 6

Kilomètres

Conception et réalisation: Francis Pelletier

Vérification: Cynthia Gagnon

Projection transverse de Mercator Modifié (MTM), GRS 80, NAD 83

Service de l'aménagement du territoire
Mars 2017

© Gouvernement du Québec et MRC du Haut-Richelieu

MRC Haut-Richelieu

2.5.2 PRODUCTIONS ANIMALES

La production animale dans le Haut-Richelieu concerne 258 établissements d'élevage et 40 % des entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ en 2010 qui déclarent ce type de production comme étant leur activité principale. Ces entreprises se concentrent principalement au nord-est de la MRC, dans les municipalités de Mont-Saint-Grégoire, Saint-Alexandre et Sainte-Brigide-d'Iberville. Les types d'élevage recensés dans la région sont variés, mais les productions laitières et porcines sont les plus représentées. La production porcine est plus importante dans les municipalités localisées à l'est de la rivière Richelieu et la production laitière dans les municipalités localisées à l'ouest. Par rapport à 2002, une baisse de 15 % du nombre d'unités animales a touché principalement la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la municipalité de Saint-Alexandre. Les secteurs concernés sont ceux des productions laitière et bovine.

L'épandage des déjections animales nécessite la disponibilité de superficies importantes et l'augmentation du cheptel animal d'une exploitation demeure tributaire des superficies dont elle dispose pour réaliser cette activité. Lors de la mise en application de normes plus strictes concernant la gestion du phosphore, les exploitations de production animales ont dû revoir la gestion des déjections animales et, dans plusieurs cas, des superficies supplémentaires se sont avérées requises pour respecter ces normes environnementales. Le déboisement de nouvelles superficies s'est alors avéré un moyen privilégié par les exploitations pour augmenter les superficies réceptrices de lisiers ou fumiers. Afin de contrer un déboisement excessif dans les territoires où les productions animales étaient présentes, le ministère de l'Environnement a mis en place le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) pour freiner la dégradation de la qualité de l'eau dans les bassins versants où elle était déjà dégradée. L'article 50.3 de ce règlement interdit notamment l'augmentation des superficies consacrées aux cultures et limite le déboisement à des fins de culture, ce qui vient fortement limiter l'expansion de la production animale et végétale sur le territoire dans les 14 municipalités constituantes de la MRC du Haut-Richelieu, toutes visées par l'application de cet article. Il demeure toutefois possible pour une exploitation agricole de conclure une entente pour l'épandage sur les terres d'une autre exploitation afin de contrer cette limitation.

La production animale représente également un défi lorsqu'il s'agit d'assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et autres usages en zone agricole. À cette fin, le gouvernement met en application la *Directive sur les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles* pour l'établissement d'une distance à respecter lors de l'implantation d'un nouveau bâtiment d'élevage ou de l'augmentation du cheptel animal d'un bâtiment existant. Un calcul spécifique pouvant être adapté par les MRC permet d'établir une distance séparatrice entre ceux-ci et une entité non agricole, que ce soit un périmètre d'urbanisation, une résidence ou un immeuble protégé. Le principe de réciprocité fait en sorte d'imposer également le même calcul pour définir la distance séparatrice minimale requise lors de la réalisation d'un projet non agricole à proximité d'établissements d'élevage existants.

Carte 10 - Production animale

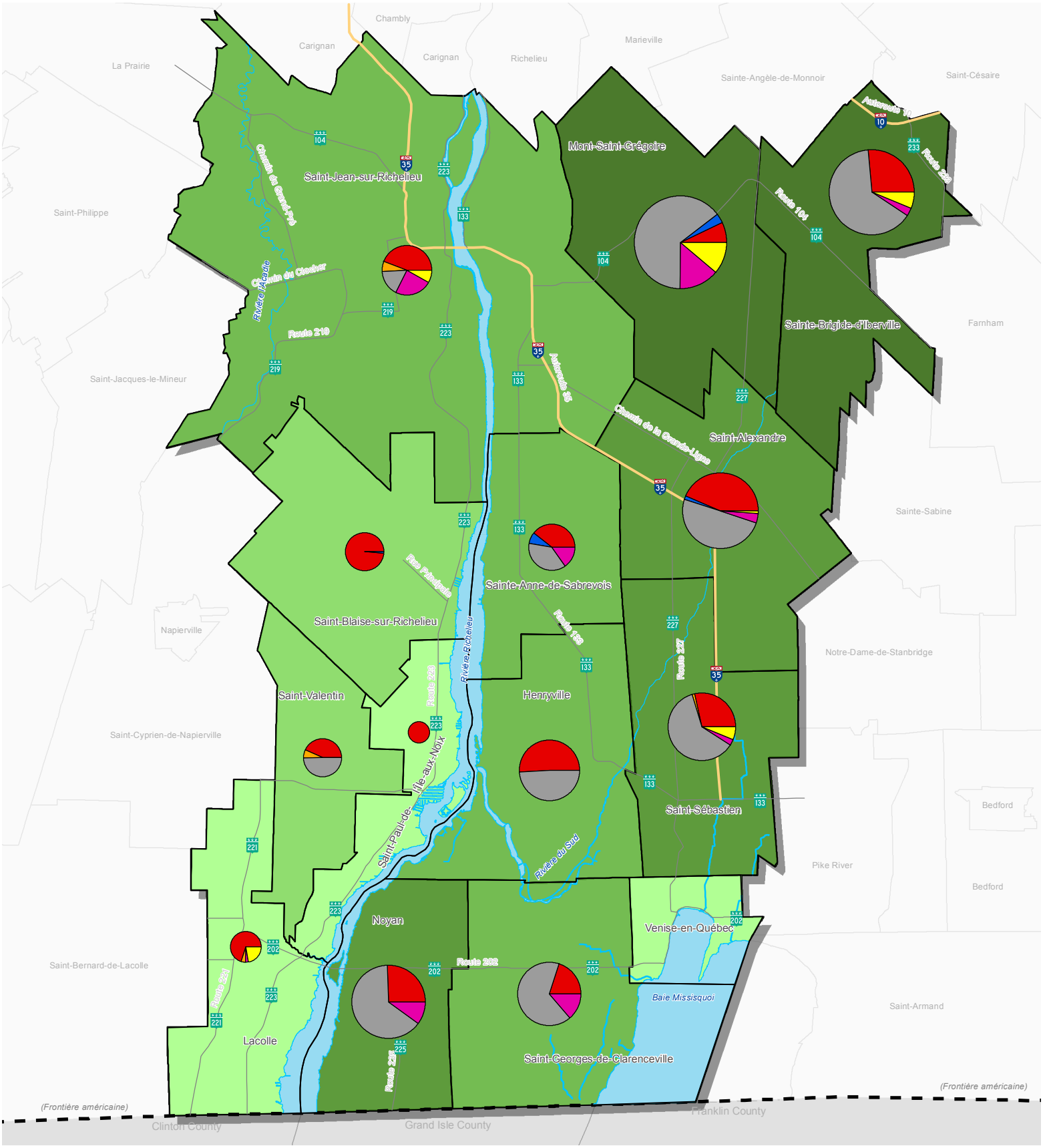

Production totale

- Moins de 1000 unités
- 1000 - 2000 unités
- 2000 - 4000 unités
- 4000 - 6000 unités
- 6000 unités et plus

Catégorie de production

- Bovin laitier
- Cheval
- Ovin
- Porc
- Bovin de boucherie
- Volaille

N

0 1.5 3 6

Kilomètres

Conception et réalisation: Francis Pelletier

Vérification: Cynthia Gagnon

Projection transverse de Mercator Modifié (MTM), GRS 80, NAD 83

Service de l'aménagement du territoire
Mars 2017

© Gouvernement du Québec et MRC du Haut-Richelieu

MRC Haut-Richelieu

La carte 10 démontre l'importance de la production animale dans chacune des municipalités ainsi que la répartition de chacune des catégories de production.[8]

Production laitière

La production laitière revêt une importance capitale pour le milieu agricole du Haut-Richelieu. Elle occupe la première place en ce qui a trait au nombre d'entreprises et la seconde quant au nombre d'unités animales. Des exploitations spécialisées dans le bovin laitier se trouvent sur l'ensemble du territoire de la MRC, mais près du tiers d'entre elles sont situées dans les municipalités de Saint-Alexandre et Henryville.

Tableau 18 La production laitière dans le Haut-Richelieu (2015)

	Unité	MRC Haut-Richelieu	Poids par rapport à la Montérégie (%)	Montérégie	Québec
Producteurs laitiers	Nombre	137	12 %	1 117	5 853
Production totale	Hectolitre	842 657	13 %	6 153 240	29 902 153
Recettes brutes	Milliers de dollars	65 367,4	13 %	479 602,0	2 348 274,9

Source : Institut de la statistique du Québec, statistiques relatives à la production laitière, 2015

Les données les plus récentes concernant la production laitière sont celles de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Ces données indiquent que depuis 2012, le nombre d'exploitations dans le Haut-Richelieu est passé de 142 à 137 pour l'année 2015 et que la production totale a légèrement augmenté (+ 3 %) passant de 810 832 hl à 842 657 hl pendant cette période. Les recettes brutes ont également augmenté passant de 63 à 65 millions de dollars. Parmi l'ensemble des MRC de la Montérégie, le Haut-Richelieu occupe le premier rang pour la production totale et les recettes brutes. La MRC se classe également au second rang quant au nombre de producteurs laitiers, cette fois-ci derrière la MRC du Haut-Saint-Laurent. Les revenus engendrés par cette activité représentent 13 % des recettes attribuées à l'ensemble de la Montérégie.

Les données du MAPAQ précisent par municipalité l'évolution du nombre d'exploitations entre 2004 et 2010 sur le territoire de la MRC. La plus forte diminution est enregistrée à Mont-Saint-Grégoire, où le total est passé de douze exploitants à six, ce qui représente une baisse de 50 %. Les recettes liées à la production laitière pour cette même période sont cependant en constante augmentation pour l'ensemble de la région. En 2004, la production laitière avait généré un total de près de 51 655 000 $. Six ans plus tard, malgré la diminution du nombre d'exploitations, les recettes brutes ont augmenté de 23 %. La part des revenus tirés de la production laitière est de 32 % par rapport à l'ensemble des revenus concernant les productions animales pour la MRC. Cette proportion est semblable à celle observée en 2004 et confirme de nouveau le mouvement de consolidation des entreprises dans la région.

[8] La mesure de référence de l'unité animale est définie comme étant une unité de mesure représentant 20 m³ d'engrais de ferme produit par un animal, ce qui diffère du nombre de têtes par cheptel.

Carte 11 - Production laitière - Localisation des unités animales

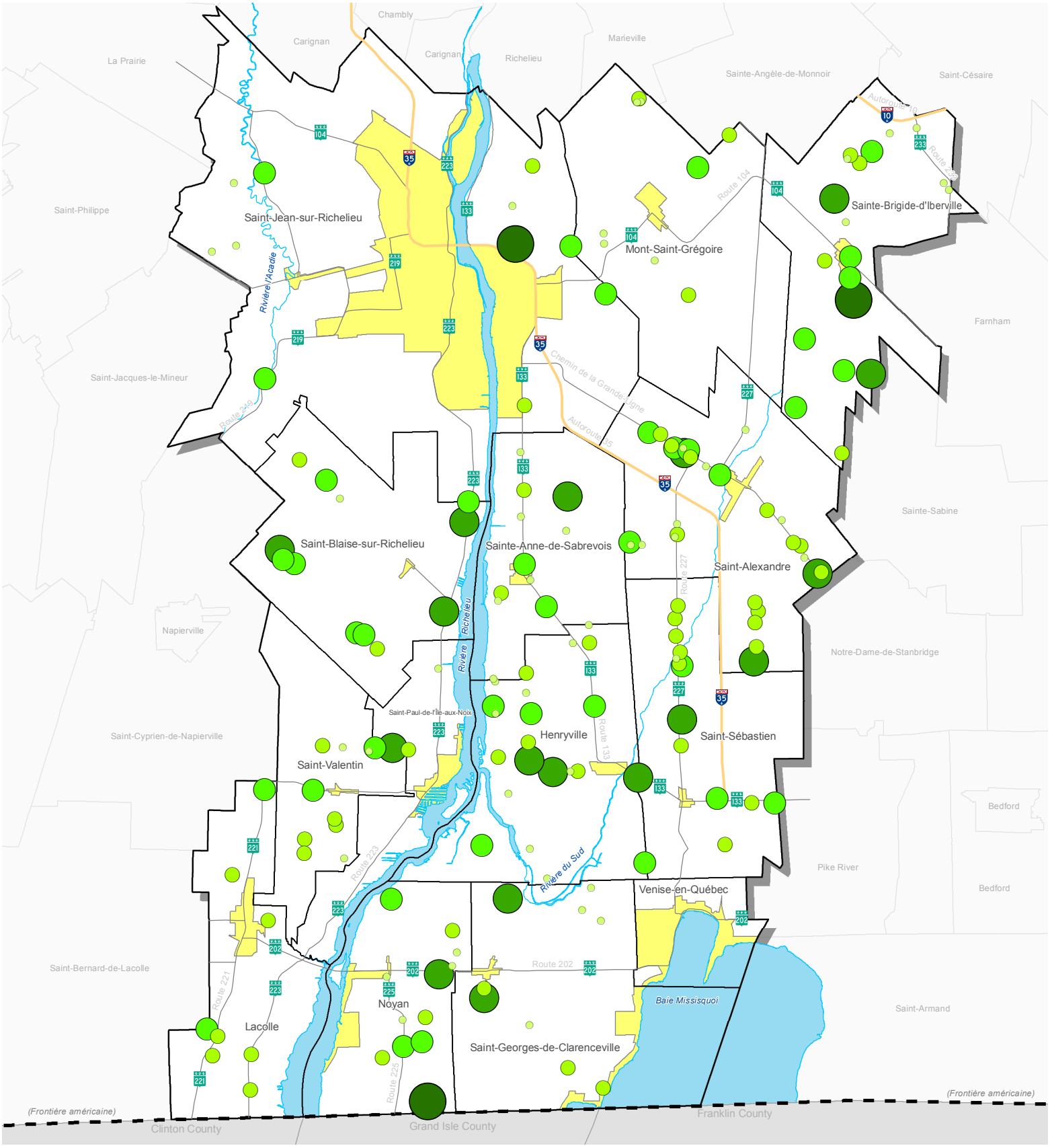

Nombre d'unités animales

- 5 - 55
- 65 - 95
- 105 - 145
- 155 - 265
- 295 - 415

N

0 1.5 3 6

Kilomètres

Conception et réalisation: Francis Pelletier

Vérification: Cynthia Gagnon

Projection transverse de Mercator Modifié (MTM), GRS 80, NAD 83

Service de l'aménagement du territoire
Mars 2017

© Gouvernement du Québec et MRC du Haut-Richelieu

MRC Haut-Richelieu

Production bovine

La production de bovins de boucherie est répartie assez uniformément dans les municipalités se trouvant à l'est de la rivière Richelieu (voir la carte 12). Le côté ouest de la rivière, où les sols sont en général de qualité supérieure, compte seulement six entreprises vouées à ce type d'élevage, dont une production majeure se trouvant au sud de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Ce type de production représente l'activité principale de 29 exploitants agricoles sur l'ensemble du territoire. Un nombre plus important se trouve dans la municipalité de Mont-Saint-Grégoire (6) et ceux-ci produisent plus de 30 % des bovins de boucherie de la MRC.

Entre 2004 et 2010, la production de bovins de boucherie a chuté de façon considérable. Alors qu'en 2004, 42 exploitations avaient cette production comme activité principale, en 2010, ce nombre est passé à 29. Le nombre d'unités animales produites au total est, pour sa part, passé de 5 560 à 3 745 selon les fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ. Il s'agit là d'une diminution d'environ 33 % qui pourrait être attribuable à la hausse du coût des céréales depuis 2009. Selon le MAPAQ, la diminution du cheptel s'explique principalement par une marge bénéficiaire qui a été défavorable à l'engraissement de bouvillons et favorable à la vente de grains entre 2010 et 2014. Par exemple, en 2012, le prix du grain pouvait atteindre en moyenne 300 $ la tonne, ce qui représente des sommes considérables pour les éleveurs qui doivent acheter le grain pour l'alimentation du bétail. Certains agriculteurs qui exploitaient aussi de grandes terres ont donc pu être tentés de diminuer leur production animale au profit de la vente de leurs grains, plus profitable. La prochaine mise à jour des données du MAPAQ sur les fiches d'enregistrement des exploitations agricoles permettra d'avoir un portrait à jour de la situation actuelle.

Les données de la Financière agricole du Québec (FADQ) précisent que pour l'ensemble de la province, le volume de viande produit et assuré a diminué de 17,6 % en 2009 et de 7,5 % en 2010. La MRC du Haut-Richelieu n'aurait pas échappé à cette tendance : la plus forte diminution a été enregistrée à Sainte-Brigide-d'Iberville qui a perdu plus de 75 % (en termes d'unités animales) de sa production entre 2004 et 2010. Les revenus tirés de la production bovine pour cette même période ont aussi chuté de 67 % pour la MRC. Par rapport aux revenus liés à l'ensemble des productions animales pour la MRC, la part de la production bovine est passée de 18 % en 2004 à seulement 5 % en 2010.

Carte 12 - Production bovine - Localisation des unités animales

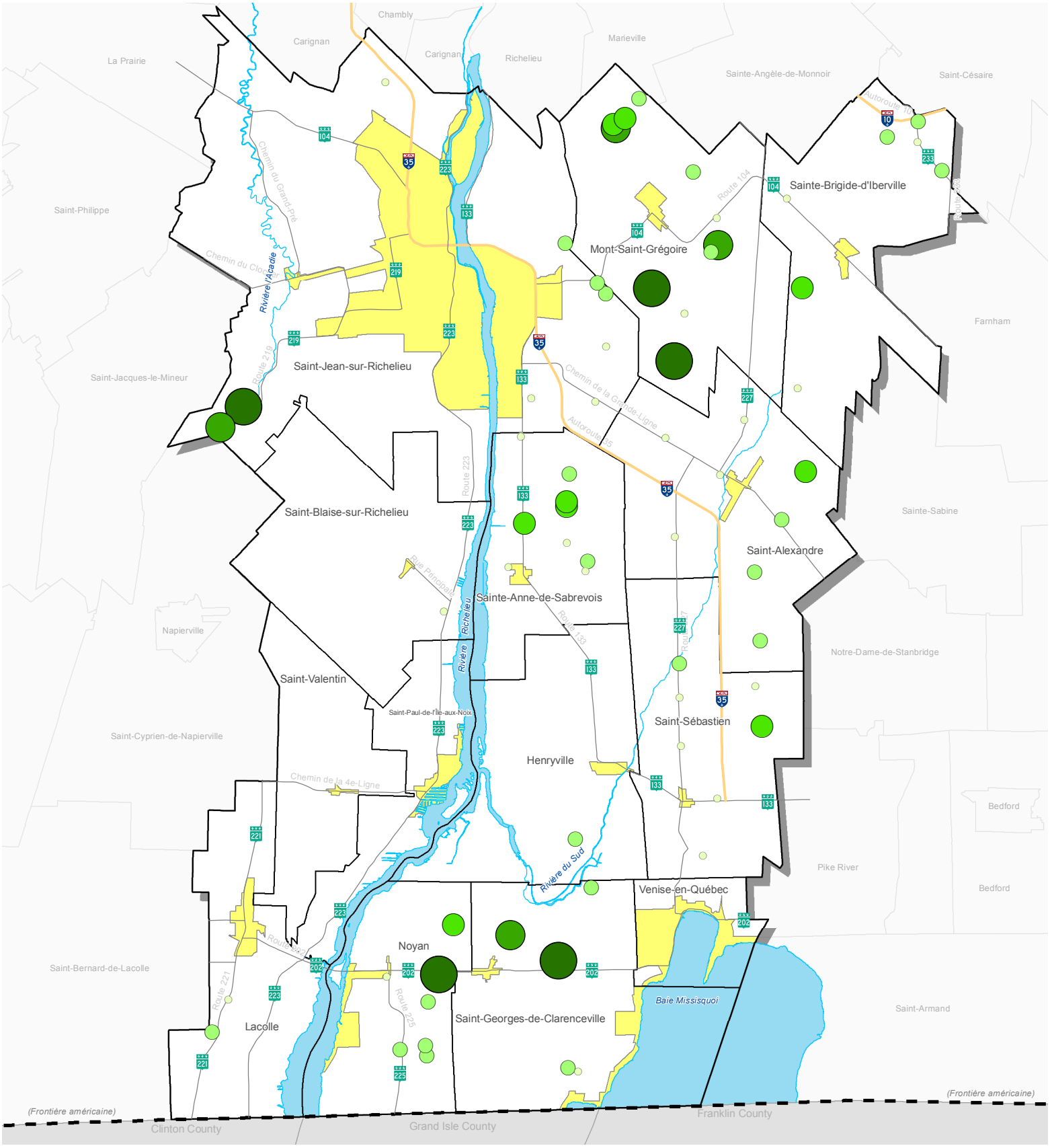

Nombre d'unités animales

- 5 - 15
- 25 - 45
- 55 - 85
- 105 - 135
- 295 - 385

N

0 1.5 3 6

Kilomètres

Conception et réalisation: Francis Pelletier

Vérification: Cynthia Gagnon

Projection transverse de Mercator Modifié (MTM), GRS 80, NAD 83

Service de l'aménagement du territoire
Mars 2017

© Gouvernement du Québec et MRC du Haut-Richelieu

MRC Haut-Richelieu

Production porcine

La production porcine est la première en importance sur le territoire de la MRC en ce qui a trait au nombre d'unités animales et arrive au second rang pour le nombre d'exploitants ayant cette production comme activité principale. La carte 13 démontre l'importance du cheptel porcin par rapport aux autres types de cheptels selon la municipalité. Plus de la moitié des municipalités du Haut-Richelieu compte plus de porcs que tout autre animal d'élevage. C'est le cas notamment à Mont-Saint-Grégoire, Sainte-Brigide-d'Iberville, Noyan, Saint-Georges-de-Clarenceville et Saint-Sébastien. Les données tirées des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ de 2010 indiquent que tout comme pour l'exploitation de bovins de boucherie, les porcheries se localisent en grande partie du côté est de la rivière Richelieu. La majorité des exploitations comptent entre 200 et 500 unités animales soit environ entre 1 000 et 2 500 porcs. Les plus grandes productions sont localisées à Mont-Saint-Grégoire et à Noyan.

Entre 2004 et 2010, le nombre de producteurs est resté relativement stable passant de 47 à 45. Le nombre d'unités animales a pour sa part augmenté d'environ 10 % au cours de la même période. Au Québec, depuis 2010, le nombre de fermes a diminué de 6 % alors que le nombre de porcs en inventaire a augmenté d'environ 9 %. Les épisodes de maladie combinés à des périodes anormalement longues de faibles marges, notamment dues au prix élevé des grains, ont favorisé la consolidation du secteur et l'abandon de plusieurs entreprises moins performantes. À cet effet, La Financière agricole du Québec (FADQ) a enregistré une baisse de 27 % du nombre d'adhérents au programme de stabilisation des revenus. Le secteur s'est de plus en plus organisé et la contractualisation, ou production à forfait, s'est développée de manière significative expliquant ainsi la diminution du nombre d'exploitations et l'augmentation des cheptels.

Une analyse des données récoltées par le MAPAQ sur les fiches d'enregistrement des exploitations agricoles démontre toutefois une hausse marquée des revenus (55 %) tirés de la production porcine pour le Haut-Richelieu entre 2004 et 2010. Il s'agit d'une augmentation un peu plus importante que celle observée dans l'ensemble du Québec (41 %), mais beaucoup moins marquée que celle enregistrée en Montérégie (79 %). Il faut préciser que les revenus présentés dans le tableau suivant tiennent compte des revenus obtenus par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) de la Financière agricole du Québec, et ne tiennent pas compte des dépenses des agriculteurs.

Tableau 19 Revenus liés à la production porcine pour 2004 et 2010

	2004	2010	Variation en %
MRC du Haut-Richelieu	67 588 337 $	104 805 047 $	55 %
Montérégie	357 907 262 $	642 267 675 $	79 %
Québec	1 268 275 499 $	1 783 029 794 $	41 %

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2004 et 2010

La proportion liée aux revenus du secteur porcin par rapport aux revenus de l'ensemble des productions animales a aussi augmenté entre 2004 et 2010, passant de 43 % à 58 % selon les fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ.

Carte 13 - Production porcine - Localisation des unités animales

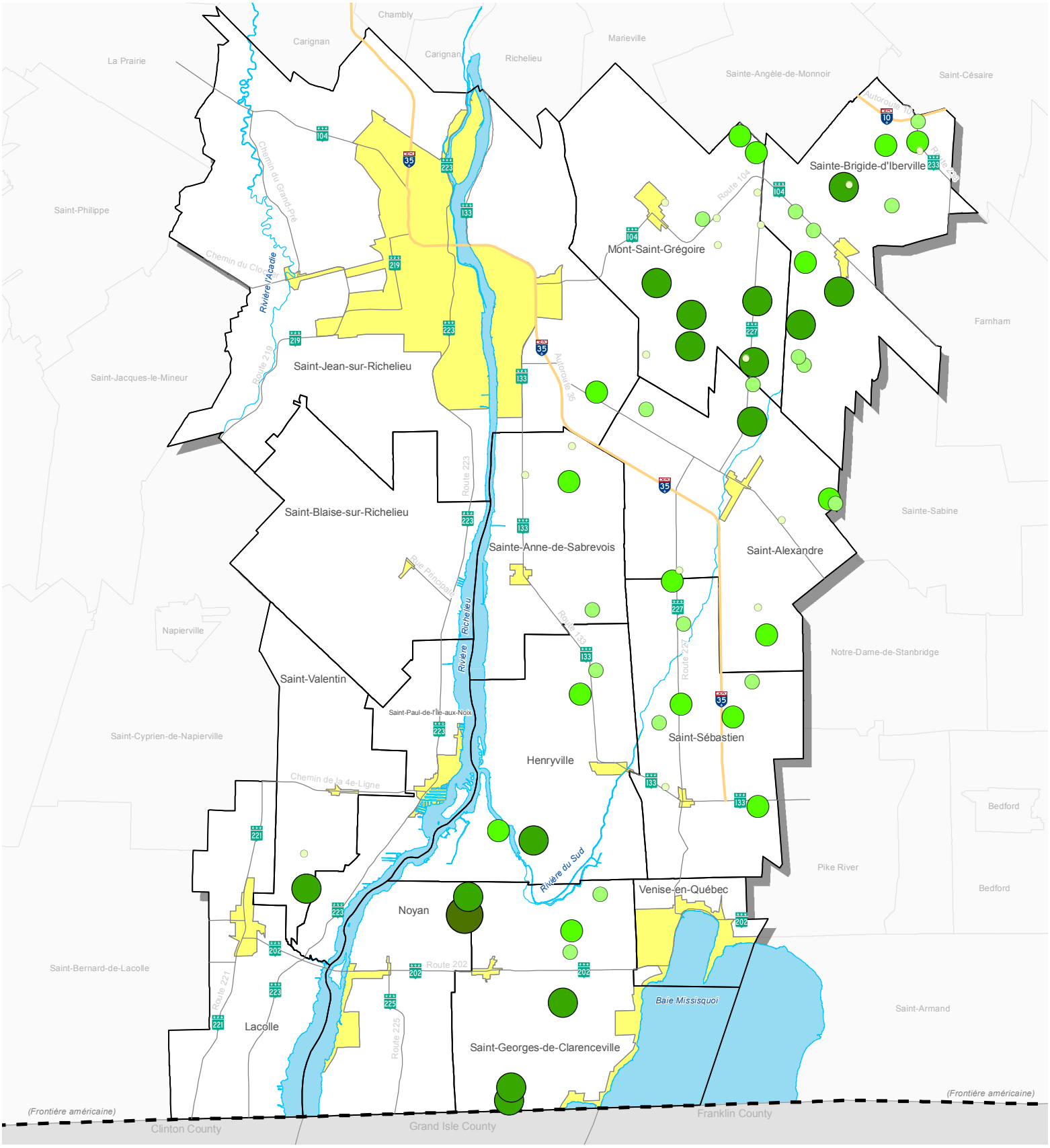

Nombre d'unités animales

- 5 - 155
- 195 - 325
- 335 - 505
- 555 - 1195
- 2815

N

0 1.5 3 6

Kilomètres

Conception et réalisation: Francis Pelletier

Vérification: Cynthia Gagnon

Projection transverse de Mercator Modifié (MTM), GRS 80, NAD 83

Service de l'aménagement du territoire
Mars 2017

© Gouvernement du Québec et MRC du Haut-Richelieu

MRC Haut-Richelieu

Production de volaille

En 2010, sept exploitations déclaraient produire de la volaille en tant qu'activité principale sur le territoire du Haut-Richelieu. Il s'agit du même nombre d'exploitations qu'en 2004. En termes d'unités animales pour la période allant de 2004 à 2010, la production a augmenté de 11 %. Cette augmentation est principalement observée dans les municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville. La ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a pour sa part perdu près de 40 % de sa production, le nombre de producteurs ayant cette production comme activité principale passant de quatre pour l'an 2004 à deux pour l'an 2010.

La localisation des exploitations agricoles produisant de la volaille est elle aussi principalement concentrée sur la portion est de la rivière Richelieu, mais plus particulièrement au nord, dans la municipalité de Mont-Saint-Grégoire. Très peu d'élevages avicoles sont présents dans les municipalités se trouvant à l'ouest de la rivière. Il faut toutefois considérer une exploitation de taille importante dans la municipalité de Lacolle.

Les revenus liés à ce secteur d'activité ont, malgré l'augmentation du cheptel avicole sur le territoire, chuté de façon assez notable entre 2004 et 2010. En effet, la diminution des revenus est de l'ordre de 25 % pour cette période. Pourtant, une monographie sur l'industrie de la volaille au Québec, publiée par le MAPAQ en 2011 indique que les recettes monétaires des producteurs de poulet ont augmenté de 47 % entre 1999 et 2009. Il y aurait donc un écart entre ce qui est observé à l'échelle de la province et la situation prévalant dans le Haut-Richelieu.

Production équine

Il y a dix exploitants agricoles ayant la production équine comme activité principale sur le territoire de la MRC pour l'année 2010 soit un exploitant de plus que pour l'année 2004. La moitié d'entre eux se localise dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Malgré le nombre relativement peu élevé d'établissements ayant cette activité comme production principale, il existe plusieurs petits élevages de chevaux dispersés dans le Haut-Richelieu. Dans la grande majorité des secteurs où se trouve un élevage équin, celui-ci dépasse rarement les cinq chevaux. Les deux établissements les plus importants sont localisés à Saint-Jean-sur-Richelieu et à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Les revenus tirés de ce type de production ont augmenté de 36 % entre 2004 et 2010. Cependant, la proportion de ces revenus par rapport au total des revenus des productions animales n'atteint pas les 1 %.

Production ovine

En 2010, 12 exploitations déclaraient l'élevage ovin comme activité principale dans le Haut-Richelieu. Il s'agit d'une augmentation de 33 % par rapport à 2004. La production ovine demeure assez centralisée sur le territoire de la MRC, mis à part une exploitation à Saint-Blaise-sur-Richelieu, la presque totalité des exploitations se trouve dans le secteur sud-est, principalement à Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Anne-de-Sabrevois. Ces deux municipalités comptent respectivement 41 % et 25 % du cheptel régional de moutons sur leur territoire.

Les revenus liés à la production ovine ont augmenté de 20 % entre 2004 et 2010 alors que le nombre d'unités animales pour la même période a augmenté de 5 %. La plus forte croissance est observée à Saint-Alexandre où il n'y avait aucun établissement d'élevage de moutons en 2004 alors que le cheptel est établi à près de 500 têtes en 2010.

2.5.3 PRODUCTION BIOLOGIQUE

La production biologique sur le territoire est axée sur les céréales et protéagineux, la production laitière, la production bovine et la production maraîchère. Elle se déploie dans les municipalités de Mont-Saint-Grégoire, Henryville, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Alexandre, Sainte-Brigide-d'Iberville et dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Ce type d'agriculture exclut le recours aux engrais chimiques de synthèse et aux pesticides, aux organismes génétiquement modifiés (OGM), aux antibiotiques et hormones de croissance, à l'irradiation et aux agents de conservation chimique. Selon le MAPAQ, elle permet notamment d'axer la production et la transformation d'aliments sur la protection de l'environnement, le maintien de la biodiversité et le respect des cycles naturels tout en favorisant le bien-être des animaux, l'utilisation de ressources renouvelables et le recyclage. Au Québec, le marché biologique est en pleine expansion et génère plus de 10 000 emplois dans l'ensemble de la province.[9]

Le nombre d'entreprises du secteur agricole détenant une certification biologique est en constante évolution depuis 2006 et connaît une forte augmentation depuis 2014 et particulièrement pour 2015. Le total des fermes biologiques au Québec est passé de 1 000 en 2009 pour s'établir à 1 250 en 2017. Malgré cette augmentation, le bio ne représenterait que 4 % de l'ensemble de la production agricole québécoise.[10] Le portail Bioquébec, qui trace l'état et l'évolution du secteur biologique pour chaque région, tient les données les plus récentes sur les entreprises ayant des produits certifiés. Au total, 21 entreprises détiennent une telle certification dans le Haut-Richelieu. Parmi ces entreprises se trouve la ferme Cadet Roussel dont la structure organisationnelle sous forme fiduciaire constitue une forme non conventionnelle de transfert d'entreprise. En effet, pour permettre d'y installer la relève, le fonds de terre a été vendu à une fiducie d'utilité sociale par le biais de l'organisme Protec-Terre dont l'objectif est d'en préserver la vocation biologique à perpétuité. Il s'agit de la première terre agricole biologique protégée à perpétuité au Québec. Située dans la municipalité de Mont-Saint-Grégoire et fondée il y a plus de 40 ans, cette ferme d'une superficie de 30 hectares est cultivée en partie en céréales et en foin, près de 5 hectares sont voués à la production maraîchère et elle compte un élevage de vaches, de cochons et de poules.

[9] Portail Bio Québec. En ligne. http://www.portailbioquebec.info/. Site web consulté le 13 novembre 2016.
[10] *Forte augmentation des fermes bio au Québec*. La Presse. En ligne. http://www.lapresse.ca/actualites/201702/25/01-5073332-forte-augmentation-des-fermes-bio-au-quebec.php Site web consulté le 26 février 2017.

2.5.4 PRODUCTIONS MARGINALES

Les données disponibles concernant l'ensemble des productions permettent rapidement de constater qu'il existe peu de productions marginales sur l'ensemble du territoire. Parmi les productions végétales, se trouvent plus particulièrement certains fruits des champs comme la cassis, la cerise de terre, les camérisiers, les amélanchiers et les argousiers qui sont cultivés sur une superficie totale d'un peu plus de 20 hectares. Une production d'artichauts est aussi présente à Noyan, de même que certains vignobles à Saint-Jean-sur-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sabrevois et Saint-Blaise-sur-Richelieu. En ce qui concerne les productions animales, quatre entreprises étaient consacrées à l'apiculture en 2010, 6 à la production d'alpagas et 12 à la production de volaille autre que le poulet et le dindon.

2.5.5 DIAGNOSTIC DES PRODUCTIONS AGRICOLES

Les productions traditionnelles dans la région occupent une place prépondérante sur les productions non traditionnelles ou émergentes. En effet, les productions principales sont fortement axées sur les grandes cultures comme le maïs et le soya, de même que sur les productions porcines et laitières. La région possède toutefois une variété intéressante de produits issus des productions végétales et animales.

L'agriculture biologique occupe une place de plus en plus importante dans l'économie du Québec. Cette réalité se traduit dans le Haut-Richelieu par la présence de 21 entreprises identifiées dans le portail Bioquébec ayant une certification biologique dans la région pour l'année 2016. En 2007, le MAPAQ en recensait 12 entreprises agricoles avec une telle certification.

Tableau 20 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs aux productions agricoles

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Un territoire fortement marqué par l'omniprésence des grandes cultures • Près de 50 % des entreprises agricoles enregistrées ont comme principale source de revenus la production de céréales et de protéagineux et 75 % d'entre elles déclarent des revenus pour ce type de production; • La production de céréales et protéagineux couvre 73 % de la superficie cultivée en 2010; • Les productions de maïs et de soya sont largement dominantes en termes de superficies exploitées.	La diversification des productions et des entreprises agricoles. La promotion de l'innovation agricole. La capacité de réponse aux demandes du marché.

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
L'importance des productions laitières et porcines dans la région • Les productions laitières et porcines comptent pour 85 % des unités animales présentes sur le territoire de la MRC; • La production porcine occupe le premier rang en importance en termes d'unités animales dans la MRC; • Parmi l'ensemble des MRC de la Montérégie, le Haut-Richelieu occupe le premier rang en ce qui concerne la production laitière totale et les recettes brutes qui lui sont attribuables; • La production animale représente un défi en matière de cohabitation entre les usages agricoles et non agricoles. Il y avait près de 260 élevages dans le Haut-Richelieu en 2010.	La mise à jour des données sur les productions est essentielle à la réalisation d'un portrait reflétant la situation actuelle.
Une croissance de la production et des entreprises limitée par la qualité de l'eau des bassins versants • L'ensemble des municipalités de la MRC est touché par l'application du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) qui limite la mise en culture de nouvelles superficies sur le territoire.	Le maintien de la croissance et de la pérennité des activités agricoles en respect des considérations relatives à la qualité de l'eau dans les bassins versants.

Les activités de consultation publique

Lorsque questionnés par rapport aux productions agricoles du territoire, les participants ont confirmé la dominance des superficies dédiées aux grandes cultures sur le territoire, mais ont aussi affirmé la nécessité d'encourager et de faciliter la diversification des productions agricoles sur le territoire. Plusieurs ont signalé la difficulté pour les producteurs d'obtenir une certification biologique pour le secteur maraicher. Plusieurs ont également indiqué que des données plus récentes sur les fiches d'enregistrement des exploitations agricoles auraient permis d'avoir un portrait mis à jour des productions sur le territoire. Il a été souligné que la situation liée aux productions animales a changé de façon importante depuis 2010. Ces données ne seront cependant pas disponibles avant 2018. En ce que concerne l'application du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) sur l'ensemble du territoire, son caractère limitatif a été mentionné à plusieurs reprises. Certains ont indiqué privilégier un assouplissement de son application par le gouvernement qui pourrait exiger la mise en place de pratiques agroenvironnementales à titre de compensation.

2.6 INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE ET MISE EN MARCHÉ

Cette section présente un portrait de l'industrie agroalimentaire de la région et les mécanismes de commercialisation des différentes entreprises agricoles. Elle identifie de façon spécifique l'ensemble des entreprises agrotouristiques présentes sur le territoire.

2.6.1 TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION

L'industrie agroalimentaire, fortement reliée à la production agricole, est l'un des cinq créneaux de développement identifiés par le Conseil économique et Tourisme Haut-Richelieu (CETHR). Le développement de cette filière est favorisé par la localisation de la MRC qui est bien desservie par le réseau autoroutier et qui se trouve à proximité des marchés canadiens et américains. L'accessibilité à la main-d'œuvre qualifiée est aussi facilitée par des programmes de formation spécialisés et la proximité de la région de Montréal et du reste de la Montérégie.

Le répertoire industriel du CETHR de 2016 comptabilise 27 entreprises directement liées à la transformation agroalimentaire dans la région. La moitié de ces entreprises se localise à l'intérieur des périmètres d'urbanisation des municipalités constituantes de la MRC et l'autre moitié dans la zone agricole. La majorité se trouve à Saint-Jean-sur-Richelieu (13) et à Mont-Saint-Grégoire (4). Ces entreprises emploient près de 900 employés spécialisés et leurs domaines d'activités principaux sont variés, quoique majoritairement liés à la transformation de la viande (31 %).

Graphique 11 Entreprises de transformation agroalimentaire selon le domaine d'activité (%)

Source : Répertoire des entreprises, Conseil économique du Haut-Richelieu, 2016

La carte suivante présente la localisation des entreprises de transformation agroalimentaire dans le Haut-Richelieu**.**

Carte 14 - Localisation des entreprises de transformation agroalimentaire

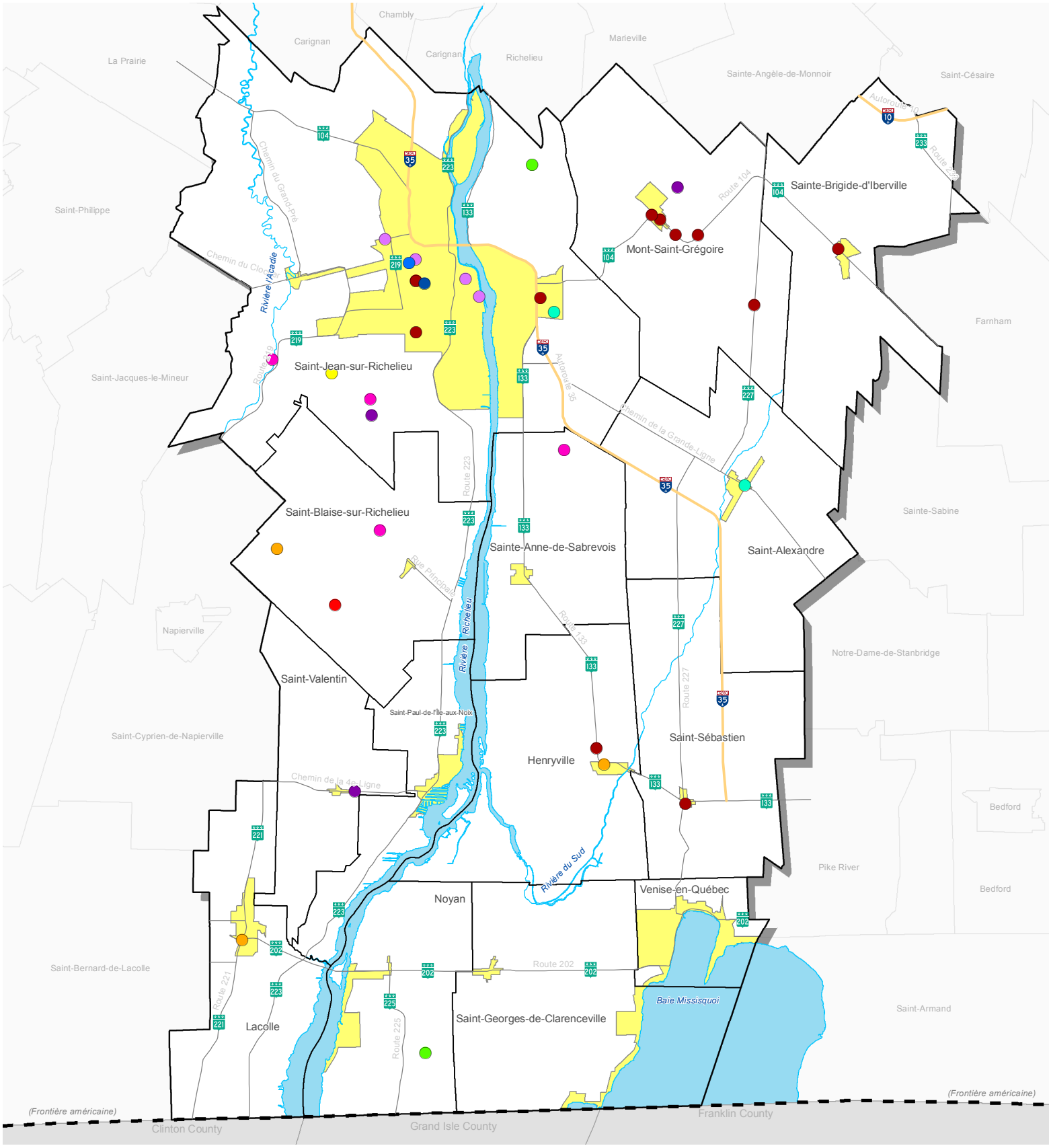

- Boulangerie/pâtisserie
- Embouteillage d'eau et boissons gazeuses
- Fabrication de farine
- Fabrication de fromage
- Fabrication de glace
- Fabrication de moulée pour animaux
- Fabrication de sandwich
- Fabrication de vin
- Production d'huile végétale (olive)
- Transformation de fruits et/ou légumes
- Transformation de la viande

N

0 1.5 3 6

Kilomètres

Conception et réalisation: Francis Pelletier

Vérification: Cynthia Gagnon

Projection transverse de Mercator Modifié (MTM), GRS 80, NAD 83

Service de l'aménagement du territoire
Mars 2017

© Gouvernement du Québec et MRC du Haut-Richelieu

MRC Haut-Richelieu

Secteur de la viande

Le secteur de la transformation de la viande est bien représenté par les petites et moyennes entreprises. Parmi les entreprises les plus importantes se trouvent Olymel, Multi-Portions, Les aliments La Brochette et F. Ménard qui a pour sa part fait l'acquisition de l'usine de transformation de Viandes Paquette en 2015 et qui est spécialisée dans la surtransformation de la viande. Les plus petites entreprises sont aussi bien représentées dans la région et offrent une variété importante de produits comme la charcuterie artisanale Au saucisson Vaudois de Sainte-Brigide-d'Iberville, la ferme Lochette qui propose de l'agneau du Québec, la porcherie Ardennes qui offre des découpes et des charcuteries de porc naturel, la charcuterie Aux Salaisons d'Antan et la ferme Bruno Guillet SENC qui propose des découpes de veau de grain. Ces quatre entreprises sont quant à elles situées à Mont-Saint-Grégoire.

Malgré la présence d'entreprises de transformation de la viande, le Haut-Richelieu ne compte plus d'abattoir sur son territoire. Depuis l'adoption en 2015 de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*, la mise en place de mesures nécessitant d'importants investissements pour les plus petits abattoirs a entrainé la fermeture de nombreux établissements à travers la province.

Dans le Haut-Richelieu, l'Abattoir Campbell de Saint-Sébastien offre toujours un service d'abattage pour les producteurs et les clients des producteurs, mais ne fait plus l'abattage sur place depuis 2010. L'entreprise se concentre aujourd'hui sur la découpe de viande et la fabrication de charcuteries.

Secteur des produits laitiers

La transformation de produits laitiers est pour sa part assurée par la fromagerie Fritz Kaiser située à Noyan qui se distingue notamment par la fabrication de « raclettes » canadiennes et par la fromagerie au Gré des Champs, située à Saint-Jean-sur-Richelieu. Cette dernière assure la valorisation de son propre lait par la production de fromages certifiés biologiques.

La section 2.5.2 sur les productions animales affirmait l'importance de la production laitière pour l'ensemble de la MRC. La transformation du lait est toutefois réalisée à l'extérieur du territoire. Le lait produit dans la région est acheminé vers les usines de Montréal, Granby ou Waterloo. La gestion du transport et de la transformation est assurée par la Fédération des Producteurs de lait du Québec (PLQ) qui se charge de négocier au nom des producteurs les conditions de vente du lait aux transformateurs.

Secteur des fruits et légumes

La transformation de fruits et légumes sur le territoire est assurée sur les fermes, les vergers et les vignobles du territoire. La ferme Granger de Saint-Jean-sur-Richelieu cultive et transforme la cerise de terre et Les Fraises Louis-Hébert de Saint-Valentin produit des aliments à base de fraises et de framboises. Les vergers Charbonneau et Léo Boutin transforment pour leur part les produits de la pomme. Trois vignobles produisent également du vin : le vignoble 1292 de Saint-Blaise-sur-Richelieu, le Mas des Patriotes de Saint-Jean-sur-Richelieu et le Vignoble des Pins de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

L'Association québécoise de la distribution de fruits et légumes (AQDFL) est une organisation sans but lucratif qui a pour objectif de créer un environnement propice au développement de la commercialisation de fruits et légumes au Québec. Il n'y a pas de structure régionale permettant

de favoriser la mise en marché des produits de la région. Les producteurs peuvent écouler leur stock à de grandes entreprises de transformation situées à l'extérieur de la région comme Bonduel à Sainte-Martine qui possède notamment des entrepôts dans les municipalités de Chambly et de Granby ou faire des représentations dans les marchés locaux et les kiosques de fruits et légumes.

Secteur du grain

Le Secteur des grains du réseau La Coop est un intervenant incontournable dans la commercialisation des grains au Québec et permet à ses membres et ses autres clients de profiter de services d'entreposage, de conditionnement et de transport des grains. La Coopérative Unifrontières située à Napierville couvre la rive est de la rivière Richelieu et la coop des Montérégiennes située à Granby couvre pour sa part la rive ouest de la rivière.

L'écoulement des stocks de grains est, dans le cas d'Unifrontières, réalisé à 75 % vers le marché des États-Unis et à 25 % pour la production d'éthanol et l'exportation par bateau puisqu'il n'y a pas de meunerie importante sur le territoire. La moulée utilisée pour les animaux provient principalement de la région de Joliette et de Saint-Hyacinthe. La situation de la coopérative des Montérégiennes et bien différente en raison des nombreuses meuneries présentes sur le territoire couvert. Le grain est majoritairement acheminé vers le marché local (Saint-Damase, Farnham, L'Ange-Gardien) et est exporté à 25 % vers le marché américain.

Dans le Haut-Richelieu, Nova Grain, une entreprise située à Saint-Jean-sur-Richelieu, est un centre de distribution et de conditionnement de grains, de sous-produits et de protéines en provenance de l'ensemble de l'Amérique du Nord. Depuis la construction des installations, leur capacité d'entreposage est passée de 7 700 tonnes métriques en 1982 pour s'établir à 104 000 tonnes métriques en 2015. Ses produits sont destinés tant à l'alimentation animale qu'à certains créneaux spécialisés pour la consommation humaine.

Certaines entreprises de la région fabriquent des produits à partir du grain. La meunerie Milanaise fabrique une variété de farines biologiques destinée à la consommation humaine. L'entreprise, originaire de Milan en Estrie s'est récemment installée dans le parc industriel du secteur d'Iberville à Saint-Jean-sur-Richelieu. Deux entreprises de Saint-Jean-sur-Richelieu sont pour leur part liées à la fabrication de produits de boulangerie commerciale : la Boulangerie Bissonnette, dont les produits se trouvent dans de nombreux points de vente en Montérégie et Nutrifrance limitée qui se spécialise dans la fabrication de produits de boulangerie congelés. À Henryville et à Saint-Blaise-sur-Richelieu, la Meunerie Hébert et l'entreprise SPF Canada fabriquent quant à elles de la moulée pour animaux.

2.6.2 COMMERCIALISATION DE TYPE CIRCUIT COURT ET AUTRES MODES DE MISE EN MARCHÉ

Le comité agroalimentaire de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu a pour mandat général de développer le territoire afin de le promouvoir et de le mettre en valeur en assurant des liens entre l'agriculture et le milieu urbain. Il propose notamment des activités d'échanges et de formation permettant le maillage entre les producteurs et les gens d'affaires de la région et vise à favoriser l'achat local.

Bien que le territoire de la MRC du Haut-Richelieu compte de nombreuses et importantes entreprises de transformation agroalimentaire, la commercialisation et la mise en marché des

produits agricoles de la région prennent également d'autres formes. Elle est notamment appuyée par les activités agrotouristiques dont les principales caractéristiques sont présentées dans la prochaine section et elle s'articule selon différents modèles dépendant du type de production.

Circuits courts

Les circuits courts représentent une option de développement intéressant pour les plus petites entreprises agricoles, les entreprises agrotouristiques, de même que pour celles offrant des produits plus marginaux avec des créneaux spécialisés. Les données du MAPAQ permettent de recenser les exploitations ayant un kiosque de vente à la ferme, offrant l'autocueillette et faisant de la vente en marché public dans la région. Le tableau suivant en présente les détails pour chaque municipalité de la MRC.

Tableau 21 Commercialisation de type circuit court dans le Haut-Richelieu

Municipalité	Kiosque de vente à la ferme		Exploitations offrant de l'autocueillette		Exploitations faisant de la vente en marché public	
	2007	2010	2007	2010	2007	2010
Henryville	4	2		2	1	1
Lacolle	2	2		1		
Mont-Saint-Grégoire	10	12		7	2	5
Noyan		1	1			
Saint-Alexandre	3	2	1	1		1
Saint-Blaise-sur-Richelieu	1	1				1
Sainte-Anne-de-Sabrevois	6	3	1	1	2	3
Sainte-Brigide-d'Iberville	1				1	1
Saint-Georges-de-Clarenceville		1	1			
Saint-Jean-sur-Richelieu	11	15	1	5	6	8
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix						
Saint-Sébastien	2	3	5		1	3
Saint-Valentin	1	1	7	1		
Venise-en-Québec						
MRC du Haut-Richelieu	41	43	17	18	13	23
Montérégie	579	640	216	246	285	353

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2010

Les activités complémentaires à l'agriculture ont connu un léger gain de popularité entre 2007 et 2010, principalement par rapport aux exploitations faisant de la vente en marché public dont le nombre a augmenté de 77 % au cours de cette période. Le tableau présenté à la page précédente permet aussi de constater que les exploitations offrant de l'autocueillette ont considérablement chuté dans la plupart des municipalités (principalement à Saint-Sébastien et Saint-Valentin) pour se concentrer dans la municipalité de Mont-Saint-Grégoire et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. La même tendance s'observe aussi concernant les kiosques de vente à la ferme qui tendent à se concentrer de plus en plus dans ces deux mêmes municipalités.

Il y aurait un total de 23 entreprises en 2010 qui faisaient de la vente dans les marchés publics. Le marché public du Vieux-Saint-Jean accueille une vingtaine de producteurs chaque mercredi et samedi des mois de mai à novembre et offre des produits qui varient selon la saison comme des fruits et légumes, des produits de boulangerie, des fleurs, de l'huile d'olive et du fromage. La liste des marchands disponible sur le site web du marché permet toutefois de constater que moins de la moitié des entreprises qui y sont présentes proviennent de la région. C'est également un commentaire qui est ressorti de l'exercice de concertation avec les acteurs du milieu.

Agriculture soutenue par la Communauté (ASC)

L'Agriculture soutenue par la Communauté (ASC) est une formule de partenariat entre une ferme locale pratiquant une agriculture biologique et un regroupement de citoyens et de citoyennes qui achètent à l'avance une part de la récolte. Les clients sont approvisionnés par le biais de paniers livrés à un point de chute dans leur quartier ou leur communauté. C'est Équiterre qui coordonne depuis 1995 l'ensemble de ce réseau permettant de mettre en valeur l'agriculture et la mise en marché de proximité. Dans le Haut-Richelieu, la ferme Cadet Roussel de Mont-Saint-Grégoire fait partie du réseau des fermiers de famille et distribue des paniers à sa clientèle. À Saint-Alexandre, la jeune entreprise maraîchère Les Jardins Alexandrins Inc. propose également des kiosques et un service de paniers de légumes frais produits sans intrant chimique et livrés dans différents points de chute de la région.

Intégration

La production faite sous intégration et contractualisation est un phénomène présent partout dans le monde qui prend de l'ampleur au Québec et en Montérégie. La principale forme d'intégration au Québec, soit la production à forfait, prévoit que le producteur fournisse la main-d'œuvre et les immobilisations et que l'intégrateur fournisse les intrants et les services. C'est également ce dernier qui assume la majeure partie des risques et la prise de décision concernant la production. Le producteur est payé à l'unité produite ou au nombre de places et ne possède pas de droits de propriété sur les produits agricoles qu'il cultive ou élève. Le second modèle, soit l'intégration verticale complète, implique que l'entreprise possède les actifs et prenne les décisions sur deux ou plusieurs maillons successifs de la chaîne de production. C'est le propriétaire qui décide du partage des revenus de l'entreprise avec les producteurs, qui sont rémunérés comme d'autres salariés pour leurs compétences et leur temps sous un contrat de travail.

Selon une étude réalisée en 2012[11], l'intégration permettrait de réels gains d'efficacité qui se traduisent par la diminution de l'incertitude sur l'approvisionnement et la qualité par, de même que par sur une économie sur les coûts et une hausse du pouvoir de négociation. Ce phénomène ne fait toutefois par l'unanimité chez les producteurs qui y voient une perte de contrôle et la disparition du modèle de producteur-entrepreneur. L'UPA a mené une vaste consultation sur le phénomène de l'intégration en 2013 qui a permis d'établir que 45 % de la production de porcs au Québec est produite à forfait et que 15 % est sous intégration complète. En ce qui concerne le veau de lait, 15 % serait produit à forfait et 23 % sous intégration complète. Dans le Haut-Richelieu, les données compilées par l'UPA en octobre 2016 identifient 19 producteurs d'ovins, 43 producteurs de porcs (sur 52 en 2010), 13 producteurs de volaille et 4 producteurs de veaux de lait touchés par l'intégration. Toutefois, les impacts relatifs à ce mode de mise en marché sont toujours inconnus pour la région.

[11] Intégration verticale et contractualisation en agriculture, État de la situation au Québec, Université Laval, 2012.

2.6.3 AGROTOURISME ET TOURISME

Les activités agrotouristiques représentent une alternative à la commercialisation des produits agricoles. Elles permettent aux agriculteurs d'augmenter la visibilité de leurs produits, de faciliter leur mise en marché en plus de tirer des revenus additionnels pour leur exploitation. Par définition, « *l'agrotourisme est une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Il met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte* »[12]. Les activités agrotouristiques peuvent toutefois représenter une contrainte supplémentaire à l'agriculture traditionnelle si leur développement n'est pas encadré de façon adéquate. La CPTAQ, chargée de rendre des décisions sur les demandes d'autorisation pour ce type de projet, utilise certains critères pour différencier l'agrotourisme du tourisme rural :

- L'activité doit avoir lieu sur une ferme, à même une exploitation agricole;
- Elle doit être complémentaire à l'agriculture;
- Il doit y avoir une relation entre le touriste et le producteur agricole;
- L'agrotourisme est une activité d'accueil et d'information sur une ferme, où il peut y avoir aussi consommation d'un produit provenant de cette ferme;
- L'agrotourisme doit mettre en valeur le territoire agricole et ses activités. [13]

Ainsi, la CPTAQ s'assure que les activités agrotouristiques demeurent accessoires à l'activité agricole principale et n'entrainent pas de nuisances ou de contraintes additionnelles aux activités agricoles existantes et potentielles. Les données du MAPAQ de 2010 permettent de retracer 25 entreprises agrotouristiques correspondant à ces critères dans la zone agricole du Haut-Richelieu. Près de la moitié de ces entreprises se trouve dans la municipalité de Mont-Saint-Grégoire alors que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en contient à elle seule près de 25 %. Une forte majorité des entreprises pratiquant l'agrotourisme se trouve dans la portion plus au nord du territoire de la MRC. Ceci s'explique principalement par la concentration d'érablières commerciales dans le rang du Sous-Bois à Mont-Saint-Grégoire. Ces érablières attirent tant la clientèle locale et régionale que celle en provenance des marchés de la rive-sud et montréalais.

[12] Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec, 2002
[13] La CPTAQ et les activités récréotouristiques en zone agricole, bilan de nos décisions (2000-2008)

Graphique 12 Répartition des entreprises en agrotourisme dans le Haut-Richelieu (%)

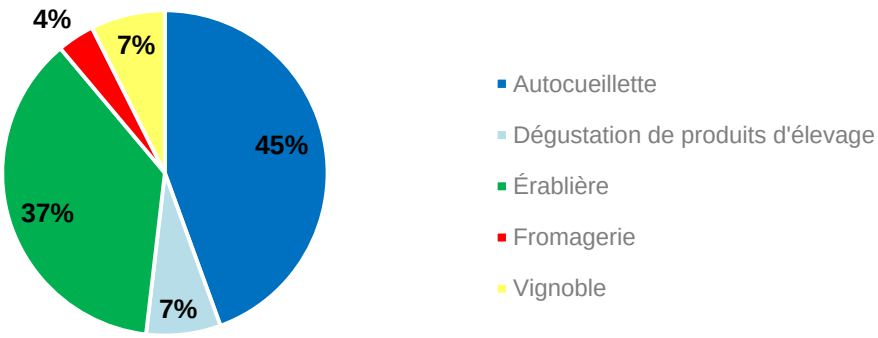

Sources : MAPAQ et MRC du Haut-Richelieu

Près de la moitié des entreprises en agrotourisme offre des activités d'autocueillette sur leur propriété et près de 40 % d'entre elles seraient des érablières commerciales. Les autres activités (dégustation de produits d'élevage, vignoble et fromagerie) sont moins représentées en termes de nombre.

Circuits agrotouristiques en Montérégie

La promotion de l'agrotourisme dans la région est principalement axée sur la participation des entreprises à des circuits les associant à d'autres entreprises de la Montérégie. Parmi ces circuits agrotouristiques se trouvent : La Route des vins, La Route des cidres, Le Circuit du Paysan et l'Art Gourmand.

La Route des vins de la Montérégie

La Route des vins de la Montérégie propose la visite de 23 vignobles sur une distance de 150 km. Sur le territoire du Haut-Richelieu, une entreprise a été intégrée au circuit, soit le Vignoble le Mas des Patriotes de Saint-Jean-sur-Richelieu.

La Route des cidres de la Montérégie

La Route des cidres permet de découvrir, en quatorze étapes, les différents vergers et produits des cidriculteurs de la Montérégie. Parmi les seize cidreries identifiées sur le parcours, deux d'entre elles se trouvent sur le territoire du Haut-Richelieu.

- Cidrerie Denis Charbonneau, Mont-Saint-Grégoire
- Cidrerie Verger Léo Boutin, Mont-Saint-Grégoire

Le Circuit du Paysan

Il s'agit d'un trajet signalisé de 194 km qui permet de découvrir une multitude de produits provenant de l'ensemble de la vallée du Haut-Saint-Laurent et du Haut-Richelieu. Les principaux produits et activités mis en valeur sont l'autocueillette des petits fruits, les pommes, les vignobles, les cidreries, les fromageries et charcuteries, les miels et hydromels, les fermes d'élevage et la production de Lavande (lecircuitdupaysan.com, page consultée le 18 novembre 2016). Les entreprises représentées sur le territoire du Haut-Richelieu sont :

- Ferme Reid, Sainte-Anne-de-Sabrevois
- Fromagerie Au Gré des Champs, Saint-Jean-sur-Richelieu
- Au Domaine des Petits Fruits/Chocolaterie Ody, Saint-Jean-sur-Richelieu
- Ferme Lochette, Mont-Saint-Grégoire
- Porcherie Ardennes, Mont-Saint-Grégoire
- Cidrerie Denis Charbonneau, Mont-Saint-Grégoire
- Vignoble Le Mas des Patriotes, Saint-Jean-sur-Richelieu
- Fromagerie Fritz Kaiser, Noyan
- Le Bleuésime, Saint-Blaise-sur-Richelieu
- Les Fraises Louis Hébert, Saint-Valentin
- Ferme Bruno Guillet SENC, Mont-Saint-Grégoire
- Les soins corporels L'Herbier, Mont-Saint-Grégoire
- Les Trésors de l'Île, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
- La Cabine Rouge, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Circuits gourmands du Haut-Richelieu

À l'été 2016, Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région annonçait le lancement des circuits gourmands du Haut-Richelieu. Les circuits invitent les participants à effectuer les arrêts leur permettant de composer un pique-nique complet. L'activité d'une demi-journée permet de visiter entre trois et cinq entreprises mettant en vedette les produits du terroir de la région. La fin de chaque circuit se tient sur un site en plein air, soit au bord de la rivière Lacolle au lieu historique le Blockhaus, en montagne au site de la CIME du Mont Saint-Grégoire, dans le vignoble Au Mas des Patriotes à Saint-Jean-sur-Richelieu dans le secteur l'Acadie ou au bord du lac Champlain au parc Jameson de Venise-en-Québec. Voici les entreprises faisant partie du circuit :

- Fromagerie Au Gré des Champs
- Marché public du Vieux St-Jean
- Charcuterie Stefan Kaiser
- Verger Henryville
- Cidrerie Verger Léo Boutin
- Marché public Le Vénisien
- Au Domaine des petits fruits- Chocolaterie Ody

- Verger Pierre Tremblay & fils Inc.
- Au Saucisson Vaudois
- Vignoble 1292
- Ferme Reid
- Les Fraises Louis Hébert
- Vignoble Le Mas des Patriotes
- Fromagerie Fritz Kaiser
- Verger de la Montagne

La fromagerie au Gré des Champs
Source : Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et région

La carte 15 présente la localisation des entreprises agrotouristiques et des différents circuits offerts dans le Haut-Richelieu permettant de les découvrir.

Carte 15 - Localisation des entreprises agrotouristiques

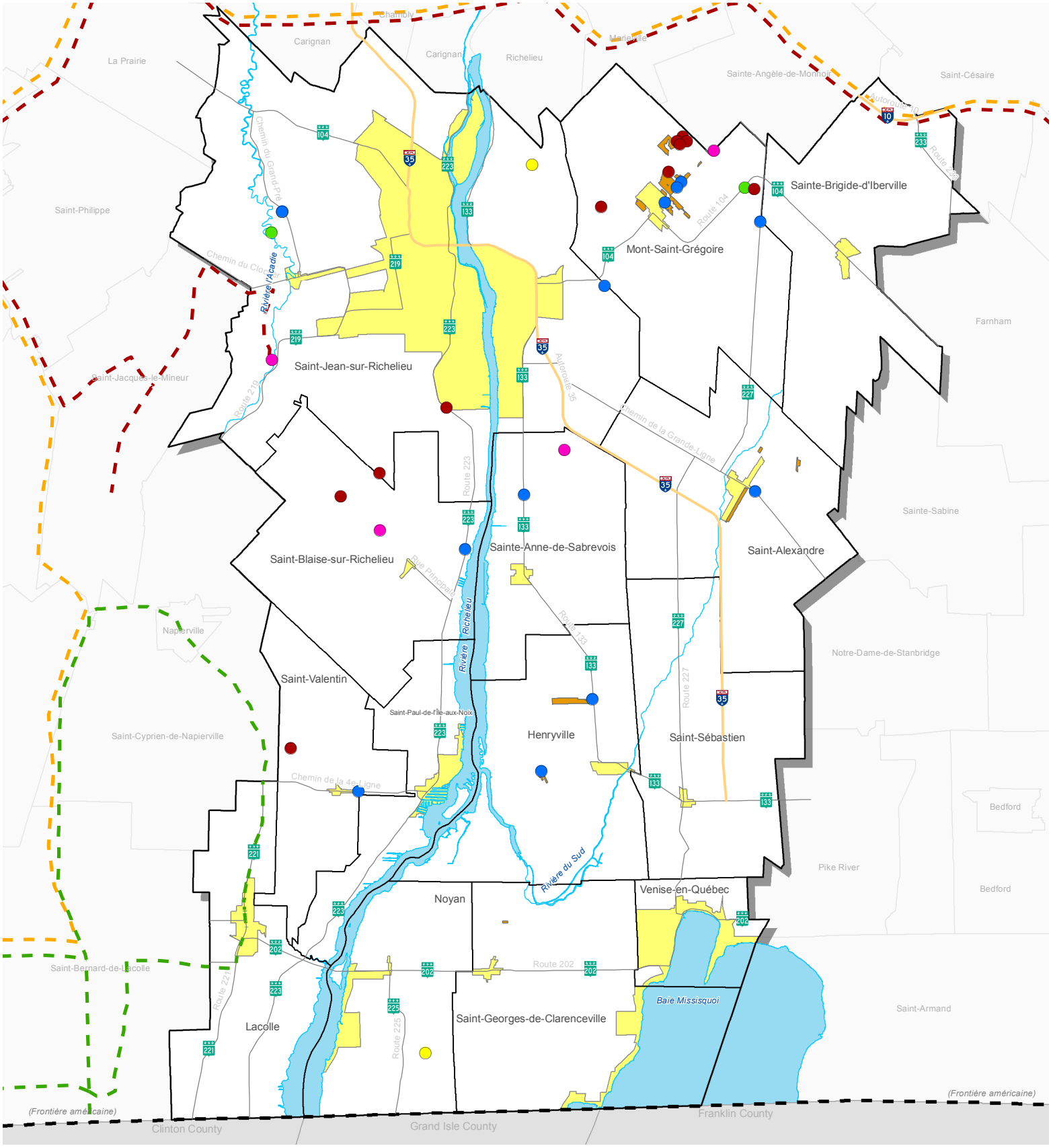

- Autocueillette
- Dégustation de produits d'élevage
- Fromagerie
- Vignoble/Cidrerie
- Érablière
- Verger
- Circuit du paysan
- Route des cidres
- Route des vins

N

0 1.5 3 6

Kilomètres

Conception et réalisation: Francis Pelletier

Vérification: Cynthia Gagnon

Projection transverse de Mercator Modifié (MTM), GRS 80, NAD 83

Service de l'aménagement du territoire
Mars 2017

© Gouvernement du Québec et MRC du Haut-Richelieu

MRC Haut-Richelieu

2.6.4 DIAGNOSTIC DE LA TRANSFORMATION ET LA MISE EN MARCHÉ

Le développement des activités de transformation est favorisé par la localisation de la MRC qui est bien desservie par le réseau autoroutier et qui se trouve à proximité des marchés canadiens et américains. Les 27 entreprises liées à la transformation agroalimentaire dans la région emploient plus de 1 000 employés spécialisés et œuvrent dans des domaines d'activités variés, bien que la transformation de la viande y soit prépondérante.

La commercialisation et la mise en marché des produits agricoles du Haut-Richelieu, qui compte de nombreuses et importantes entreprises de transformation agroalimentaire, prennent plusieurs formes. Les circuits traditionnels, plus longs, sont notamment appuyés par les activités agrotouristiques, la vente en marché public, l'autocueillette et les circuits gastronomiques.

Tableau 22 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs à la transformation et la mise en marché

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Une industrie agroalimentaire bien représentée par des entreprises aux domaines d'activités variés • 27 entreprises directement liées à la transformation agroalimentaire emploient plus de 1 000 employés spécialisés; • Les domaines d'activités des entreprises sont variés, quoique majoritairement liés à la transformation de la viande (31 %), de fruits et de légumes (11 %) et d'aliments pour animaux (11 %); • 50 % des entreprises sont situées à l'intérieur des périmètres d'urbanisation des municipalités alors que 50 % se situent en zone agricole; • Les entreprises de transformation agroalimentaire sont surtout concentrées au nord de la MRC, à Saint-Jean-sur-Richelieu (13) et Mont-Saint-Grégoire (4).	La consolidation du pôle agroalimentaire : 1. Maillage entre les transformateurs et les exploitations agricoles régionales (opportunités de développement pour les entreprises agricoles de la MRC); 2. Attraction de nouvelles entreprises de transformations selon les besoins des exploitations agricoles locales.

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Une part importante de la transformation des produits agroalimentaires réalisée à l'extérieur de la MRC • Malgré la présence importante d'entreprises de transformation de la viande, le Haut-Richelieu ne compte plus d'abattoir sur son territoire; • Bien que la MRC compte deux fromageries, dont l'une qui valorise sa propre production laitière par la confection de fromages certifiés biologiques (Au Gré des Champs), la majorité du lait produit dans la région est acheminée vers les usines de Montréal, Granby ou Waterloo pour sa transformation; • La transformation de fruits et légumes produits localement est assurée en partie par les fermes, vergers et vignobles du territoire. Toutefois, la majorité des producteurs continuent d'écouler leur stock à de grandes entreprises de transformation situées à l'extérieur de la région; • Certaines entreprises de la région fabriquent des produits à partir du grain. La meunerie la Milanaise, par exemple, fabrique des farines à partir de grains biologiques. L'écoulement des stocks de grains est toutefois largement réalisé à l'extérieur de la MRC;	Opportunité de développement: L'augmentation de production de grains biologiques pour fournir localement la meunerie La Milanaise.
Une commercialisation qui s'appuie sur une variété de modèles de mise en marché, dont certains, demeurent peu exploités ou méconnus • Entre 2007 et 2010, le nombre de producteurs faisant de la vente directe en marché public a augmenté de 77%. Le nombre de producteurs ayant adopté cette pratique demeure toutefois très faible sur le territoire de la MRC (23);	L'analyse des besoins des exploitations régionales pour la mise en marché. La promotion des fermes qui pratiquent l'autocueillette et qui ont des kiosques à la ferme.

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Une commercialisation qui s'appuie sur une variété de modèles de mise en marché dont certains demeurent peu exploités ou méconnus (suite) • L'autocueillette et les kiosques de vente à la ferme sont surtout concentrés dans le nord de la MRC, soit à Mont-Saint-Grégoire et à Saint-Jean-sur-Richelieu. Les autres municipalités comptent très peu de producteurs pratiquant ces activités; • Les impacts de l'intégration ou de la production à forfait sont méconnus dans la MRC; • La mise en marché des produits locaux ne bénéficie pas d'une structure de promotion propre à la région; • Une seule entreprise dans la MRC fait partie du réseau des fermiers de famille qui distribue des paniers à la clientèle, communément appelé Agriculture soutenue par la Communauté (ASC); • Dans le Haut-Richelieu, 43 producteurs de porcs (sur 52), 19 producteurs d'ovins, 13 producteurs de volaille et 4 producteurs de veaux ont recours à l'intégration ou la production à forfait. Les impacts de ces pratiques sont toutefois méconnus.	La reconnaissance des produits locaux transformés à la ferme.
L'agrotourisme comme alternative intéressante à la commercialisation et la diversification des produits agricoles • Près de la moitié des 25 entreprises agrotouristiques de la région se retrouve dans la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, laquelle concentre la majorité des érablières commerciales sur le territoire de la MRC; • 40% des entreprises agrotouristiques sont des érablières commerciales;	La visibilité locale et pararégionale des circuits existants.

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
L'agrotourisme comme alternative intéressante à la commercialisation et la diversification des produits agricoles (suite) • Près de la moitié des entreprises agrotouristiques offre des activités d'autocueillette sur leur propriété. Les autres activités (dégustation de produits d'élevage, vignoble et fromagerie) sont moins représentées dans la MRC; • La promotion de l'agrotourisme dans la région est principalement axée sur la participation des entreprises à des circuits les associant à d'autres entreprises de la Montérégie (la Route des vins, le Circuit du Paysan, les circuits gourmands du Haut-Richelieu, etc.); • Lancé à l'été 2016, les circuits gourmands du Haut-Richelieu permettent de visiter une quinzaine d'entreprises qui mettent en vedette les produits du terroir de la région.	L'adhésion des exploitations de la MRC à ces circuits. L'amélioration des outils web pour la promotion.

Activités de consultation publique

Les activités de consultation publique ont permis de susciter des discussions sur la mise en marché et l'offre agrotouristique de la région. Les participants ont souligné la complexité pour les plus petites entreprises d'assurer commercialisation de leurs produits leur permettant d'être compétitifs sur le marché. Ils ont mentionné qu'il n'y avait pas de structure régionale permettant de les accompagner à cet effet et que la complexité de la réglementation en agriculture relative à la salubrité des aliments pouvait représenter un frein à l'expansion et la création d'entreprises. Plusieurs ont noté le manque de temps pour développer des liens avec la clientèle et favoriser la mise en marché de proximité. La rentabilité de ce type de commercialisation a aussi été soulignée. Plusieurs producteurs ont mentionné leur intérêt pour la région mette un projet en place qui permettrai de regrouper les producteurs et proposer une stratégie de mise en marché. L'exemple de la coopérative a été utilisé à plusieurs reprises.

Questionnés sur le marché public de Saint-Jean-sur-Richelieu, les participants ont indiqué que la majorité des entreprises qui y sont présentes ne viennent pas de la région et que des améliorations pouvaient être apportées aux infrastructures comme l'accès à des réfrigérateurs et aux espaces de stationnement.

En ce qui concerne les circuits agrotouristiques, les participants ont félicité la qualité et la variété des produits offerts, mais ont identifié une lacune quant à leur promotion et leur mise en valeur dans le Haut-Richelieu. Bien que des structures soient mises en place à l'échelle de la MRC et de la Montérégie (avec le Garde-Manger par exemple), ils estimaient qu'il restait du travail de promotion et d'amélioration des outils à faire.

2.7 L'AGRICULTURE, FORCE ÉCONOMIQUE DU HAUT-RICHELIEU

L'impact économique, social et structurant de l'agriculture dans le Haut-Richelieu se constate par la manière dont elle influence les modes de vie, créé de l'emploi et détermine l'occupation du territoire. Cette section présente les principales caractéristiques économiques du secteur agricole dans le Haut-Richelieu.

2.7.1 REVENU ET CAPITAL

Revenu

« L'agriculture québécoise s'est profondément transformée au cours des cinquante dernières années. À l'instar des autres secteurs productifs, elle s'est modernisée et a accru substantiellement ses rendements en prenant appui sur les avancées de la science et de la technologie » (CAAAQ, 2008, p.12). Dans le Haut-Richelieu, l'intensité de production atteinte est très élevée. En 2010, les revenus totaux de ses exploitations agricoles enregistrées avoisinaient les 295 millions de dollars, soit une augmentation de 30 % par rapport à l'année 2004 et une moyenne de plus de 450 000 $ en revenus par exploitation. Le graphique 13 montre la répartition des exploitations par strate de revenus pour les années 2004 et 2010.

Graphique 13 Répartition des exploitations par strate de revenu (%), 2004-2010

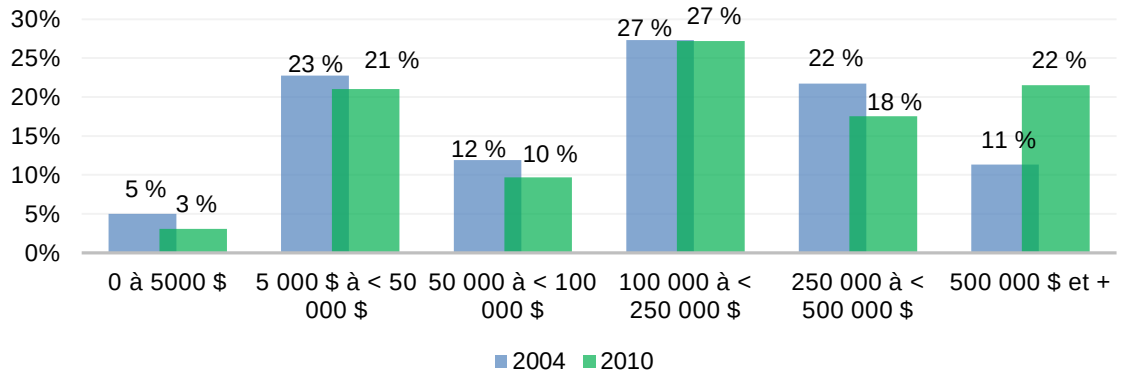

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2010

Il faut toutefois considérer que 24 % des entreprises agricoles déclarent des revenus inférieurs à 50 000 $ annuellement. Bien qu'une diminution de 4 % de ces entreprises est observée entre 2004 et 2010, ces données démontrent qu'il y a encore de nombreuses entreprises de plus petite taille dans la région. Ces mêmes entreprises occupent 7 % des terres exploitées par l'ensemble des exploitations agricoles du Haut-Richelieu. Les entreprises déclarant des revenus annuels de 500 000 $ et plus, c'est-à-dire 22 % d'entre elles, occupent 45 % du territoire agricole exploité de la MRC. En moyenne, les entreprises agricoles enregistrées de la MRC ont engendré des revenus totaux en hausse de 31 % entre 2004 et 2010, ce qui est comparable à l'ensemble de la Montérégie. Les revenus moyens et les revenus à l'hectare ont aussi augmenté de respectivement 37 % et 28 %. La municipalité de Saint-Valentin est celle dont la hausse de tous les types de revenus est la plus marquée. Les exploitants de Sainte-Brigide-d'Iberville subissent pour leur part un recul de près de 30 % des revenus tirés de leurs exploitations. Il s'agit là de la seule diminution marquée des revenus pour l'ensemble de la région. Il faut toutefois noter que les

revenus à l'hectare ont légèrement baissé pour les municipalités de Sainte-Anne-de-Sabrevois et Saint-Georges-de-Clarenceville. La diminution est de l'ordre de 2 % pour chacune de celles-ci.

Les revenus des productions végétales pour 2010 s'établissent à plus de 113 millions de dollars et sont principalement attribuables à la production de céréales et protéagineux sur le territoire. En effet, cette production engendrait pour 2010 approximativement 38 % des revenus de l'ensemble de la MRC. Le tableau suivant précise la répartition des revenus pour les productions végétales en 2010, de même que leur variation depuis 2004.

Tableau 23 Variation des revenus tirés des productions végétales entre 2004 et 2010

Productions végétales	2004	2010	Variation %	% du total 2004	% du total 2010
Céréales et protéagineux	57 699 035	90 905 266	58 %	85 %	80 %
Fourrages	682 646	1 456 118	113 %	1 %	1 %
Légumes	1 534 308	9 501 312	519 %	2 %	8 %
Fruits	3 709 247	4 306 550	16 %	5 %	4 %
Cultures abritées	3 163 007	3 472 677	10 %	5 %	3 %
Horticulture ornementale	1 090 728	1 547 277	42 %	2 %	1 %
Acériculture	119 219	744 635	525 %	0 %	1 %
Autres productions végétales	17 232	1 614 365	9 268 %	0 %	1 %
Total	68 017 428	113 550 208		100 %	100 %

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2004 et 2010.

La production de légumes et l'acériculture se démarquent particulièrement quant à l'augmentation des revenus qui leurs sont attribuables avec une croissance de respectivement 519 % et 525 % entre 2004 et 2010. Ce qui est d'autant plus vrai pour la production de légumes dont la contribution aux recettes agricoles totales (productions végétales) a augmenté de 2 à 8 % durant cette période. Les revenus des productions animales pour 2010 étaient pour leur part tirés en grande partie des productions porcine et laitière. Au total, les revenus des productions animales s'établissaient à plus de 181 millions de dollars. Il est possible de constater une diminution importante des revenus des productions de bovins de boucherie et de volaille pour la période allant entre 2004 et 2010.

Tableau 24 Variation des revenus tirés des productions animales entre 2004 et 2010

Productions animales	2004	2010	Variation %	% du total 2004	% du total 2010
Bovins laitiers	51 653 010	57 711 316	12 %	33 %	32 %
Bovins de boucherie	28 123 624	9 249 691	-67 %	18 %	5 %
Porcs	67 588 337	104 805 047	55 %	43 %	58 %
Volailles	9 213 890	6 883 504	-25 %	6 %	4 %
Chevaux	294 863	399 575	36 %	0 %	0 %
Ovins	680 574	816 602	20 %	0 %	0 %
Autres	544 908	1 928 456	254 %	0 %	1 %
Total	158 101 209	181 796 200		100 %	100 %

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2004 et 2010.

Capital agricole

Le recensement de l'agriculture du Canada de 2011 permet de classer les fermes du Haut-Richelieu selon la valeur de leur capital agricole.

Graphique 14 Classification des fermes selon la valeur totale du capital agricole, 2011

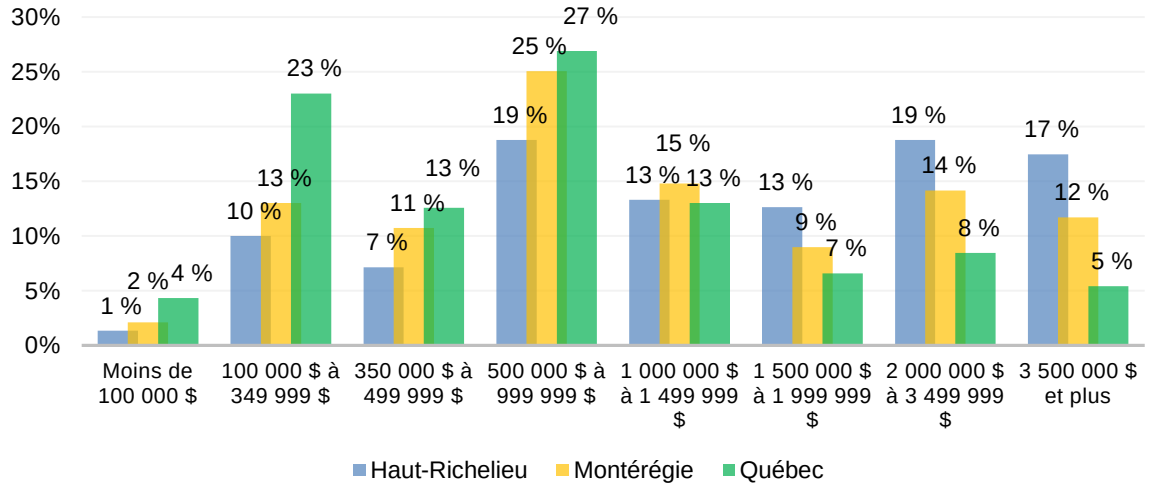

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2011

Le graphique précédent démontre que seulement 11 % des fermes ont une valeur inférieure à 350 000 $ comparativement à 15 % pour la Montérégie et 29 % pour l'ensemble du Québec. 36 % des fermes ont pour leur part une valeur supérieure à 2 000 000 $, un pourcentage qui se démarque tant en Montérégie, où il atteint 26 % qu'au Québec qui est de 12 %.

Les données sur les revenus et le capital agricole permettent une comparaison entre le Haut-Richelieu et le reste de la Montérégie et de la province, mais ne peuvent être utilisées pour conclure à l'état de la situation financière des agriculteurs puisque les dépenses ne sont pas prises en compte. Ces données ne sont quant à elles pas disponibles à des fins d'analyse, mais Statistique Canada estimait en 2010 que « les exploitants du Québec dépensaient en moyenne 82 cents (amortissement non inclus) par dollar de revenu, soit le même montant qu'en 2005. »[14]

[14] Statistique Canada. Faits saillants et analyses tirés des données sur les exploitations et exploitants agricoles. En ligne. Consulté le 13 février 2017. http://www.statcan.gc.ca/pub/95-640-x/2011001/p1/prov/prov-24-fra.htm

2.7.2 VALEUR FONCIÈRE

L'évaluation foncière permet aux municipalités du Québec de tirer du financement à partir de la valeur des immeubles. Saisir l'importance économique de l'agriculture dans le Haut-Richelieu implique l'analyse de la richesse foncière pour l'ensemble du territoire. Au total, l'évaluation foncière des immeubles liés à fonction agricole s'élève à 1,6 milliard de dollars, ce qui représente 11 % de l'évaluation totale de la MRC. Ce pourcentage est plus élevé que celui de la Montérégie (6 %) et nettement plus important que celui attribuable à l'ensemble du Québec (3 %). Sans la prise en compte de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu qui reçoit la quasi-totalité du développement résidentiel de la MRC, ce pourcentage atteint plutôt 36 %.

La fonction agricole de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et de la municipalité de Venise-en-Québec ne représente que respectivement 3 % et 2 % de l'évaluation totale des immeubles imposables. À Saint-Valentin et Saint-Sébastien, elle représente plus de 70 %.

Tableau 25 Évaluation foncière agricole uniformisée de la MRC du Haut-Richelieu (2016)

Région	Évaluation totale (%)	% du total de la MRC
Henryville	54 %	9 %
Lacolle	19 %	4 %
Mont-Saint-Grégoire	30 %	8 %
Noyan	40 %	6 %
Saint-Alexandre	39 %	8 %
Saint-Blaise-sur-Richelieu	40 %	8 %
Sainte-Anne-de-Sabrevois	35 %	7 %
Sainte-Brigide-d'Iberville	58 %	11 %
Saint-Georges-de-Clarenceville	25 %	3 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	3 %	18 %
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	16 %	3 %
Saint-Sébastien	74 %	10 %
Saint-Valentin	71 %	5 %
Venise-en-Québec	2 %	0 %
Total MRC Haut-Richelieu	**11 %**	
Montérégie	6 %	
Québec	3 %	

Source : Institut de la statistique du Québec, 2016

2.7.3 VALEUR DES TERRES

La Financière agricole du Québec (FADQ) établit la compilation annuelle des transactions relatives aux terres en culture et aux terres agricoles transigées au Québec. Les terres en culture font référence aux superficies cultivables transigées sans bâtiment et les terres agricoles regroupent, en plus des terres en culture, la totalité des autres superficies agricoles comme les pâturages, les vergers, les érablières et les boisés. En Montérégie Ouest, la valeur moyenne des terres en culture atteint près de 29 800 $ l'hectare, mais peut atteindre jusqu'à 41 000 $ et celles des terres agricoles un peu plus de 25 000 $ l'hectare pour 2015. Il s'agit d'écarts importants

comparativement aux moyennes provinciales qui s'établissent respectivement à 17 200 $ et 13 900 $ pour la même année. Le prix moyen était de 12 417 $ en 2010, ce qui représente une augmentation de plus de 140 % en 5 ans. Le Syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu estime que le taux de rentabilité pour une terre est de 18 000 $/hectare.[15]

2.7.4 DIAGNOSTIC DE L'ÉCONOMIE DE L'AGRICULTURE

L'agriculture représente une force majeure pour l'économie de la MRC. L'intensité de production atteinte est très élevée et les revenus liés à l'agriculture connaissent une croissance importante. En conséquence, le prix des terres agricoles de la région a considérablement augmenté depuis quelques années. Une part importante de la richesse foncière de la MRC provient d'ailleurs aujourd'hui de l'agriculture.

La MRC du Haut-Richelieu compte de nombreuses petites et moyennes entreprises agricoles sur son territoire. L'économie de l'agriculture du Haut-Richelieu est toutefois caractérisée par la présence de grandes entreprises et celles-ci occupent près de la moitié du territoire agricole exploité de la MRC.

Tableau 26 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs à l'économie de l'agriculture

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Des revenus liés à l'agriculture en forte croissance depuis 2004 • En 2010, les revenus totaux des exploitations agricoles dans la MRC avoisinaient les 295 millions de dollars, une augmentation de 30 % par rapport à l'année 2004; • Les revenus des productions végétales s'établissent à plus de 113 millions de dollars, une augmentation de 66 % entre 2004 et 2010. 80 % de ces revenus proviennent de la production de céréales et protéagineux; • Les revenus des productions animales s'établissaient à plus de 181 millions de dollars, une augmentation de 15 % entre 2004 et 2010. 90 % de ces revenus sont tirés des productions porcine et laitière;	Le maintien de la vigueur et la croissance économique des exploitations agricoles. La reconnaissance de l'importante contribution de l'agriculture à l'économie régionale.

[15] Le Canada Français, 157ème année no 24, *En cinq ans dans le Haut-Richelieu, la valeur des terres bondit de 140 %*, édition du jeudi 17 novembre 2016

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Des revenus liés à l'agriculture en forte croissance depuis 2004 (suite) • Les revenus liés à la production de légumes et l'acériculture ont cru respectivement de 519 % et 525 % entre 2004 et 2010. La part des revenus liés à la production de légumes dans le total des revenus des productions végétales est passée de 2 % à 8 % pendant cette période; • Les revenus liés à la production porcine ont augmenté de 55%, alors que ceux liés à la production de bovins de boucherie et de volaille ont diminué respectivement de 67 % et 25 % entre 2004 et 2010; • Les entreprises agricoles enregistrées de la MRC ont engendré des revenus totaux en hausse de 31 % entre 2004 et 2010; • Les revenus moyens et les revenus à l'hectare ont aussi augmenté de respectivement 37 % et 28 % entre 2004 et 2010 dans la MRC.	La mesure de la situation financière réelle des producteurs agricoles dans la région.
Une économie de l'agriculture caractérisée par la présence de grandes entreprises agricoles • En 2010, le revenu moyen par exploitation agricole était de 450 000 $; • Les exploitations déclarant des revenus supérieurs à 500 000 $ occupent 45 % du territoire agricole exploité de la MRC. Entre 2004 et 2010, le nombre d'entreprises dans cette catégorie est passé de 11 % à 22 %;	La diversification des productions agricoles.

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Une économie de l'agriculture caractérisée par la présence de grandes entreprises agricoles (suite) • 36 % des exploitations ont un capital agricole d'une valeur supérieure à 2 000 000 $, comparativement à 26 % pour la Montérégie et 12% pour l'ensemble du Québec; • 24 % des entreprises agricoles déclarent des revenus inférieurs à 50 000 $ annuellement, ce qui démontre qu'il y a encore de nombreuses entreprises de petite taille dans la région. Ces entreprises occupent 7 % du territoire agricole exploitée du Haut-Richelieu;	L'implantation d'une agriculture à petite échelle.
Une part importante de l'assiette foncière de la MRC provient de l'agriculture • L'évaluation foncière des immeubles liés à la fonction agricole s'élève à 1,6 milliard de dollars, ce qui représente 11 % de l'évaluation totale de la MRC. Ce pourcentage est plus élevé qu'en Montérégie (6 %) et nettement plus important que celui attribuable à l'ensemble du Québec (3 %); • La fonction agricole de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et de la municipalité de Venise-en-Québec ne représente que respectivement 3 % et 2 % de l'évaluation totale des immeubles imposables. À Saint-Valentin et Saint-Sébastien, elle représente plus de 70 %; • La valeur des terres a augmenté de 140 % entre 2010 et 2015 en Montérégie Ouest, pour atteindre en moyenne 29 800 $ l'hectare.	L'accessibilité aux terres. L'établissement de la relève. Le maintien de la vitalité des communautés rurales.

Activités de consultation publique

Lors des activités de consultation publique, les producteurs ont souligné la nécessité de sensibiliser les citoyens aux enjeux financiers des agriculteurs et l'importance de ne pas de fier uniquement aux revenus des exploitations agricoles pour établir un diagnostic relatif à leur santé financière : les dettes et les dépenses devraient être prises en compte. Ces données ne sont toutefois pour le moment pas accessibles.

Plusieurs intervenants ont mentionné l'augmentation importante du prix des terres dans la région dont l'impact fiscal nuit aux producteurs et à l'établissement de la relève en rendant aussi difficile l'accessibilité aux terres. Les participants ont notamment indiqué que cette augmentation des prix, en plus de la difficulté de procéder au morcellement des terres par une demande à la CPTAQ, limitaient l'implantation de plus petites entreprises. Avec le mouvement de consolidation des entreprises agricoles observé dans les dernières années, certains ont souligné que cet état de fait pourrait avoir un impact sur la vitalité des communautés rurales de la région.

2.8 EXPLOITANTS

Cette section dresse le portrait des exploitants agricoles de la région en ce qui concerne leur âge, leur formation, les services qui leurs sont offerts et leurs conditions de vie. Elle aborde également la main-d'œuvre disponible, ainsi que la relève et les possibilités de transfert des entreprises.

2.8.1 ÂGE DES EXPLOITANTS

Le phénomène du vieillissement de la population se traduit également chez les agriculteurs qui étaient peu nombreux dans la catégorie des moins de 40 ans (11 %) à exercer ce métier en 2010. En effet, les données compilées par le MAPAQ permettent aussi de constater que 35 % des exploitants étaient âgés de plus de 60 ans et que 50 % d'entre eux se situaient dans la catégorie des 40 à 60 ans.

Graphique 15 Âge moyen des exploitants en 2010

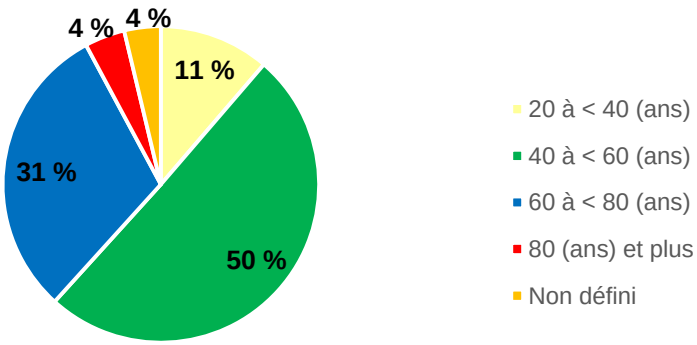

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2010

2.8.2 MAIN D'ŒUVRE ET FORMATION

L'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 indique que plus de 1 000 personnes travaillaient dans le domaine de l'agriculture et des ressources naturelles sur le territoire de la MRC. Sur les 651 exploitations enregistrées en 2010, 589 (90 %) employaient de la main-d'œuvre familiale et 241 (37 %) employaient de la main-d'œuvre non familiale, la grande majorité en provenance du Québec (90 %).

Selon une étude réalisée par le Groupe AGÉCO[16] sur les structures des entreprises agricoles, ce sont les exploitations porcines qui sont les plus susceptibles d'embaucher une main-d'œuvre non familiale puisque 67 % des salaires sont versés à des travailleurs hors de la famille, alors que les exploitations dont la vocation est la production de grandes cultures, entreprises fortement représentées dans le Haut-Richelieu, embauchent majoritairement de la main-d'œuvre familiale. Selon, le rapport synthèse de l'AGÉCO, au Canada et au Québec, la grande majorité de ces exploitations sont d'une taille correspondant à ce qu'un exploitant et sa famille peuvent gérer.

[16] Groupe AGÉCO, Structures des exploitations agricoles au Québec : évolution, diversité et comparaison avec certains concurrents, Rapport synthèse, mai 2014.

Dans le Haut-Richelieu, la proportion de la population âgée de 15 ans et plus détenant un diplôme dans le domaine de l'agriculture, ressources naturelles et conservation était en 2011 équivalente à 1 % selon l'ENM. Les améliorations technologiques liées à la machinerie et aux équipements, aux techniques de productions et à la robotisation représentent un défi en ce qui concerne l'accessibilité à de la main-d'œuvre qualifiée. L'analyse de recensement de la relève effectué par le MAPAQ en 2011 permet toutefois de constater que plus de 80 % de la relève du Haut-Richelieu détient un diplôme de niveau post secondaire.

Graphique 16 Répartition de la relève agricole selon le plus haut diplôme obtenu

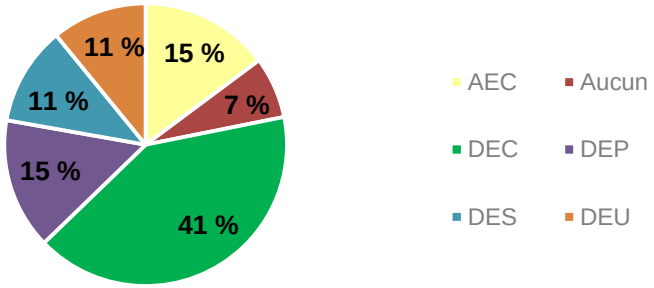

Source : Recensement de la relève agricole établie 2011 et Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, version certifiée 2010, MAPAQ, Direction des politiques, des analyses et de la planification stratégique, le 14/07/2014

Le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu offre deux programmes de formation : Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA) et Gestion et exploitation d'entreprise agricole pour aider à surmonter le défi lié à la formation et permettre aux jeunes qui souhaitent diriger leur propre entreprise d'acquérir les connaissances nécessaires.

2.8.3 HEURES DE TRAVAIL

Travail agricole

Le total des heures travaillées sur la ferme par exploitant agricole est important. Approximativement 50 % des exploitants travaillent ainsi plus de 40 heures par semaine. Le graphique suivant détaille le nombre d'heures travaillées par exploitant dans la région.

Graphique 17 Nombre d'heures travaillées par semaine sur la ferme

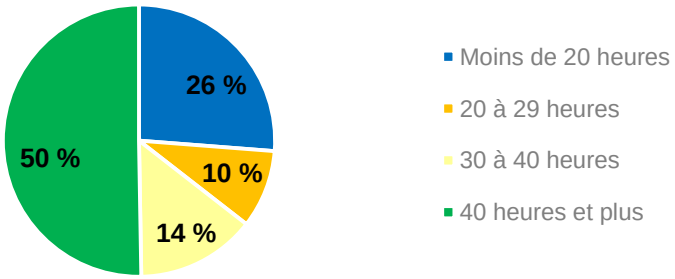

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2011

Travail non agricole

Le recensement de l'agriculture de Statistique Canada de 2011 comptabilise également le nombre d'exploitants réalisant du travail rémunéré non agricole. 6 % travaillaient moins de 20 heures par semaine, 15 % entre 20 et 40 heures par semaine et 9 % effectuaient plus de 40 heures par semaine. Ces résultats sont comparables, mais légèrement inférieurs à ceux de la Montérégie.

2.8.4 RELÈVE ET TRANSFERT

Le Recensement de la relève agricole établie réalisé en 2011 par le MAPAQ ciblait l'ensemble des agricultrices et agriculteurs du Québec âgés de moins de 40 ans. Ce recensement a permis d'établir que la province se positionnait avantageusement par rapport au reste du Canada par une présence plus marquée des entreprises agricoles avec relève sur son territoire (22 %). De plus, ce recensement permet de constater que la Montérégie compte 23 % de l'ensemble de la relève de la province. Approximativement 20 % de la relève ayant répondu au questionnaire pour toute la Montérégie-Ouest se trouvait dans la MRC du Haut-Richelieu. Il n'en reste pas moins que la relève et le transfert des entreprises agricoles demeurent des défis de taille dans l'ensemble du Québec.

Dans le Haut-Richelieu, les données du MAPAQ de 2010 indiquent que 90 exploitations agricoles (13 %) prévoyaient à ce moment vendre d'ici 5 ans. Parmi celles-ci, 61 avaient une relève prévue alors que 29 n'en avaient pas.

Graphique 18 Proportion des exploitations prévoyant vendre d'ici cinq ans selon qu'elles aient une relève prévue ou non

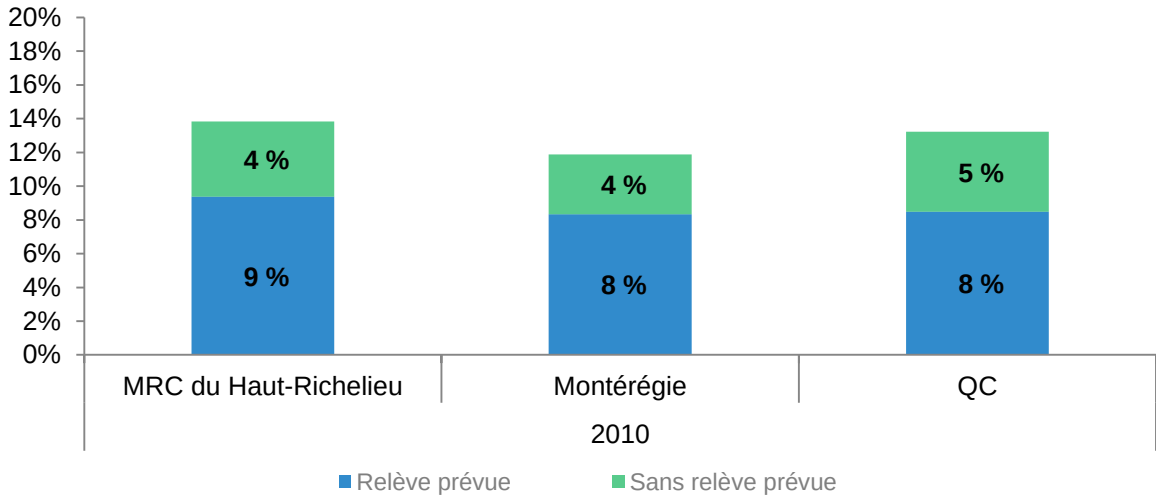

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2010

Il faut également mentionner que le recensement de la relève qui établissait sa répartition selon les différents groupes d'âge pour l'ensemble du territoire permettait de constater que près de la moitié d'entre elles était âgée de 35 ans et plus et que la moyenne d'âge était établie à 33,86 ans.

Le prix des terres est déterminant pour faciliter l'établissement de la relève agricole. Comme il a été précédemment établi que ceux de la région sont beaucoup plus élevés que la moyenne provinciale, le démarrage d'une nouvelle entreprise dans le Haut-Richelieu pourrait s'avérer plus complexe pour de nouveaux agriculteurs. Les données du Recensement de la relève de 2011 précisent à cet effet que dans le Haut-Richelieu, le mode d'établissement de la relève agricole correspond à un transfert (familial ou non familial) d'une entreprise en activité dans plus de 60 % des cas. Il correspond au démarrage d'une nouvelle entreprise dans approximativement 39 % des cas.

Pour favoriser l'intégration de la relève, des MRC font aujourd'hui partie du réseau « Banque de terres » qui unit des aspirants-agriculteurs avec des propriétaires fonciers. Des ententes sur mesure favorisent ainsi l'accessibilité aux terres pour la relève agricole et le maintien du dynamisme des régions. Ces ententes peuvent ainsi prendre différentes formes comme la location avec ou sans option d'achat, le partenariat, l'aide au démarrage ou le transfert et le mentorat. La MRC du Haut-Richelieu ne fait pas encore partie de ce projet. Toutefois, en date de 2011, le Conseil Économique du Haut-Richelieu était intervenu dans 6 % des cas de démarrage d'entreprises agricoles par la relève afin de faciliter le financement. La MRC du Haut-Richelieu octroie aussi pour la relève une bourse annuelle de 5 000 $ dans le cadre du Gala de l'Excellence de la CCIHR.

Une nouvelle plateforme web intitulée l'« Arterre », gérée par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) permettra également de faciliter les transactions agricoles. Une fois mis sur pied, les projets des entrepreneurs seront évalués et permettront le repérage des infrastructures permettant leur réalisation. En plus du volet banque de terres, « Arterre » inclura le volet banque de fermes que développait le Centre d'Innovation sociale en Agriculture (CISA) et facilitera donc le jumelage entre les agriculteurs cédants et les candidats à la relève sans ferme.

2.8.5 SERVICES AUX PRODUCTEURS AGRICOLES

De nombreux services sont offerts aux producteurs par le biais de différents ministères et organismes :

MAPAQ : Le MAPAQ offre des services sur le plan technique et du soutien aux producteurs par le biais de nombreux programmes visant tant la production, que l'environnement, le développement et la relève.

Club-conseil en agroenvironnement: les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAE) sont des regroupements volontaires de producteurs agricoles qui offrent une expertise à leurs membres dans la mise en œuvre de pratiques agricoles durables. Dans la MRC, le groupe-conseil Montérégie-Sud offre ses services à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Réseau Agriconseils Montérégie-Ouest : le Réseau Agriconseils Montérégie-Ouest facilite l'accès aux services-conseils agricoles et à l'aide financière qui accompagne les différents programmes.

Fédération de l'UPA de la Montérégie et Syndicat local du Haut-Richelieu: L'Union des producteurs agricoles (UPA) a pour mission principale de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts des producteurs agricoles et forestiers du Québec. Elle offre différents services et programmes au bénéfice de ses membres.

Conseil Économique et Tourisme du Haut-Richelieu (CETHR) : le CETHR soutient l'entrepreneuriat et le démarrage d'entreprise. Il identifie la transformation agroalimentaire à titre de créneau de développement pour la région, mais ne dispose pas de ressource spécifique pour accompagner les producteurs.

La Financière agricole du Québec (FADQ) : La FADQ offre plusieurs programmes de soutien aux entreprises agricoles en protégeant leurs revenus contre la fluctuation des prix et les récoltes contre les risques associés aux conditions climatiques.

La FADQ propose également le Programme d'appui à la diversification et au développement régional dont le but est d'appuyer financièrement les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire afin de favoriser le développement régional et l'occupation du territoire. Le programme comporte un volet d'appui à la diversification, à l'amélioration foncière, un volet d'appui aux entreprises serricoles et d'élevage de veaux de lait.

Bien que différents services soient offerts, il n'y a pas de personne ressource dans la région en mesure de guider les exploitants agricoles vers ces différents services en cas de besoin.

2.8.6 Diagnostic des exploitants agricoles, la main d'œuvre, les services et la relève

Le domaine de l'agriculture et des ressources naturelles emploie plus de 1 000 personnes sur le territoire de la MRC. Les exploitations agricoles du Haut-Richelieu prennent appui sur le modèle de l'entreprise familiale alors qu'environ 90 % d'entre-elles embauchent un ou des membres de la famille comme main d'œuvre principale. Le vieillissement de la population du Haut-Richelieu en général se traduit également chez ses agriculteurs, l'âge moyen des exploitants agricoles étant de 53,2 ans.

Le vieillissement des agriculteurs de la région pose d'ailleurs un défi de taille en matière de relève agricole, alors que seulement 11 % de la main d'œuvre à exercer ce métier dans la MRC a moins de 40 ans. Si 68 % des exploitations agricoles de la région prévoyant vendre d'ici cinq ans (en 2010) ont déjà identifié leur relève, des opportunités d'établissement semblent donc se dessiner dans la MRC en considérant le fait que 32 % des exploitations qui n'avait toujours pas de relève en vue.

Tableau 27 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs aux exploitants agricoles, à la main-d'œuvre, aux services et à la relève

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Des exploitations agricoles marquées par une main d'œuvre familiale et le vieillissement des agriculteurs • Plus de 1 000 personnes travaillent dans le domaine de l'agriculture et des ressources naturelles sur le territoire de la MRC; • Sur les 651 exploitations agricoles enregistrées en 2010 dans la MRC, 90 % employaient de la main-d'œuvre familiale, alors que 37 % employaient de la main-d'œuvre non familiale, la majorité en provenance du Québec (90 %); • Les exploitations porcines sont plus susceptibles d'embaucher une main-d'œuvre non familiale que les exploitations dont la vocation est la production de grandes cultures, entreprises fortement représentées dans le Haut-Richelieu; • L'âge moyen des exploitants est de 53,2 ans dans le Haut-Richelieu; • Le vieillissement de la population en général se traduit également chez les agriculteurs qui n'étaient que 11 % dans la catégorie des moins de 40 ans à exercer ce métier dans la région en 2010; • 35 % des exploitants étaient âgés de plus de 60 ans en 2010, alors que 50 % se situaient dans la catégorie des 40 à 60 ans; • Approximativement 50 % des exploitants travaillent plus de 40 heures par semaine; • Environ 30 % des exploitants occupent un travail rémunéré non agricole en plus de leur travail rémunéré sur la ferme.	La promotion et la valorisation du métier d'agriculteur auprès des jeunes.

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Des besoins importants en matière de formation de la main-d'œuvre • Les améliorations technologiques liées à la machinerie et aux équipements, aux techniques de productions et à la robotisation représentent un défi en ce qui concerne l'accessibilité à de la main-d'œuvre qualifiée; • Le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu offre le programme Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA) pour aider à surmonter les défis liés à la formation; • Plus de 80 % de la relève du Haut-Richelieu détient un diplôme de niveau post secondaire.	La promotion des divers programmes de soutien et de formation aux entreprises agricoles. L'arrimage entre la formation disponible et les besoins du milieu. Le recrutement de la main-d'œuvre saisonnière et régulière.
Des défis de taille en matière de relève et de transfert des entreprises agricoles • En 2010, 90 exploitations agricoles (13 %) prévoyaient vendre d'ici 5 ans. Parmi celles-ci, 61 (68 %) avaient une relève prévue alors que 29 (32 %) n'en avaient pas; • Le démarrage d'une nouvelle entreprise dans le Haut-Richelieu pourrait s'avérer plus complexe pour de nouveaux agriculteurs en raison du prix élevé des terres; • Le mode d'établissement de la relève agricole correspond à un transfert d'une entreprise en activité dans plus de 60 % des cas et au démarrage d'une nouvelle entreprise dans 39 % des cas;	Le soutien à la relève et aux nouveaux modèles d'entreprises agricoles.

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Des défis de taille en matière de relève et de transfert des entreprises agricoles (suite) • Pour favoriser l'intégration de la relève, des MRC font aujourd'hui partie du réseau « Banque de terres » qui unit des aspirants-agriculteurs avec des propriétaires fonciers. La MRC du Haut-Richelieu ne fait pas encore partie de ce projet; • Une nouvelle plateforme web « l'Arterre » permettra bientôt de faciliter les transactions agricoles et le jumelage entre les agriculteurs cédants et les candidats à la relève sans ferme.	La participation de la MRC au service de jumelage « L'Arterre ».
Des services aux agriculteurs décentralisés dans différents ministères et organismes de la région • De nombreux services sont offerts aux producteurs par le biais de différents ministères et organismes : MAPAQ, Clubs-conseil en agroenvironnement, Réseau Agriconseils Montérégie-Ouest, Fédération de l'UPA de la Montérégie, etc.	La capacité du milieu à diriger les producteurs agricoles vers les services disponibles.

Activités de consultation publique

La consultation publique auprès du milieu a principalement permis d'identifier des enjeux liés à l'établissement de la relève dans la région, la valorisation du métier d'agriculteur et à l'accessibilité à de la main-d'œuvre qualifiée, plus particulièrement dans le secteur maraîcher où celle-ci représente d'importants coûts de production.

Les participants ont insisté sur le fait que le programme du Cégep doit faire l'objet de plus de promotion pour assurer sa survie et que les jeunes qui s'inscrivent au programme doivent être mieux encadrés afin qu'ils réussissent à le compléter. L'arrimage entre la formation offerte et les besoins du milieu doit aussi être amélioré.

Plusieurs interventions concernaient la valorisation du métier d'agriculteur dans la région et l'importance de faire connaître ce métier aux jeunes par le biais d'activités menées par les différents organismes présents dans le milieu.

La nécessité d'améliorer les efforts de concertation entre les acteurs de la région a elle aussi été établie afin de pallier aux enjeux rencontrés.

2.9 POTENTIEL FORESTIER

Bien que la portion cultivée de la zone agricole atteigne 75 % de sa superficie totale en 2010, la région possède tout de même un potentiel forestier à ne pas négliger. La section 2.5.1 sur les productions végétales présentait tout d'abord le potentiel acéricole de la région. Cette section présente pour sa part l'ensemble des superficies boisées de la zone agricole et les producteurs forestiers enregistrés de la région.

2.9.1 SUPERFICIES BOISÉES EN ZONE AGRICOLE

Le dernier inventaire écoforestier du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) permet d'établir l'importance du couvert forestier dans l'ensemble de la zone agricole du Haut-Richelieu.

Tableau 28 Boisés en zone agricole

Municipalité	Superficie de la zone agricole (ha)	Superficie boisée en zone agricole (ha)	% de superficie boisée en zone agricole
Henryville	6 557,94	795,03	12,12 %
Lacolle	4 660,02	720,28	15,46 %
Mont-Saint-Grégoire	7 992,35	1 526,86	19,10 %
Noyan	4 104,68	660,53	16,09 %
Saint-Alexandre	7 492,35	542,91	7,25 %
Saint-Blaise-sur-Richelieu	6 797,70	687,04	10,11 %
Sainte-Anne-de-Sabrevois	4 435,51	291,72	6,58 %
Sainte-Brigide-d'Iberville	6 983,65	568,04	8,13 %
Saint-Georges-de-Clarenceville	6 068,10	2 351,22	38,75 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	16 718,27	1 372,76	8,21 %
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	2 610,07	220,49	8,45 %
Saint-Sébastien	6 340,81	447,42	7,06 %
Saint-Valentin	3 910,04	368,34	9,42 %
Venise-en-Québec	580,20	195,71	33,73 %
MRC du Haut-Richelieu	85 251,69	10 748,35	12,61 %

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des parcs (MFFP), 2016

Au total, la superficie boisée de la zone agricole du Haut-Richelieu occupe 12,61 % de sa superficie et un total de plus de 10 700 hectares. La proportion la plus importante se trouve dans les municipalités plus au sud du territoire soit Saint-Georges-de-Clarenceville (38,75 %) et Venise-en-Québec (33,73 %). La carte 16 présente la localisation des boisés situés en zone agricole sur l'ensemble du territoire.

En mars 2009, Agriculture et Agroalimentaire Canada publiait un rapport sur les initiatives règlementaires municipales en matière de protection environnementale en milieu agricole. Le

rapport fait mention des mesures de contrôle du déboisement en milieu agricole dans les bassins versants définis comme dégradés via le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA). Dans les municipalités nommées dans ce règlement, il est interdit de mettre en culture des superficies boisées qui n'étaient pas défrichées en 2004 ou en 2005 et qui n'ont jamais été cultivées depuis 1990. Étant donné que les milieux boisés occupent une proportion limitée du territoire pour la majorité des municipalités comparativement aux superficies en culture, les 14 municipalités constituantes de la MRC du Haut-Richelieu font partie des municipalités où l'interdiction prévue par le REA s'applique.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) permet aussi aux MRC d'adopter des mesures pour contrôler la plantation et l'abattage d'arbres sur leur territoire. Le SADR indique donc dans son document complémentaire des dispositions générales pour la protection des boisés à l'intérieur de l'affectation agricole. Celles-ci prévoient les activités et les ouvrages autorisés concernant l'abattage d'arbres et le déboisement, c'est-à-dire :

- Toute coupe d'assainissement.
- Tout aménagement d'habitat faunique.
- Toute coupe d'éclaircie prélevant au plus sur une même unité d'évaluation, 1/3 des tiges marchandes d'essence commerciale par période de 10 ans.
- Tout abattage d'arbres aux fins de dégager l'emprise requise pour le creusage d'un fossé de drainage forestier, laquelle emprise ne devra en aucun cas excéder une largeur de six (6) mètres.
- Tout abattage d'arbres aux fins de dégager l'emprise requise pour la construction d'un chemin forestier, laquelle emprise ne devra en aucun cas excéder une largeur de quinze (15) mètres.
- Tous travaux d'amélioration pour fins forestières.
- Tous travaux d'amélioration pour fins agricoles.

Il est à noter que les travaux d'amélioration pour fins agricoles permettent à un agriculteur de déboiser pour augmenter la superficie de sa terre destinée à l'agriculture seulement dans le cas d'une superficie attenante à une terre déjà cultivée par le même propriétaire foncier. Le certificat d'autorisation ne peut être délivré qu'avec la recommandation d'un agronome.

Actuellement, l'organisme CIME Haut-Richelieu travaille à la caractérisation de la valeur écologique de l'ensemble des boisés de la MRC et remet aux propriétaires intéressés un guide de sensibilisation personnalisé leur permettant de comprendre comment intervenir à l'intérieur de ceux-ci pour en préserver la qualité et les propriétés. Les travaux de caractérisation s'échelonneront jusqu'en 2021.

2.9.2 PRODUCTEURS FORESTIERS ENREGISTRÉS

Les producteurs forestiers qui souhaitent s'enregistrer doivent obligatoirement être en possession d'un plan d'aménagement forestier signé par un ingénieur forestier. Ces plans permettent, selon la Fédération des producteurs forestiers du Québec, de décrire la composition des lots boisés, d'en évaluer les potentiels forestiers, acéricoles et fauniques, d'identifier les milieux à protéger et de clarifier les objectifs de gestion de chaque producteur. Ils prescrivent entres autres une liste de travaux suggérés en fonction d'un échéancier bien établi dans le but les réaliser en prenant en compte le développement durable du boisé.

Selon l'Agence forestière de la Montérégie (AFM), environ 13 % des superficies boisées de la Montérégie sont enregistrées via un plan d'aménagement. Dans le Haut-Richelieu, ce nombre

correspondrait plutôt à 3,5 %. Au total, il y aurait dans la région 28 producteurs forestiers enregistrés en date du mois de novembre 2016. Plus du tiers d'entre eux se trouve dans la municipalité de Mont-Saint-Grégoire. Le nombre de producteurs enregistrés a chuté considérablement depuis l'arrêt du programme de subvention. Dans le Haut-Richelieu, ils étaient 43 en 2013 qui couvraient une superficie de plus de 700 hectares.

Tableau 29 Producteurs forestiers enregistrés, en date du 10 novembre 2016

Municipalité	Nombre de producteurs	Nombre de lots	Superficie totale (ha)	Superficie forestière (ha)
Venise-en-Québec	1	2	48,9	19,5
Saint-Georges-de-Clarenceville	0	0	0	0
Lacolle	1	1	35,1	24
Henryville	3	9	196,62	62,2
Saint-Sébastien	4	7	145,9	23,2
Saint-Alexandre	1	2	34,6	11,6
Sainte-Anne-de-Sabrevois	1	4	57	7,3
Saint-Blaise-sur-Richelieu	2	10	193,21	70
Saint-Jean-sur-Richelieu	5	11	113,12	64,78
Mont-Saint-Grégoire	10	26	246,96	99,86
Total	**28**	**72**	**1 071,41**	**382,44**

Source : Agence forestière de la Montérégie, 2016

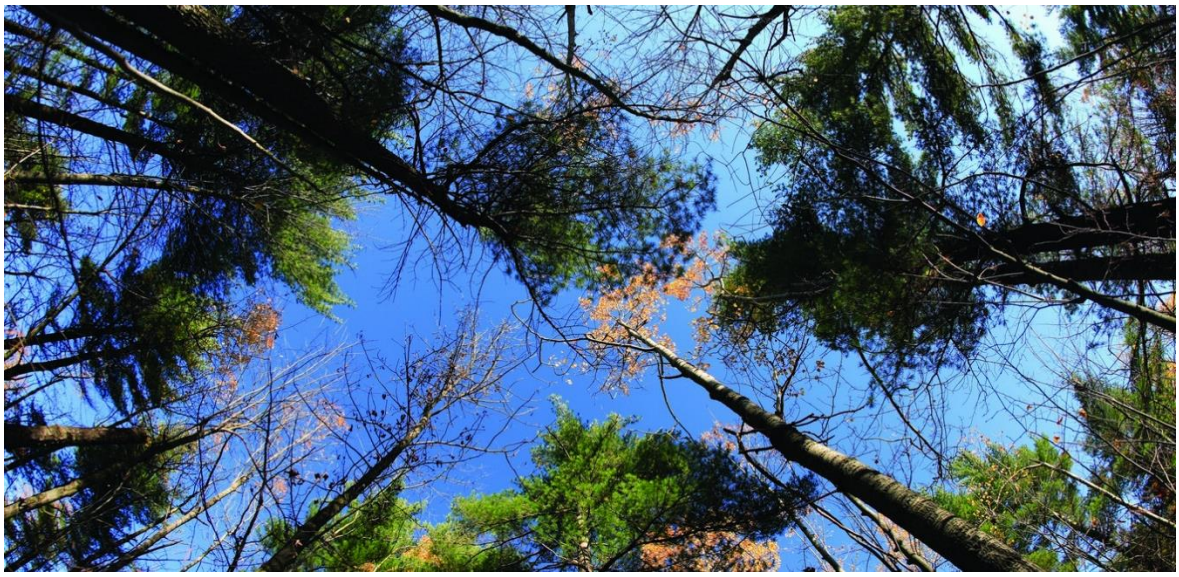

Carte 16 - Les boisés en zone agricole

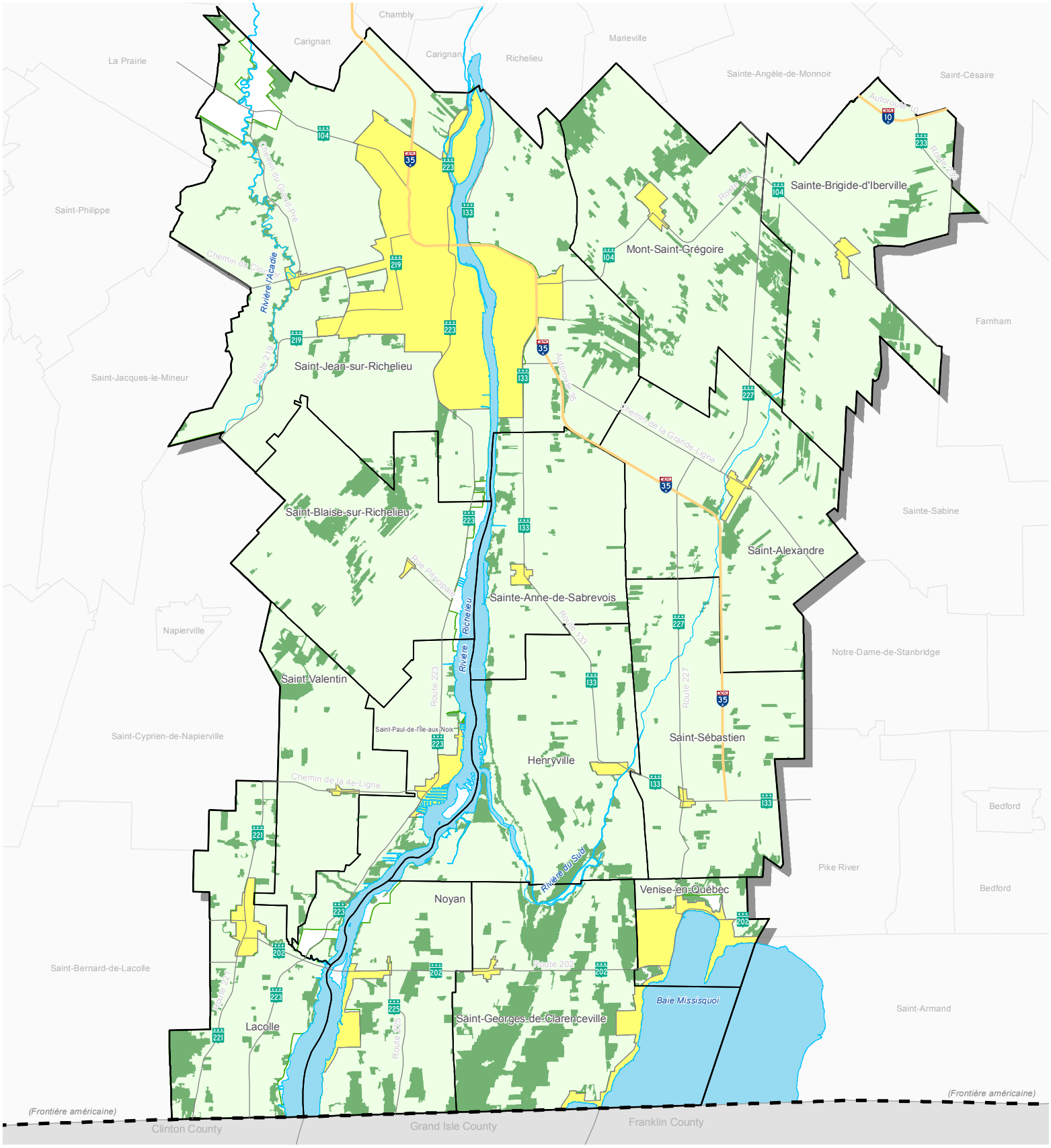

Boisé en zone agricole (10 748.35 ha)

Zone agricole

Périmètre d'urbanisation

N

0 1.5 3 6

Kilomètres

Conception et réalisation: Francis Pelletier

Vérification: Cynthia Gagnon

Projection transverse de Mercator Modifié (MTM), GRS 80, NAD 83

Service de l'aménagement du territoire
Mars 2017

© Gouvernement du Québec et MRC du Haut-Richelieu

MRC Haut-Richelieu

2.9.3 DIAGNOSTIC DU POTENTIEL FORESTIER

Bien que la portion cultivée de la zone agricole atteigne 75 % de sa superficie totale, la région possède un potentiel forestier à ne pas négliger. La superficie boisée de la zone agricole du Haut-Richelieu occupe 12,61 % de sa superficie totale, représentant un peu plus de 10 700 hectares de territoire. Les proportions les plus importantes des superficies boisées en zone agricole se situent principalement au sud de la MRC, dans les municipalités de Saint-Georges-de-Clarenceville et Venise-en-Québec.

Si environ 13 % des superficies boisées de la Montérégie font l'objet d'un plan d'aménagement forestier, cette proportion correspond à 3,5 % dans le Haut-Richelieu. 382 hectares de boisés sont à cet effet détenus par des producteurs forestiers dans la MRC. L'acériculture revêt aussi une importance particulière pour la mise en valeur du potentiel forestier la région alors que son potentiel est évalué par le MAPAQ à plus de 2 000 hectares dans la MRC.

Tableau 30 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs au potentiel forestier

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Un potentiel forestier à ne pas négliger • La superficie boisée de la zone agricole du Haut-Richelieu occupe 12,61 % de sa superficie totale, soit un plus de 10 700 hectares; • Les proportions les plus importantes des superficies boisées en zone agricole se situent dans les municipalités au sud de la MRC, à Saint-Georges-de-Clarenceville (38,75 %) et Venise-en-Québec (33,73 %); • L'acériculture revêt une importance particulière pour la mise en valeur du potentiel forestier de la région. Le potentiel acéricole de la région est évalué à plus de 2 000 hectares dans la MRC; • Dans les 14 municipalités constituantes de la MRC, le REA interdit de mettre en culture des superficies boisées qui n'étaient pas défrichées en 2004 ou en 2005 et qui n'ont jamais été cultivées depuis 1990; • L'organisme CIME Haut-Richelieu travaille actuellement à la caractérisation des boisés de l'ensemble du territoire afin de sensibiliser les propriétaires à leur protection.	La protection et la mise en valeur du couvert forestier en zone agricole. La caractérisation du potentiel acéricole commercial de la région.

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Peu de boisés de la MRC font l'objet de plans d'aménagement forestier • Environ 13 % des superficies boisées de la Montérégie font l'objet un plan d'aménagement forestier. Dans le Haut-Richelieu, cette proportion correspond à 3,5 %. • 28 producteurs forestiers enregistrés dans la MRC en 2016 couvraient une superficie de 382 hectares. En 2013, il y en avait 43; • Plus du tiers des producteurs forestiers enregistrés sont situés dans la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.	La diminution du nombre de producteurs forestiers enregistrés et de la superficie boisée faisant l'objet d'un plan d'aménagement forestier.

Activités de consultation publique

Les producteurs présents aux activités de consultation publique ont mentionné de prime abord que les producteurs forestiers enregistrés le font généralement pour assurer la mise en valeur adéquate de leur boisé (protection du patrimoine et de la biodiversité) et non pour leur rentabilité, les lots étant trop petits dans la majorité des cas.

Certains acteurs ont mentionné la nécessité de mieux caractériser le potentiel acéricole commercial sur le territoire qui pourrait avoir été surestimé par les données disponibles et ont aussi précisé que les possibilités de transformation des produits forestiers sur le territoire sont inexistantes.

2.10 PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

Le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois de 2008 met de l'avant le consensus à l'effet que les activités agricoles doivent désormais être compatibles avec le respect de l'environnement. Il précise que le Québec s'est éveillé assez tardivement à cette réalité et que les premières interventions de nature environnementale visant la production agricole ont été faites dans les années 80. Cette section identifie l'historique des politiques et mesures règlementaires et législatives mises en place par le gouvernement du Québec concernant la production agricole et traite des pratiques agroenvironnementales et de leur application dans le Haut-Richelieu.

2.10.1 MESURES GOUVERNEMENTALES

Au fil des années, le gouvernement du Québec a mis de l'avant de nombreuses mesures de contrôle qui encadrent les pratiques agricoles d'aujourd'hui. Ces mesures ont pris la forme de cadres réglementaires et législatifs, mais aussi de programmes et de politiques en agroenvironnement.

Historique des mesures règlementaires et législatives[17]

1981	Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale	Édicte les normes agroenvironnementales pour les élevages d'animaux concernant le stockage étanche des fumiers et la limitation des cheptels d'élevage qui ont permis l'introduction du concept d'unité animale.
1987	Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides	La loi et le règlement prévoient des mécanismes obligeant la plupart des utilisateurs et des vendeurs de pesticides à se conformer à un régime de permis et de certificats.
1997	Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA)	Impose un plan agroenvironnemental de fertilisation qui considère l'azote et le phosphore.
1997	Loi 23 : Orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de protection du territoire et des activités agricoles	En zone agricole, utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles Établissement des normes de distances séparatrices pour atténuer les inconvénients relatifs aux odeurs.

[17] MDDELCC. En ligne. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/publi/tendance-perspect.htm. Consulté le 21 novembre 2016

2001	Loi 184	Adoption du concept d'écoconditionalité Ajustement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire agricole.
2002	Règlement sur les exploitations agricoles (REA)	Contient une approche ferme par ferme qui équilibre les sols en phosphore et renforce les contrôles.
2002	Moratoire à l'échelle du Québec sur la production porcine	Impose une contrainte au développement des élevages porcins. Le moratoire est levé en 2005 après l'instauration de nouvelles normes et d'un nouveau processus pour l'implantation de nouvelles exploitations porcines.

Historique des politiques et programmes agroenvironnementaux au Québec[18]

1992 : Stratégie phytosanitaire
Réduction de 50 % de l'utilisation de pesticides

1995 : Politique de développement durable
Implantation de la gestion intégrée des ressources
Révision des politiques et des programmes pour favoriser le développement durable

1997 : Programme environnement
Soutien aux clubs-conseils en agroenvironnement

1997 : Programme d'aide en agroenvironnement (PAIA)
Aide financière pour la construction de structures d'entreposage
Soutien aux clubs-conseils en agroenvironnement

1997 : Plan agroenvironnemental en production porcine
Portrait environnemental sectoriel
Encadrement technique
Certification environnementale

1998 : Stratégie agroenvironnementale
Portrait agroenvironnemental
Réseau de clubs-conseils
Certification environnementale

1999 : Programme Prime-Vert
Aide financière pour la construction de structures d'entreposage
Soutien aux clubs-conseils en agroenvironnement

2002 : Politique nationale de l'eau
Adoption de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

[18] MDDELCC. En ligne. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/publi/tendance-perspect.htm. Consulté le 21 novembre 2016.

2.10.2 PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

Les pratiques agroenvironnementales correspondent à un ensemble de pratiques favorisant le développement durable de l'agriculture ainsi que la protection de l'environnement et la biodiversité. Diverses mesures ou pratiques peuvent être mises en place par les entreprises agricoles, certaines étant gérées par des outils d'encadrement réglementaires.

Graphique 19 Caractéristiques agroenvironnementales

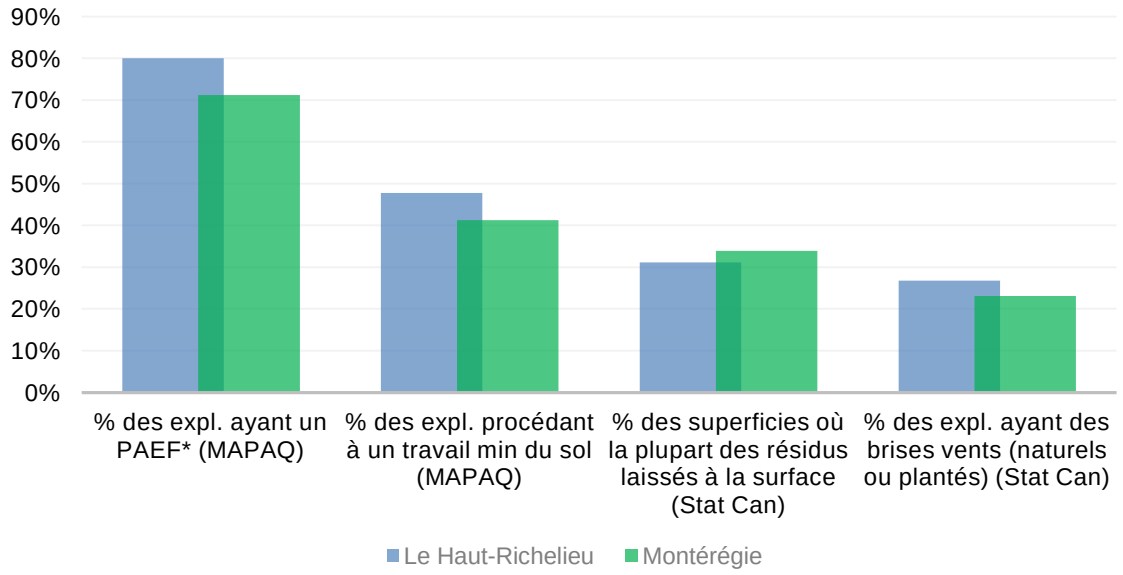

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2011

Bande de protection riveraine

La bande de protection riveraine est spécifiquement définie à même les règlements d'urbanisme de chacune des municipalités locales ou le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA). En milieu agricole, la largeur minimale d'une bande riveraine est de 3 mètres à partir de la ligne des hautes eaux pour les cours d'eau et les plans d'eau et d'un mètre dans le cas où il y a un talus et que le haut de ce talus se situe à une distance inférieure à trois mètres à partir de la ligne des hautes eaux. Le maintien d'une bande riveraine diminue le risque que les éléments fertilisants et pathogènes épandus s'écoulent directement vers les cours d'eau et les plans d'eau, atténue les problèmes d'érosion, augmente la qualité de l'eau et minimise son réchauffement. L'épandage de matières fertilisantes y est interdit.

Peu de données sont disponibles concernant l'état des bandes riveraines dans la zone agricole du Haut-Richelieu. Cependant, lors de travaux d'entretien ou d'aménagement des cours d'eau, la bande riveraine est piquetée par la MRC pour indiquer aux propriétaires riverains à quel endroit la réglementation est applicable et les sensibiliser à l'adoption des bonnes pratiques.

Comme précédemment mentionné dans la section 2.2.3, les différents organismes de bassins versants ont identifié des niveaux élevés de phosphore et de pesticides dans les cours d'eau où l'activité agricole est concentrée. C'est notamment le cas le cas de la rivière des Hurons,

tributaire de la rivière Richelieu. Bien que le phosphore ne soit pas nocif pour la santé humaine, son surplus est associé à la prolifération des algues dans les plans d'eau, de même qu'à l'accélération de leur processus d'eutrophisation. La présence d'algues bleu vert dans le lac Champlain pousse actuellement les municipalités riveraines à se pencher sur des solutions à ce problème.

Plan agroenvironnemental de fertilisation

Le REA a été adopté par le Gouvernement du Québec en 2002 et a été modifié à plusieurs reprises depuis. Le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) est un outil prévu au REA afin d'encadrer notamment l'épandage des matières fertilisantes produites et reçues sur les parcelles d'une production agricole. Ces matières fertilisantes peuvent être sous forme de déjections animales, de matières résiduelles ou d'engrais minéraux. Ce plan contient les doses et les modes et périodes d'épandage pour chacune des parcelles en culture. Un agronome est responsable de son élaboration et assure le suivi de ses recommandations. En 2010, 521 des 651 exploitations répondaient aux critères pour l'obligation de produire un PAEF et en avaient un pour la gestion de leurs matières fertilisantes.

Tableau 31 Les plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) dans le Haut-Richelieu

	Nombre total d'exploitations	Nombre d'exploitations ayant un PAEF	% d'exploitations ayant un PAEF
MRC du Haut-Richelieu	**651**	**521**	**80 %**
Henryville	59	46	78 %
Lacolle	33	26	79 %
Mont-Saint-Grégoire	71	54	76 %
Noyan	27	23	85 %
Saint-Alexandre	69	58	84 %
Saint-Blaise-sur-Richelieu	36	31	86 %
Sainte-Anne-de-Sabrevois	41	32	78 %
Sainte-Brigide-d'Iberville	59	53	90 %
Saint-Georges-de-Clarenceville	28	21	75 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	131	96	73 %
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	15	15	100 %
Saint-Sébastien	57	45	79 %
Saint-Valentin	24	20	83 %
Venise-en-Québec	1	1	100 %

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2010

Pratiques culturales visant à limiter l'érosion du sol

Cultures de couvertures permanentes : l'implantation d'un couvert végétal permanent est très efficace pour réduire l'érosion des sols (hydrique et éolienne). Il maintient également la santé des sols.

Travail réduit du sol : il s'agit de réaliser des opérations minimales pour préparer le lit de semence au printemps et travailler le sol après la récolte. Ainsi, le labour automnal est éliminé. Ces pratiques visent, notamment, à maintenir des résidus en surface et réduire les passages de la machinerie dans les champs. Il permet de réduire la compaction sur les sols et de favoriser une meilleure structure.

Les données du Recensement de l'agriculture de 2011 permettent de constater qu'à cette date, 16 % des terres étaient cultivées sans travail du sol dans le Haut-Richelieu, soit plus de 8 500 hectares. Il s'agit d'un résultat légèrement inférieur à celui de la Montérégie et de la province de Québec qui est établi à 18 %.

Afin de sensibiliser les producteurs aux pratiques favorisant la bonne santé des sols, le MAPAQ a tenu à différentes reprises sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu l'activité « Caravane Santé des sols ». Cette activité de formation à la ferme permet aux producteurs d'en apprendre davantage sur les profils de sol, leur perméabilité et le drainage, la vie dans le sol, sa stabilité structurale ainsi que le balancement du tracteur et l'ajustement de la pression des pneus.

Agroforesterie

« *L'agroforesterie est un système intégré qui repose sur l'association intentionnelle d'arbres ou d'arbustes à des cultures ou à des élevages, et dont l'interaction permet de générer des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux ».* [19] Selon Agriculture et agroalimentaire Canada, les pratiques agroforestières entraînent de nombreux avantages comme :

- Une augmentation du rendement des cultures
- Des gains économiques
- La conservation et l'amélioration de la qualité du sol
- La séquestration du gaz carbonique atmosphérique
- L'augmentation de la biodiversité. [20]

Parmi les systèmes identifiés en zone tempérée, les plus importants aménagements et pratiques seraient divisés en deux types de systèmes soit d'une part les systèmes agroforestiers multifonctionnels qui comprennent l'aménagement de haies brise-vent et de bandes riveraines boisées et d'autre part, les systèmes agroforestiers à vocation productive comme les systèmes sylvopastoraux, l'apisylviculture, la culture sous couvert forestier, les cultures intercalaires, l'aquaforesterie et la ligniculture en courtes rotations. Les produits agroforestiers comprennent notamment les produits ligneux et non ligneux.

[19] Agence forestière de la Montérégie. En ligne. http://www.afm.qc.ca/utcf_docs_agropfnl.htm Consulté le 14 octobre 2016.

[20] Agriculture et agroalimentaire Canada. Site Web. http://www.agr.gc.ca/fra/science-et-innovation/pratiques-agricoles/agroforesterie/les-avantages-de-l-agroforesterie/?id=1344633257343. Consulté le 18 mai 2016.

L'aménagement de haies brise-vent ou de brise odeur a pour avantage d'améliorer le rendement des cultures, de réduire l'érosion éolienne, de diminuer les odeurs, les coûts de chauffage et de déneigement en plus d'augmenter le nombre d'unités thermiques au champ. Le recensement de l'agriculture de 2011 identifiait 161 exploitations ayant une haie brise-vent dans la région, soit 27 % du total des exploitations. Il s'agit d'un résultat plus élevé que pour le reste de la Montérégie où cette proportion est de 23 %.

L'aménagement de cultures intercalaires augmente pour sa part la fertilité du sol et sa productivité, il permet le recyclage des intrants par les arbres et la diminution de l'érosion. Les données sur ces aménagements ne sont cependant pas disponibles pour la région.

Le programme de subventions Prime-Vert

Ce programme de subvention est coordonné par le MAPAQ et vise à soutenir les exploitations agricoles dans la mise en place de bonnes pratiques agroenvironnementales selon des méthodes individuelles et collectives. Voici des exemples de projets soutenus par ce programme :

- Aménagement de bandes riveraines élargies
- Plantation de haies brise-vent
- Aménagement d'ouvrages de conservation des sols
- Recouvrement étanche de structures d'entreposage
- Acquisition d'équipements pour réduire les risques liés aux pesticides
- etc.

Exemples de projets soutenus par le programme pour des entreprises situées en partie sur le territoire de la MRC[21] :

1. *Mise sur pied de vitrines de doses économiques optimales d'azote dans le maïs-grain, en lien avec l'état de santé des sols.*

Le maïs a des besoins élevés en azote. Une carence en cet élément peut entraîner des pertes économiques importantes. À l'inverse un excès peut constituer un risque environnemental pour l'eau et pour l'atmosphère en plus de représenter une dépense inutile. De plus, il semble y avoir une tendance à une augmentation de la dose économique optimale en azote requise dans le maïs-grain ces dernières années, ce qui pourrait être attribuable à la dégradation de la santé des sols en général et de leur structure plus particulièrement. Ce projet a donc pour objectifs :

- *de mettre en place des vitrines destinées à sensibiliser les producteurs agricoles à l'importance de réaliser des essais de fertilisation azotée à la ferme, permettant d'identifier la dose économique optimale, tout en minimisant les pertes environnementales.*
- *d'établir un lien entre la santé des sols, la dose économique optimale et le rendement en maïs-grain.*

Le projet s'est déroulé en 2014-2015 et touchait un total de 16 producteurs. Des vitrines comportant des sites d'essais de différentes doses d'azote en post-levée ont été établies chez

[21] Information sur les projets fournie par le MAPAQ, 2016

des producteurs membres de clubs-conseils en Montérégie Ouest et Est.

2. *Implantation à grande échelle de cultures intercalaires dans le maïs-grain à l'aide d'un semoir modifié à cette fin.*

Le projet, d'une durée de 2 ans, consiste à semer 400 hectares de cultures intercalaires dans la culture du maïs-grain chez 40 producteurs agricoles de la Montérégie, à l'aide d'un semoir à céréales modifié à cette fin. Plusieurs producteurs agricoles sèment déjà du ray-grass à la volée en intercalaire dans le maïs, toutefois ce mode de semis est en partie responsable de la variabilité des résultats obtenus. De plus, cette graminée ne permet pas de diversifier la rotation. Les essais réalisés au Québec dans des parcelles expérimentales semées à la main ont permis de démontrer que le semis des intercalaires dans des sillons, comparativement à un semis à la volée, améliore grandement le taux de succès de cette technique. De plus, grâce à l'incorporation de la semence par le semis, un plus grand choix d'espèces de familles différentes peut être utilisé. Ainsi, la diversité amenée par les intercalaires prodigue des bénéfices associés à l'effet « rotation », en plus des effets positifs sur l'amélioration de la santé du sol découlant de la présence des intercalaires (amélioration de la structure du sol et de sa portance, diversification et augmentation de la biodiversité des microorganismes dans le sol, amélioration de l'infiltration de l'eau dans le sol, amélioration de la fertilité du sol, etc.).

3. *Diminution de l'usage des pesticides à la ferme dans les bassins versants de la rivière L'Acadie et de la rivière la Guerre*

Ce projet vise à réduire l'usage des pesticides à risque élevé pour la santé et l'environnement identifiés dans le bilan des ventes du MDDELCC (2012) et dans la nouvelle Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018, notamment l'atrazine et les traitements de semences insecticides de la classe des néonicotinoïdes. En collaboration avec les conseillers en grandes cultures du MAPAQ, les conseillers des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAE) réaliseront des parcelles comparatives sur 20 fermes en Montérégie-Ouest. La diffusion des résultats démontrera la possibilité de parvenir à la réduction des risques en intégrant les pratiques de gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC) sur les entreprises sans diminuer les rendements et la qualité des cultures.

Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)

Le COVABAR travaille activement à l'implantation de projets structurants permettant l'amélioration de l'état général des cours d'eau et des berges du bassin versant de la rivière du Sud. À cet effet, l'organisme a mis de l'avant un projet sur le territoire des municipalités de Saint-Alexandre, de Saint-Sébastien, d'Henryville, de Saint-Georges-de-Clarenceville et de Venise-en-Québec dont les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Assurer la caractérisation des 235 km de cours d'eau et de milieux humides du bassin versant de la rivière du Sud, notamment afin d'améliorer le niveau de connaissance du milieu naturel régional et d'en cibler les zones plus sensibles et/ou problématiques.

- Réaliser de 3 à 5 km de travaux de stabilisation de berge (végétalisation et génie végétal) ou d'agroforesterie (haies brise-vent, bandes riveraines arbustives, etc.) chez des producteurs aux prises avec des problématiques riveraines récurrentes ou ponctuelles.

- Sensibiliser et mobiliser des acteurs du bassin versant afin qu'ils modifient leurs pratiques et diminuent les pressions exercées sur les milieux riverains et humides.

Le programme ALUS Montérégie - Union des producteurs agricoles (UPA)

L'Union des producteurs agricoles travaille également sur certains projets pour améliorer la qualité de l'eau dans les bassins versants du Haut-Richelieu. Le programme ALUS Montérégie, mis en place en 2016, permet aux participants de financer leurs projets agroenvironnementaux. Son objectif est d'aider les agriculteurs québécois à produire des services écologiques.

Dans un premier temps, le programme ALUS Montérégie se concentrera sur un territoire de 420 kilomètres carrés correspondant au bassin versant de la rivière des Hurons dont une partie se trouve dans la municipalité de Mont-Saint-Grégoire et aux bassins versants des ruisseaux Hazen-Bleury et à la Barbotte qui touchent Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Alexandre, Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Anne-de-Sabrevois. L'UPA a notamment reçu l'appui financier du gouvernement du Canada et de la fondation de la faune du Québec pour la mise en œuvre du projet pour les bassins versants des ruisseaux Hazen-Bleury et à la Barbotte.

« En plus de bonifier la biodiversité en milieu agricole, les projets ALUS Montérégie abordent également l'un des problèmes environnementaux les plus graves dans la région en contribuant à améliorer la qualité de l'eau. »[22]

Aménagement faunique de la plaine inondable du ruisseau East Swamp et des terres agricoles adjacentes, secteur du lac Champlain à Saint-Georges-de-Clarenceville

Dans une optique de conservation de la tortue molle à épines (TME), une espèce menacée au Canada et au Québec, Conservation de la nature Canada met actuellement sur pied un projet visant notamment la création d'habitats fauniques en milieu agricole dans la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville. Une portion du secteur visé doit être aménagée en système agroforestier intercalaire (SAI) qui permettra de tirer un revenu régulier par les cultures et un revenu à long terme pour la production de bois. À terme, le site constituera le plus grand système d'agroforesterie intercalaire du Québec.

[22] Le monde agricole. Site web consulté le 8 février 2017. http://www.lemondeagricole.ca/2016/aout/11a.html

2.10.3 DIAGNOSTIC DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

Les évaluations menées par les trois organismes de bassin versant du territoire ont toutefois identifié des niveaux élevés de phosphore et de pesticides dans les cours d'eau où l'activité agricole est concentrée. Force est de constater qu'il reste des efforts à faire dans la promotion de meilleures pratiques agroenvironnementales sur l'ensemble du territoire.

Si de nombreux exploitants agricoles s'emploient déjà à appliquer des mesures agroenvironnementales plus respectueuses de l'environnement, comme la mise en place de haies brise-vent, il demeure néanmoins que certaines pratiques sont peu documentées ou difficiles à mettre en œuvre. C'est le cas notamment des bandes de protection riveraines où peu de données sont disponibles concernant leur l'état à l'intérieur de la zone agricole de la MRC.

Tableau 32 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs aux pratiques agroenvironnementales

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Un éventail de pratiques agroenvironnementales existe dans la MRC, mais certaines demeurent peu documentées ou difficiles à mettre en œuvre. • 80 % des exploitations ont un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF); • 27 % des exploitations possèdent une haie brise-vent dans la région par rapport à 23 % en Montérégie; • 16 % des terres (8 500 hectares) sont cultivées sans travail du sol visant à limiter l'érosion dans le Haut-Richelieu par rapport à 18 % en Montérégie; • Peu de données sont disponibles concernant l'état des bandes riveraines dans la zone agricole du Haut-Richelieu; • Aucune donnée sur les aménagements de cultures intercalaires n'est disponible dans la MRC.	L'amélioration des connaissances sur l'état des bandes riveraines et des essences à privilégier pour l'implantation de celles-ci ou de haies brise-vent.

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
De nombreux projets sont mis de l'avant dans la région • Plusieurs projets ont été mis de l'avant par différents ministères et organismes pour favoriser les pratiques agroenvironnementales. Le programme Prime-Vert du MAPAQ et le programme ALUS Montérégie de l'UPA financent des initiatives intéressantes.	La reconnaissance et l'appui aux projets visant la promotion et la mise en valeur des pratiques exemplaires.

Activités de consultation publique

Les participants aux séances de consultation publique ont soulevé les différentes initiatives et démarches positives en matière de valorisation des pratiques agroenvironnementales, mais ont aussi mentionné que celles-ci faisaient cependant l'objet de peu de promotion et de visibilité.

Plusieurs producteurs ont précisé que le respect de la réglementation sur les bandes riveraines entraîne des coûts importants pour les producteurs et que le programme Prime-Vert du MAPAQ qui permettrait d'obtenir des subventions pour des projets est difficilement accessible. Certains participants mentionnaient l'importance d'encadrer les essences d'arbres utilisées pour des projets d'aménagement de bande riveraine ou de haie brise-vent qui peuvent représenter des obstacles aux systèmes de drainage, mais aussi la difficulté pour les municipalités d'avoir les ressources nécessaires à assurer le respect de la réglementation en vigueur.

En ce qui concerne les plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), les participants ont indiqué que bien que ceux-ci soient réalisés par des agronomes, ils ne sont pas nécessairement mis en œuvre adéquatement.

2.11 DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Le dynamisme agricole du Haut-Richelieu ne fait pas de doute. En effet, le territoire de la MRC propose des milieux offrant toutes les conditions nécessaires à la pratique de l'agriculture. Cependant, l'analyse des contraintes d'origine naturelle et anthropique permet la reconnaissance de limitations ayant un impact sur le développement des activités agricoles et leur possibilité d'expansion.

Cette section du PDZA identifie les différentes limites au développement de l'agriculture sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, de même que les différentes possibilités relatives au potentiel de développement de la zone et des activités agricoles pour l'ensemble de la région.

2.11.1 CONTRAINTES NATURELLES AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

La carte 17 identifie sous le vocable « Milieu naturel » l'ensemble des superficies boisées et des milieux humides se situant dans les limites de la zone agricole du Haut-Richelieu. Cette carte identifie également la zone inondable du Haut-Richelieu à titre de limite au développement des activités agricoles.

Il a été démontré précédemment que ces milieux ont une incidence particulière sur le développement des activités agricoles sur le territoire, notamment par l'application du cadre réglementaire les régissant. La rivière Richelieu représente pour sa part aussi une contrainte pour les agriculteurs qui doivent circuler de part de d'autre, plus particulièrement à Saint-Jean-sur-Richelieu où les ponts Marchand et Gouin ne peuvent accueillir la circulation de la machinerie agricole.

2.11.2 CONTRAINTES ANTHROPIQUES AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Les activités ou usages de nature urbaine en zone agricole sont ceux liés aux fonctions résidentielles, commerciales, industrielles ou récréotouristiques sur le territoire. La directive gouvernementale concernant les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles impose des distances variables qui doivent être respectées entre ces activités ou usages et une installation d'élevage ou un champ en culture. Le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection,* (Q-2, r. 35.2) prévoit quant à lui des dispositions permettant de déterminer les distances à respecter entre les activités agricoles et les prises de captage des eaux. Les types d'activités ou usages de nature urbaine présents en zone agricole doivent donc être pris en considération dans l'éventualité de l'accroissement des activités agricoles puisqu'ils contraignent leur expansion et leur développement.

Milieu urbanisé à l'intérieur de la zone agricole

La zone agricole du Haut-Richelieu se caractérise par son homogénéité et son dynamisme. La MRC, dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement en 2004, avait cependant mis de l'avant une démarche visant à freiner la déstructuration de son milieu agricole, laquelle avait été amorcée avant l'adoption de la LPTAA en 1978.

En effet, il est possible de distinguer sur le territoire deux types de développement responsables de cette déstructuration. Les développements commerciaux et résidentiels linéaires se situant aux abords des routes provinciales et des rangs et des développements presque exclusivement

résidentiels adjacents et en marge de ces rangs et routes provinciales et se situant dans des îlots plus denses. Concrètement, le schéma identifie les milieux urbanisés à l'intérieur de la zone agricole et les distingue de la manière suivante :

- Type 1 : Les zones de consolidation résidentielles non adjacentes au périmètre d'urbanisation des municipalités.

- Type 2 : Les zones de consolidation à usages mixtes adjacentes aux périmètres d'urbanisation de certaines municipalités.

Les critères d'aménagement identifiés au schéma d'aménagement et de développement de la MRC pour leur délimitation sont les suivants (extrait du SADR, 2004) :

- Territoire qui ne demande aucun agrandissement de son réseau routier et situé à l'extérieur de la zone inondable.

- Territoire, soit construit en périphérie d'un périmètre d'urbanisation ou éparpillé à l'intérieur de l'affectation agricole, mais non adjacent au réseau routier provincial ou un rang et dans des secteurs où il existe des rues publiques ou privées municipales.

- Territoire construit en totalité ou territoire où l'on retrouve des terrains disponibles à la construction et dont la superficie est suffisamment grande pour ne pas poser de problèmes environnementaux d'épuration et de contamination des sols et où il existe une bonne densité d'habitation.

- Le développement domiciliaire existant a fait l'objet d'un développement avant l'arrivée de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et où l'on retrouve un nombre restreint de terrain à bâtir et disponible à la construction, soit complété à cent pour cent (100%).

- Pour les zones de consolidation résidentielle non adjacentes aux périmètres d'urbanisation, l'on y exclut spécifiquement tous les développements linéaires situés aux abords des routes provinciales et des rangs à l'exception des terrains de coin adjacents au développement qui peuvent être inclus à ces territoires de consolidation résidentielle.

- La municipalité locale qui identifie sur son territoire des zones de consolidation devra, dans tous les cas, tenir compte des espaces disponibles se retrouvant dans ces territoires pour toute demande d'agrandissement de son périmètre d'urbanisation et cela afin de ne pas porter atteinte à l'objectif de consolidation de leur périmètre d'urbanisation.

La prise en compte de ces critères d'aménagement a permis l'identification de 37 zones de consolidation de type 1 et de 14 zones de consolidation de type 2 réparties sur le territoire de la MRC. Le tableau suivant en présente la répartition dans chacune des municipalités et la carte 17 en illustre la localisation.

Tableau 33 Répartition municipale des zones de consolidation résidentielle

Zone de consolidation de type 1			
Municipalité	**Nombre de zones identifiées**	**Nombre d'hectares**	**% du total**
Saint-Alexandre	1	18,1	3 %
Sainte-Anne-de-Sabrevois	5	35,6	7 %
Saint-Blaise-sur-Richelieu	2	62,4	12 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	19	333,8	62 %
Mont-Saint-Grégoire	9	84,2	16 %
Sainte-Brigide-d'Iberville	1	5,4	1 %
Sous-total	37	539,6	100 %
Zone de consolidation de type 2			
Municipalité	**Nombre de zones identifiées**	**Nombre d'hectares**	**% du total**
Noyan	1	0,5	0 %
Lacolle	1	24,3	20 %
Henryville	4	8,0	7 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	6	80,6	68 %
Sainte-Brigide-d'Iberville	2	5,6	5 %
Sous-total	14	119,0	100 %
TOTAL	**51**	**658,5**	

Source : Compilation réalisée par la MRC du Haut-Richelieu, 2017

Au total, les zones de consolidation résidentielle, qu'elles soient adjacentes ou non aux périmètres d'urbanisation des municipalités, occupent une superficie de plus de 650 hectares de la zone agricole du Haut-Richelieu. De ce nombre, 414 hectares se trouvent sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, soit près de 63 %.

Zones tampons

La révision du schéma d'aménagement et de développement de 2004 présente la délimitation des zones tampons prévues autour des périmètres d'urbanisation, des zones périurbaines et des zones de consolidation résidentielle. Ces zones tampons ont également été intégrées à la carte 17. Le SADR « délimite une zone tampon tout autour des périmètres d'urbanisation et dans laquelle toutes nouvelles installations d'élevage ayant un coefficient d'odeur égal ou supérieur à un (1) sont interdites. Par contre, les bâtiments d'élevage existants à l'intérieur de ces zones tampons bénéficient, pour leur part, de droit acquis, tel que prévu à l'article 2.1.2 du document complémentaire » (SADR, 2004).

Les zones tampons au pourtour des périmètres d'urbanisation sont à la base de 500 mètres et varient en fonction de la direction des vents dominants ainsi que des particularités propres à chacune des municipalités. Pour les zones de consolidation mixtes non adjacentes aux périmètres d'urbanisation des municipalités, la zone de protection est de 450 mètres. Elle est accordée seulement dans les cas où il existe une bonne densité d'habitation, ce qui fait en sorte qu'il n'y ait pas de tampon dans une des deux zones situées à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Immeubles protégés

Les immeubles protégés disposent d'une protection particulière au schéma d'aménagement tirée de la *Directive sur les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles* lors du calcul servant à déterminer les distances séparatrices pour l'implantation d'un nouveau bâtiment d'élevage. Les immeubles protégés sont listés dans la directive et comprennent par exemple les commerces, les centres récréatifs et culturels, les parcs municipaux, les plages publiques, les marinas, les établissements scolaires ou de santé, les campings, etc. Les immeubles protégés de la MRC sont identifiés sur la carte 17.

Projet de parc industriel régional

Le projet de parc industriel régional identifié sur la carte 17 représente également une contrainte anthropique au développement des activités agricoles puisque son implantation nécessite une révision du périmètre d'urbanisation de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. En 2004, la MRC du Haut-Richelieu avait identifié à son schéma d'aménagement et de développement révisé la nécessité de prévoir de l'espace industriel additionnel sur son territoire et avait projeté un agrandissement de 120 hectares du parc industriel du secteur d'Iberville.

En 2016, la MRC a choisi de réévaluer l'emplacement optimal pour l'accueil d'un nouveau projet industriel. Des études ont été produites pour confirmer la superficie nécessaire et guider les acteurs concernés dans le choix d'un site de moindre impact sur les activités agricoles et les milieux urbanisés. Au terme de l'analyse de ces scénarios et de ces études, un emplacement à l'entrée de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a été retenu pour la mise en œuvre du parc.

Le site proposé a l'avantage d'être à proximité des accès autoroutiers et des équipements importants comme l'usine d'épuration des eaux de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (facilitant ainsi la desserte), un parc naturel, des installations sportives, institutionnelles et communautaires en plus d'être adjacent au projet de passerelle piétonnière et cycliste prévu au-dessus de l'autoroute 35. Actuellement cultivé et enclavé dans le périmètre d'urbanisation de la ville, le site n'appartient qu'à un seul propriétaire foncier, ce qui évite ainsi le morcellement de plusieurs entreprises agricoles et limite l'impact relatif à l'application des distances séparatrices et de la zone tampon. Néanmoins, un plan pour compenser la perte de superficie agricole ailleurs sur des terres cultivées situées en zone urbaine sur le territoire de la MRC est proposé de manière à limiter l'impact sur le milieu agricole et éviter d'engendre une perte sur la ressource en sol.

Carte 17 - Les limites au développement et à l'exploitation de l'agriculture

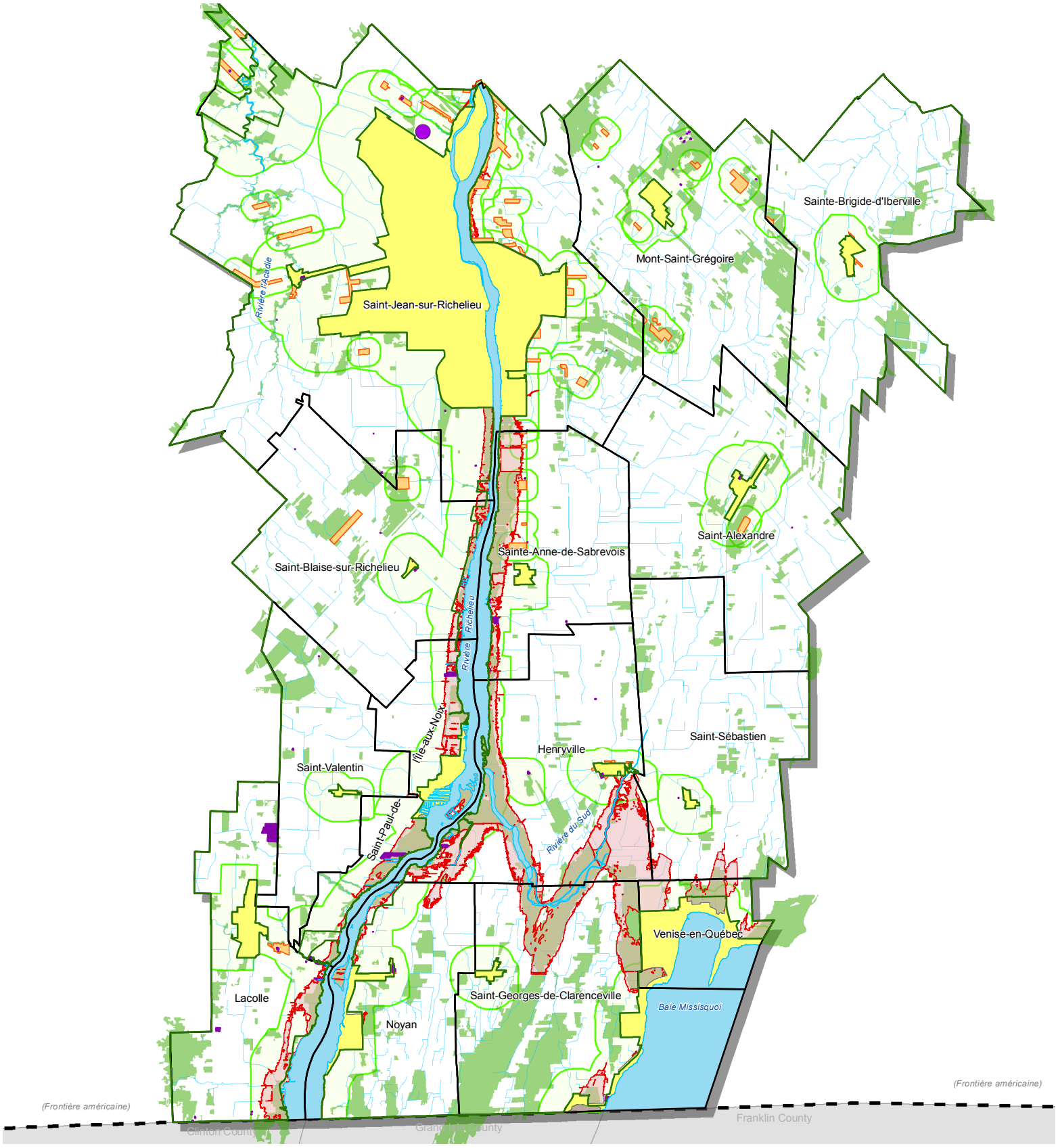

Zone agricole

Limitation liée à la protection des ressources naturelles

- Cours d'eau*
- Milieu naturel*
- Zone inondable en zone agricole

Limitation de nature anthropique

- Milieu urbanisé à l'intérieur de la zone agricole*
- Zone tampon
- Immeuble protégé*
- Périmètre d'urbanisation
- Futur parc industriel régional

** à titre indicatif seulement*

N

0 1.5 3 6

Kilomètres

Ce produit comporte de l'information géographique provenant du gouvernement du Québec et de la MRC du Haut-Richelieu

Projection transverse de Mercator Modifié (MTM), GRS 80, NAD 83

Conception et réalisation: Francis Pelletier, géomaticien

Vérification: Cynthia Gagnon, responsable de l'aménagement et du développement du territoire

Service de l'aménagement du territoire
Mars 2017

© Gouvernement du Québec et MRC du Haut-Richelieu

MRC Haut-Richelieu

2.11.3 OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Les sections précédentes du document font état des principales caractéristiques de la région et de son potentiel de développement. D'autres avenues peuvent toutefois être envisagées et représenter des opportunités intéressantes pour le maillage avec les entreprises ou la promotion de l'agriculture sur le territoire.

L'agriculture urbaine et périurbaine

L'agriculture urbaine, qui peut prendre une forme commerciale, communautaire ou privée, représente une façon intéressante de promouvoir une agriculture de proximité et la consommation d'aliments locaux dans les villes et les villages. Elle peut être pratiquée à l'intérieur des bâtiments, sur les balcons, les toits ou prend la forme de jardins communautaires.

Le MAPAQ identifie plusieurs avantages et bénéfices à l'agriculture urbaine liés tant au développement économique qu'à l'environnement et la communauté qui sont traduits à même une stratégie de soutien visant à favoriser le développement de cette forme d'agriculture.

Dans le Haut-Richelieu, cette forme d'agriculture est peu documentée et ne fait pas l'objet d'un encadrement dans les outils de planification territoriale régionaux. Le centre des femmes du Haut-Richelieu a toutefois récemment mis sur pied une initiative intéressante pour favoriser l'accessibilité alimentaire dans la région. Un jardin collectif biologique situé dans le centre-ville de Saint-Jean-sur-Richelieu offre à ses membres un emplacement pour la saison au coût de 5 $. Des initiatives ont également eu lieu afin de promouvoir ce type d'offre et son implantation dans l'ensemble du Haut-Richelieu.

Recherche et développement

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) exploite, depuis 1912, le Centre de recherche et de développement de Saint-Jean-sur-Richelieu qui fait partie d'un réseau national de 20 centres de recherche à travers le Canada. Son mandat est axé sur l'horticulture et permet l'étude des systèmes de production et de protection des fruits et des légumes. « Le Centre est un site participant du Programme des pesticides à usage limité, qui vise à réduire l'impact sur l'environnement de l'industrie agricole et améliorer la qualité des cultures avant et après les récoltes. Il s'agit de l'un des plus importants sites expérimentaux pour les demandes d'homologation du Centre de la lutte antiparasitaire dans le cadre du Programme des pesticides à usage limité, avec une équipe de biologistes et leurs techniciens assignés. Ces recherches sont orientées sur les besoins des industries canadienne et québécoise ».[23]

Deux fermes expérimentales d'une superficie totale de 112 hectares sont attachées au Centre de Saint-Jean-sur-Richelieu, dont l'une, sur le territoire de la ville dans le secteur L'Acadie.

[23] Agriculture et Agroalimentaire Canada. En ligne. Consulté le 23 février 2017. http://www.agr.gc.ca/fra/science-et-innovation/centres-de-recherche/quebec/centre-de-recherche-et-de-developpement-de-saint-jean-sur-richelieu/?id=1180632057455

Accessibilité alimentaire

Un projet du CISSS du Haut-Richelieu-Rouville est actuellement mis en place pour assurer l'accès à des fruits et légumes frais dans certaines municipalités de la région où une difficulté d'accès à des produits alimentaires est identifiée.

Ce projet représente une opportunité intéressante de maillage avec les producteurs et une occasion à considérer pour la mise en marché des produits agricoles.

2.11.4 DIAGNOSTIC DU DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Le dynamisme agricole du Haut-Richelieu ne fait aucun doute. En effet, le territoire de la MRC propose des milieux offrant les meilleures conditions nécessaires à la pratique de l'agriculture. Cependant, des contraintes d'origine naturelle et anthropique doivent être prises en compte dans le développement de la zone et des activités agricoles. Par exemple, les activités de nature urbaine peuvent représenter certaines contraintes pour les agriculteurs, notamment en ce qui a trait aux distances à respecter pour l'épandage du fumier et l'implantation ou l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage. Une prise en compte de ces limitations est essentielle pour assurer la cohabitation harmonieuse entre les milieux ruraux, urbains et naturels de la MRC.

Les sections précédentes du document ont soulevé plusieurs opportunités de développement spécifiques à la zone agricole de la MRC. D'autres avenues pourraient toutefois être envisagées et représenter des opportunités intéressantes pour le maillage avec les entreprises ou la promotion de l'agriculture sur le territoire. C'est notamment le cas de l'agriculture urbaine, une forme d'agriculture peu encadrée dans les outils de planification de la MRC dont les avantages et les bénéfices sont nombreux en matière de développement économique et d'environnement.

Tableau 34 Résumé des constats, enjeux et défis relatifs au potentiel de développement de la zone et des activités agricoles

CONSTATS	ENJEUX ET DÉFIS
Diverses contraintes d'origine naturelle et anthropique limitent le développement agricole dans la MRC • Les milieux humides, les superficies boisées et la zone inondable ont une incidence sur le développement des activités agricoles dans la MRC, notamment par l'application du cadre réglementaire les régissant;	La croissance des activités agricoles en considération des limites naturelles et anthropiques présentes sur le territoire.

Diverses contraintes d'origine naturelle et anthropique limitent le développement agricole dans la MRC (suite) • Les activités de nature urbaine représentent des contraintes pour les agriculteurs en ce qui concerne les distances à respecter pour l'épandage du fumier et l'implantation ou l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage; • La circulation avec la machinerie agricole sur la route et sur certaines infrastructures routières est complexe et parfois impossible. C'est particulièrement le cas pour les accès qui permettent de traverser la rivière Richelieu; • Le projet de parc industriel régional représente une contrainte anthropique au développement des activités agricoles puisque son implantation nécessite une exclusion d'une partie de la zone agricole.	La traversée de la rivière Richelieu avec la machinerie agricole. L'acceptabilité du projet de parc industriel régional et la compensation à superficie et qualité égale de l'exclusion demandée.
Des opportunités de développement de la zone agricole et des activités agricoles à exploiter • Dans le Haut-Richelieu, l'agriculture urbaine est peu documentée et ne fait pas l'objet d'un encadrement dans les outils de planification territoriale régionaux; • Des opportunités de maillage avec différents organismes du territoire peuvent être mises en place; • Le Centre de recherche et de développement de Saint-Jean-sur-Richelieu d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est l'un des plus importants sites expérimentaux de ce genre au pays.	L'intégration d'une réflexion sur l'agriculture urbaine dans les outils de planification régionaux. Le maillage entre les différents organismes du territoire pour tirer profit des opportunités de développement.
Cohabitation entre les usages et promotion de l'agriculture • Les nouveaux citoyens ne sont pas assez sensibilisés aux nuisances liées aux activités de l'agriculture (bruits, odeurs, etc.) lorsqu'ils font le choix de s'installer en milieu agricole.	L'amélioration de la cohabitation entre les milieux ruraux et urbains et des efforts de sensibilisation.

Activités de consultation publique

Le processus de consultation publique a permis d'identifier certains enjeux relatifs au développement de la zone et des activités agricoles sur le territoire. Ces enjeux étaient principalement liés à la cohabitation entre les milieux ruraux et urbains, la promotion de l'agriculture et la difficulté de circulation de la machinerie agricole sur le réseau routier et les ponts reliant les deux rives de la rivière Richelieu. Il a été aussi souligné que les projets de nature urbaine empiétant en zone agricole devaient faire l'objet d'une réflexion approfondie sur l'impact sur le milieu agricole. Des inquiétudes ont été soulevées par rapport au projet de parc industriel régional.

Les participants ont mentionné la nécessité de faire la promotion de l'agriculture sur le territoire et de valoriser les initiatives permettant de faire connaître l'agriculture aux urbains. L'agriculture urbaine a été présentée à titre de solution à cette nécessité. Les participants ont notamment demandé à la MRC d'entamer une réflexion relative à la mise en place de mesures facilitant l'agriculture urbaine sur le territoire.

Nombreux ont été ceux qui ont signalé l'importance de faire prendre conscience de la présence de la zone agricole et de promouvoir le rôle des agriculteurs et la place de l'agriculture dans le Haut-Richelieu.

3. VISION

Le portrait réalisé dans le chapitre 2 du PDZA prend appui sur la compilation des données pertinentes à l'ensemble du territoire, les travaux des comités directeur et technique et les différents véhicules de consultation publique utilisés auprès des producteurs agricoles et des autres acteurs du milieu. Ces éléments ont notamment permis de faire ressortir les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces (analyse FFOM) pour l'ensemble de la région, mais aussi les principaux constats, enjeux et défis qui restent à relever en plus de certaines pistes de solution à mettre de l'avant. Les résultats des séances de consultation ont à cet effet été colligés dans le résumé du rapport de consultation publique du PDZA disponible à l'annexe A.

Ce chapitre du document présente pour sa part le processus d'élaboration de la vision pour le Plan de développement de la zone agricole de même que l'énoncé retenu sur lequel s'appuiera le plan d'action du document.

3.1 DÉMARCHE

La vision retenue au PDZA reflète de ce que la collectivité de la MRC du Haut-Richelieu souhaite pour son territoire d'ici les cinq prochaines années. Elle donne le ton relativement aux objectifs du PDZA et son adoption permet d'orienter les décisions prises par l'administration municipale.

Les trois séances de consultation publique ont permis de répertorier de nombreuses pistes d'orientation et d'invention en réponse aux enjeux et défis inventoriés. Un questionnaire a été mis en ligne en mars 2017 pour demander aux producteurs et autres acteurs du milieu d'évaluer la pertinence de chacune des actions proposées et d'en proposer de nouvelles à leur convenance. Les participants étaient également conviés à se prononcer sur leur adhésion à l'énoncé de vision proposé en lien avec le contenu du portrait et du diagnostic de la région, de même qu'avec les enjeux et pistes d'interventions déjà répertoriées.

À l'issue de l'analyse des réponses au questionnaire, les membres du comité directeur se sont réunis pour réaliser un exercice de priorisation des axes d'intervention et des actions à mettre en œuvre.

Le plan d'action du PDZA, au chapitre 4 du document, identifie pour sa part, chacun des axes stratégiques liés à la vision des orientations de développement, qui se traduisent en objectifs spécifiques desquels découle l'ensemble des actions que la MRC et ses partenaires entendent privilégier pour leur atteinte.

3.2 ÉNONCÉ DE VISION ET AXES STRATÉGIQUES D'INTERVENTION

Vision	Axe stratégique d'intervention
En 2022, la MRC du Haut-Richelieu détient le plein potentiel pour le renforcement de son pôle agricole et agroalimentaire d'importance en Montérégie et au Québec. **L'agriculture contribue à la vitalité des communautés de la région, à la définition de son identité et à sa force économique. Ses créneaux distinctifs sont les éléments spécifiques à sa mise en valeur.**	**AXE 1**
La synergie entre les milieux ruraux et urbains est génératrice de projets innovants et porteurs.	**AXE 2**
L'interaction entre les divers acteurs assure la promotion d'une agriculture durable et évolutive tenant compte de la pérennité des ressources pour les générations futures.	**AXE 3**

Le Plan de développement de la zone agricole du Haut-Richelieu identifie trois axes stratégiques liés à l'énoncé de vision sur lesquels la MRC et ses partenaires entendent prioriser leurs actions et leurs interventions afin d'en favoriser la mise en œuvre :

Axe 1 : L'apport de l'agriculture à l'économie régionale et la vitalité des communautés locales.

Axe 2 : La synergie entre les milieux ruraux et urbains.

Axe 3 : La promotion de l'agriculture durable et la concertation entre les acteurs régionaux.

4. PLAN D'ACTION

Le plan d'action du PDZA est articulé de manière à formuler une stratégie en réponse à chacun des axes d'intervention issus de la vision de développement. Il propose des solutions aux enjeux et défis identifiés dans le chapitre 2 concernant le portrait et le diagnostic.

4.1 OBJECTIFS, ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES D'INTERVENTION

Chaque axe stratégique se décline en orientations et objectifs liés à des enjeux distincts, qui se traduisent par un ensemble d'interventions. Pour chacune des actions, le responsable est identifié, de même qu'une échéance cible :

- Court terme : 0-2 ans
- Moyen terme : 3-5 ans
- Long terme : 5-10 ans
- En continu : Action à poursuivre tous les ans

Au total, le plan d'action propose 3 axes d'interventions, 6 grandes orientations, 12 objectifs et 20 actions. Les actions présentées sont issues de l'exercice de priorisation réalisé en collaboration avec le comité directeur et comprennent la mise sur pied d'un comité régional qui aura pour mandat de regrouper les acteurs du milieu afin de bonifier les actions à mettre en œuvre au fil des ans et réaliser un suivi sur les actions qui auront été mises en place afin d'évaluer leur performance quant aux objectifs à atteindre.

4.1.1 AXE 1 : L'APPORT DE L'AGRICULTURE À L'ÉCONOMIE RÉGIONALE ET LA VITALITÉ DES COMMUNAUTÉS LOCALES

L'axe 1 vise principalement la reconnaissance de l'agriculture à l'économie régionale et la vitalité des communautés de la MRC. Les orientations et les objectifs privilégiés au PDZA en lien avec cet axe concernent la mise en valeur du territoire et la croissance des activités agricoles, agrotouristiques et agroalimentaires, de même que le soutien à apporter à la relève, la main d'œuvre et l'accessibilité aux terres.

Tableau 35 Plan d'action relatif à l'axe stratégique d'intervention 1

AXE 1 : L'apport de l'agriculture à l'économie régionale et la vitalité des communautés locales				
Orientation	**Objectif**	**Action**	**Échéance cible**	**Responsable**
Orientation 1 : Offrir les meilleures conditions au développement des activités agricoles	Objectif 1 : Faciliter l'établissement de la relève dans la région, le démarrage de nouvelles entreprises et l'accessibilité aux terres.	Action 1 : Réaliser un inventaire des terres en friche sur le territoire.	Court terme	Service de l'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu
		Action 2 : Adhérer au service d'accompagnement et de maillage « Arterre » du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) lorsqu'il sera déployé.	Court terme	MRC du Haut-Richelieu CETHR
		Action 3 : Poursuivre la remise d'une bourse annuelle de 5 000 $ à la relève agricole dans le cadre du Gala de l'Excellence de la CCIHR.	En continu	MRC du Haut-Richelieu

AXE 1 : L'apport de l'agriculture à l'économie régionale et la vitalité des communautés locales				
Orientation	**Objectif**	**Action**	**Échéance cible**	**Responsable**
	Objectif 2 : Limiter les contraintes à la pratique de l'agriculture.	Action 4 : Soutenir les agriculteurs dans les démarches liées au passage de la machinerie agricole sur la rivière Richelieu.	Court terme	MRC du Haut-Richelieu
	Objectif 3 : Soutenir les besoins en formation et en main-d'œuvre qualifiée.	Action 5 : Intégrer les commissions scolaires et les représentants des institutions d'enseignement au comité de suivi du PDZA pour assurer l'arrimage de la formation offerte avec les besoins, bonifier les projets et entretenir des liens.	En continu	MRC du Haut-Richelieu
	Objectif 4 : Assurer le maintien de la zone agricole et la protection de la ressource sol.	Action 6 : Évaluer et proposer une compensation pour éviter les pertes de superficies agricoles lors de la mise en œuvre de projets.	En continu	Service de l'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu
Orientation 2 : Agir comme facilitateur à la mise en marché des produits régionaux	Objectif 5 : Mettre en valeur les produits du Haut-Richelieu en tablant sur les forces de la région.	Action 7 : Soutenir la mise en place d'une plateforme de mise en marché des produits pour venir en appui aux entreprises agricoles.	Moyen terme	MRC du Haut-Richelieu CETHR UPA

AXE 1 : L'apport de l'agriculture à l'économie régionale et la vitalité des communautés locales				
Orientation	**Objectif**	**Action**	**Échéance cible**	**Responsable**
		Action 8 : Créer une image de marque pour les produits de la région.	Moyen terme	CETHR
Orientation 3: Mettre en valeur le potentiel agrotouristique de la région	Objectif 6 : Mieux faire connaître les activités agrotouristiques qui mettent en valeur les entreprises et les produits de la région.	Action 9 : Améliorer l'utilisation du web pour identifier, mettre en valeur et faire la promotion des entreprises et activités agrotouristiques de la région. (ex : Intégrer les circuits gourmands à une application interactive page web tourisme, Facebook.	Court terme	CETHR
		Action 10 : Poursuivre l'organisation des activités structurantes en agrotourisme sur le territoire (Boom gourmande, boutique/marché du bureau d'information touristique).	En continu	CETHR
		Action 11 : Proposer un service de support en commercialisation aux entreprises agrotouristiques.	Long terme	CETHR

4.1.2 AXE 2 : LA SYNERGIE ENTRE LES MILIEUX RURAUX ET URBAINS

L'axe 2 fait référence à la cohabitation harmonieuse et la complémentarité entre les activités agricoles et urbaines. Ses objectifs sont particulièrement liés à la promotion de l'agriculture, la sensibilisation auprès des citoyens et aux liens à créer entre milieux ruraux et urbains par la mise en place de projets innovants et structurants pour la région.

Tableau 36 Plan d'action relatif à l'axe stratégique d'intervention 2

AXE 2 : La synergie entre les milieux ruraux et urbains				
Orientation	**Objectif**	**Action**	**Échéance cible**	**Responsable**
Orientation 4 : Cultiver les complémentarités entre les milieux agricoles et urbains	Objectif 7 : Assurer la promotion de l'agriculture dans la région.	Action 12 : Engager une réflexion régionale sur la mise en valeur de l'agriculture urbaine dans les outils réglementaires municipaux.	Moyen terme	Service d'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu
	Objectif 8 : Poursuivre les efforts de sensibilisation pour améliorer la cohabitation.	Action 13 : Utiliser les panneaux numériques existants et/ou installer de nouveaux panneaux dans la région visant à faire prendre conscience de la présence de la zone agricole.	Court terme	MRC du Haut-Richelieu UPA
		Action 14 : Remettre le dépliant « Guide du bon voisinage » de l'ACFA aux nouveaux citoyens qui s'établissent dans la région et le distribuer dans les bâtiments municipaux.	En continu	MRC et municipalités

4.1.3 AXE 3 : LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE DURABLE ET LA CONCERTATION ENTRE LES ACTEURS RÉGIONAUX

L'axe 3 soulève les orientations et objectifs liés à la gouvernance et aux partenariats à établir entre les différents acteurs de la région pour faire avancer l'agriculture sur le territoire. Cet axe fait également référence aux efforts réflexion, de promotion et de sensibilisation qu'il reste à mettre en place pour assurer l'arrimage entre les pratiques agricoles d'aujourd'hui et la qualité de l'environnement.

Tableau 37 Plan d'action relatif à l'axe stratégique d'intervention 3

AXE 3 : La promotion de l'agriculture durable et la concertation entre les acteurs régionaux				
Orientation	**Objectif**	**Action**	**Échéance cible**	**Responsable**
Orientation 5: Faire la promotion de l'agriculture durable	Objectif 9 : Assurer la promotion des bonnes pratiques agroenvironnementales.	Action 15 : Appuyer le programme ALUS Montérégie en accordant une aide financière annuelle de 5 000 $.	En continu	MRC du Haut-Richelieu
		Action 16 : Accentuer les efforts de sensibilisation en maintenant le piquetage de la bande riveraine des cours d'eau lors des travaux d'aménagement et d'entretien.	En continu	MRC du Haut-Richelieu

AXE 3 : La promotion de l'agriculture durable et la concertation entre les acteurs régionaux				
Orientation	**Objectif**	**Action**	**Échéance cible**	**Responsable**
		Action 17 : Approfondir la réflexion sur les meilleures pratiques d'aménagement concernant les bandes riveraines et les haies brise-vent lors de la révision du Schéma d'aménagement et de développement.	Long terme	Service de l'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu
	Objectif 10 : Se doter des moyens permettant de renforcer le respect de la réglementation liée aux bandes riveraines.	Action 18 : Augmenter la collaboration entre la MRC et les inspecteurs municipaux pour l'application de la réglementation.	En continu	MRC du Haut-Richelieu Municipalités locales
Orientation 6 : Favoriser l'interaction et la concertation des acteurs régionaux	Objectif 11 : Assurer la poursuite des objectifs et la mise en œuvre du plan d'action.	Action 19 : Mettre sur pied un comité régional qui aura pour mandat de veiller à la mise en œuvre du plan d'action du PDZA, à assurer le suivi et la bonification des projets proposés, de même qu'à publiciser les bons coups.	En continu	Service de l'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu

AXE 3 : La promotion de l'agriculture durable et la concertation entre les acteurs régionaux				
Orientation	**Objectif**	**Action**	**Échéance cible**	**Responsable**
	Objectif 12 : Assurer le maillage entre les entreprises agricoles et agroalimentaires de la région.	Action 20 : Maintenir la table agroalimentaire de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu (CCIHR).	En continu	CCIHR

4.2 MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI

L'action 19 du PDZA prévoit la mise sur pied d'un comité régional de suivi ayant pour mandat de veiller à la mise en œuvre du plan d'action du PDZA, à assurer le suivi et la bonification des projets proposés, de même qu'à publiciser les bons coups de la région. Le comité de suivi sera formé de 4 membres à la base auxquels s'ajouteront les intervenants spécifiques aux thèmes abordés lors des rencontres.

Figure 4 Organigramme du comité de suivi

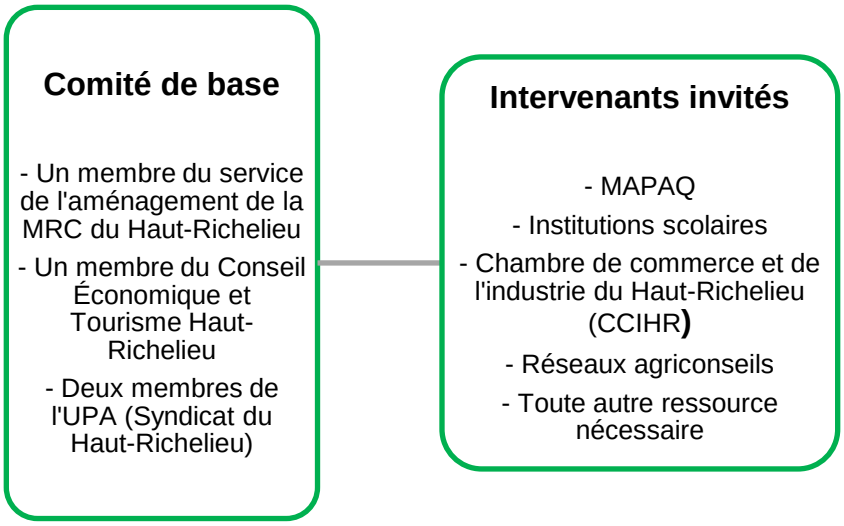

5. CONCLUSION

Le processus d'élaboration du Plan de développement de la zone agricole du Haut-Richelieu a permis de réunir pour une première fois l'ensemble des acteurs pertinents au développement des activités agricoles dans la région et leur donner comme objectif de se prononcer sur les meilleurs moyens de mettre en valeur l'agriculture et les entreprises du territoire.

L'élaboration du portrait et du diagnostic de la région a mis de l'avant de nombreux constats, enjeux et défis à relever pour atteindre ces objectifs. Les thèmes abordés traitaient notamment de la zone agricole, des productions, des producteurs, de la commercialisation et de la mise en marché de même que de l'environnement et des opportunités et contraintes au développement des activités agricoles dans le Haut-Richelieu.

La mise en œuvre du PDZA nécessitera des efforts supplémentaires de concertation entre les acteurs régionaux et ses producteurs agricoles. La création d'un comité régional de suivi du plan d'action s'inscrit dans cette perspective. La MRC du Haut-Richelieu se dote ainsi de la structure nécessaire à l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixée et d'une nouvelle stratégie visant la mise en valeur de l'agriculture et des activités agricoles sur son territoire.

6. BIBLIOGRAPHIE

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE. En ligne. http://www.afm.qc.ca/utcf_docs_agropfnl.htm Page consultée le 14 octobre 2016

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. En ligne. Consulté le 23 février 2017. http://www.agr.gc.ca/fra/science-et-innovation/centres-de-recherche/quebec/centre-de-recherche-et-de-developpement-de-saint-jean-sur-richelieu/?id=1180632057455

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. Site Web. http://www.agr.gc.ca/fra/science-et-innovation/pratiques-agricoles/agroforesterie/les-avantages-de-l-agroforesterie/?id=1344633257343. Page Consultée le 18 novembre 2016

CENTRE DE RÉFÉRENCE EN AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE DU QUEBEC 2012. atlas agro climatique du Québec. En ligne : http ://www.agrometeo.org/ Page consultée le 28 octobre 2016.

CIRCUIT DU PAYSAN. 2016. Le Circuit. En ligne : http ://lecircuitdupaysan.com/ Page consultée le 25 octobre 2016.

CLUB CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT. 2016. En ligne : http ://clubsconseils.org Page consultée le 25 octobre 2016.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC. Annexes statistiques et rapports annuels 1998 à 2012.

COVABAR. 2016. Plan directeur de l'eau. En ligne. http://www.covabar.qc.ca/PDECOVABAR.html Page consultée le 8 octobre 2016.

CPTAQ. 2011. La CPTAQ et les activités récréotouristiques en zone agricole, bilan de nos décisions (2000-2008). En ligne. http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/Rapport_agrotourisme_31_mars_2011.pdf. Page consultée le 14 octobre 2016.

GOUVERNEMENT DU CANADA Statistique Canada. Faits saillants et analyses tirés des données sur les exploitations et exploitants agricoles. En ligne. http://www.statcan.gc.ca/pub/95-640-x/2011001/p1/prov/prov-24-fra.htm Page consultée le13 février 2017

GOUVERNEMENT DU CANADA. 2013. Statistique Canada. Recensement 2001-2011. En ligne. http ://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm Page consultée le 13 février 2017.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2001. Ministère de l'agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation. Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. 69 pp.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2008. Ministère de l'agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation. Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. 272 pp.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2010. Ministère de l'agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation. Données tirées des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles.

GROUPE AGÉCO. 2014. Structures des exploitations agricoles au Québec : évolution, diversité et comparaison avec certains concurrents. Rapport synthèse.

INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN AGROENVIRONNEMENT (IRDA), 2016. Aide et description des couvertures pédologiques et de potentiel agricole, En ligne, https://www.irda.qc.ca/assets/documents/P%C3%A9dologie/Desc_classe_arda.pdf Consulté le 18 novembre 2016

LA PRESSE. *Forte augmentation des fermes bio au Québec*.. En ligne. http://www.lapresse.ca/actualites/201702/25/01-5073332-forte-augmentation-des-fermes-bio-au-quebec.php Site web consulté le 26 février 2017.

LE CANADA FRANÇAIS, 157ème année no 24, *En cinq ans dans le Haut-Richelieu, la valeur des terres bondit de 140 %*, édition du jeudi 17 novembre 2016

LE MONDE AGRICOLE. Site web consulté le 8 février 2017. http://www.lemondeagricole.ca/2016/aout/11a.html

MDDELCC. En ligne. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/publi/tendance-perspect.htm. Page consultée le 21 novembre 2016

MRC DU HAUT-RICHELIEU. 2004 Schéma d'aménagement et de développement révisé, dernière modification du 15 juin 2016, 436 pp.

OBV DE LA BAIE MISSISQUOI. 2015. Plan directeur de l'eau. En ligne. http://www.obvbm.org/pde. Page consultée le 6 décembre 2016.

OBV YAMASKA. 2016. Plan directeur de l'eau. En ligne. https://drive.google.com/file/d/0B6IlpmejaxjCWFFBYUo3MnBZVTQ/view. Page consulté le 6 décembre 2016.

PORTAIL BIO QUÉBEC. En ligne. http://www.portailbioquebec.info/. Site web consulté le 13 novembre 2016.

ROBVQ. Protection des milieux humides : le point de vue des agriculteurs. En ligne. Site web consulté le 10 février 2017. https://robvq.qc.ca/public/documents/formations/forum_milieux_humides/martin_caron.pdf

ROYER Annie et VÉZINA Frédérique. 2012. Intégration verticale et contractualisation en agriculture, État de la situation au Québec, Université Laval, 58 pp.

7. ANNEXE A : RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

Ce document présente l'ensemble de l'information colligée lors des trois séances de consultation publique visant la bonification du portrait et l'élaboration du diagnostic pour le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC du Haut-Richelieu. Trois séances de consultation ont eu lieu les 7 et 8 décembre 2016 et ont ainsi rassemblé près de 40 personnes distinctes provenant tant du monde agricole et municipal, que des différents organismes et ministères œuvrant sur le territoire de la MRC. Afin de rejoindre le plus grand nombre de participants possible, un avis public est paru dans les différents journaux locaux et ajouté sur le site web de la MRC. De plus, l'Union des producteurs agricoles (UPA) s'est chargée d'acheminer près de 450 courriels à ses membres et à la relève agricole. Le même exercice a été répété lors des trois séances de consultation et se divisait en deux parties principales soit :

1. Une présentation succincte du portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC du Haut-Richelieu
2. Une discussion sur les enjeux de l'agriculture dans la région

L'analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces) est une méthode privilégiée par le MAPAQ pour la réalisation du diagnostic du PDZA. Cette méthode permet l'analyse des éléments relatifs à l'environnement interne (forces, faiblesses) et à l'environnement externe (opportunités menaces) de la région. L'environnement interne est lié aux éléments sur lesquels les acteurs de première ligne du PDZA ont une prise et l'environnement externe aux éléments sur lesquels il est difficile ou impossible d'agir.

Figure 5 Analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités menaces)

ENVIRONNEMENT INTERNE	ENVIRONNEMENT EXTERNE
Forces	**Opportunités**
Aspects positifs sur lesquels il est possible de bâtir le futur.	Potentiel extérieur sur lequel la région peut tirer parti.
Faiblesses	**Contraintes**
Aspects négatifs à améliorer.	Obstacles et limitations externes au développement de l'agriculture.

L'analyse FFOM du PDZA de la MRC du Haut-Richelieu est présentée de manière générale dans le tableau suivant.

Tableau 38 Résumé de l'analyse FFOM pour le territoire de la MRC du Haut-Richelieu

ENVIRONNEMENT INTERNE	
Forces	**Faiblesses**
• Peu de terres en friche. • Bonne variété de terrains de différentes tailles pour la pratique de l'agriculture. • Présence importante d'entreprises agrotouristiques et de transformation. • Des travaux de grande ampleur ont été réalisés par les agriculteurs pour améliorer le rendement des terres. • Taux d'occupation de la zone agricole de 85 % (Montérégie à 73 % et Québec à 53 %). • Superficie exploitée de 111 hectares (Montérégie 99 ha) par exploitation et portion cultivée de la zone agricole de 75 % vs Montérégie 58 %. • Au premier rang en Montérégie pour la production laitière tant pour les recettes que la production (13 % de la production totale dans le Haut-Richelieu). • Un pourcentage moins important d'entreprises déclarant des revenus inférieurs à 50 000 $ que la moyenne de la Montérégie (24 % vs 32 %).	• Diminution du nombre d'entreprises vs consolidation et vitalité des communautés. • Enjeux de cohabitation entre les activités agricoles et non agricoles. • Enjeu d'accessibilité à des produits frais dans certaines municipalités (déserts alimentaires). • Peu d'entreprises de la région dans le marché public de Saint-Jean. • Nombre d'exploitations en baisse, à l'instar des autres municipalités et agglomérations de la Montérégie. • Peu d'aide financière pour les agriculteurs et complexité de la bureaucratie. • Mise en marché des produits locaux déficiente. • Difficulté d'accès à de la main-d'œuvre qualifiée et disponible. • Mauvaise reconnaissance sociale de l'agriculture. • Les données disponibles sur l'agriculture permettent difficilement de rendre compte de la situation financière réelle des agriculteurs. • Aucune ressource spécifique à l'agriculture à l'emploi du Conseil économique ou de la MRC. • Enjeu d'accessibilité à l'information pour les terres disponibles. • Peu d'actions sont réalisées pour aider les plus petites entreprises (le 24 %).

ENVIRONNEMENT EXTERNE	
Opportunités	**Menaces**
• Qualité des sols exceptionnelle, peu de secteurs ne pouvant pas accueillir de cultures. • Grand bassin de population à Montréal et proximité des États-Unis (proximité des marchés). • Intérêt marqué aujourd'hui pour les activités liées au monde agricole (agrotourisme, tables champêtres, autocueillette). • Potentiel acéricole de plus de 2 000 hectares. • Certification biologique moins difficile à obtenir pour la grande culture. • Centre de recherche et de développement fédéral en agriculture sur le territoire. • Programme de formation collégial en agriculture dispensé à Saint-Jean-sur-Richelieu.	• Augmentation significative du prix des terres (en particulier en Montérégie). • Manuel d'évaluation foncière ne tenant pas compte du prix des terres apparentées, contrairement à d'autres types d'usages. Les taxes sont très élevées et la refonte du programme de remboursement met en péril les entreprises de la province. • Vieillissement de la population et âge moyen des agriculteurs à la hausse. • Incertitude du marché relativement au prix de vente des animaux et au prix variable du grain. • Forte stabilité du dollar américain qui entraîne une augmentation du coût des intrants. • Disparités interrégionales des programmes d'aide et de subvention (régions éloignées vs Montérégie). • Agrotourisme et transformation : complexité de la réglementation en agriculture, mise en marché, salubrité des aliments. • Certification biologique entraînant des coûts importants et difficile à obtenir pour un producteur maraîcher. Il existe également une fausse représentation du terme biologique (peu de suivi). • Application du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) limitant les possibilités d'expansion des productions animales et végétales. • Spéculation foncière entraînant une pression sur la valeur marchande des terres. • Mise en valeur de l'achat local : peu d'impact sur l'agriculture dans la région (grandes cultures). • Politique protectionniste des États-Unis. • Réciprocité internationale : problématique de la réglementation et du passage à la frontière.

Thème 1 : Les activités de transformation et de mise en marché des produits agricoles, les nouveaux créneaux à exploiter et la mise en valeur des friches

Éléments soulevés par les participants

ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS	ORIENTATIONS ET PISTES D'INTERVENTION
• Il y a peu des terres en friche visibles sur le territoire, mais il y en a et elles ne sont pas répertoriées. • L'application du REA freine le développement des friches en empêchant le déboisement. • Les friches ne devraient pas être utilisées à titre de compensation en aménagement du territoire pour permettre du développement sur des terres agricoles. • La majorité des entreprises du marché public de Saint-Jean-sur-Richelieu ne vient pas de la région. • Les circuits agrotouristiques de la région sont intéressants, mais ils ne sont pas très connus. • Il n'y a pas d'abattoir dans la région, ce qui augmente les coûts pour les producteurs. • La complexité de la réglementation en agriculture relative à la mise en marché et la salubrité des aliments est un frein pour l'expansion et la création d'entreprises. • Il n'y a pas d'organisme régional qui fait la promotion de l'agriculture sur le territoire et qui est responsable de la mettre en valeur. • Il y a peu d'aide disponible pour la serriculture. • La majorité des entreprises ont peu de temps pour développer des liens avec la clientèle et favoriser la mise en marché de proximité. • La structure d'accueil à la ferme pourrait être améliorée dans plusieurs entreprises qui manquent de temps et de ressources. • Les marchés publics ne sont pas les voies de mise en marché les plus intéressantes/lucratives pour les producteurs. La mise en marché doit être plus organisée et faciliter le regroupement des entreprises.	• Améliorer la promotion des produits de chez nous (image de marque). • Identifier et caractériser les friches sur le territoire pour cibler les secteurs à mettre en valeur. • Maintenir la Boom Gourmande qui est une belle initiative et la publiciser davantage. • Marché public : améliorer les installations pour permettre la vente de produits réfrigérés (ex : viande) et faciliter l'accès au stationnement. • Faire la promotion des différents circuits agrotouristiques de la région. • Organiser du réseautage pour améliorer les possibilités de mise en marché par du maillage entre les entreprises. • Créer une entité (COOP) pour favoriser une mise en marché commune et le partage des ressources onéreuses (ex : cuisine certifiée MAPAQ). • Appuyer le CISSS dans son projet pour l'accessibilité à des produits frais dans les municipalités (possibilité de maillage pour la mise en marché) • Avoir une ressource en développement agricole au Conseil économique et Tourisme Haut-Richelieu. • Lier les producteurs serricoles (réseautage). • Mettre en place une ferme éducative pour les enfants pour faire connaître le monde agricole dans la région. • Promouvoir le principe et les réseaux de paniers locaux.

Thème 2 : La promotion de l'agriculture, la cohabitation des usages agricoles et non agricoles, l'agrotourisme et l'agriculture urbaine

Éléments soulevés par les participants

ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS	ORIENTATIONS ET PISTES D'INTERVENTION
• La cohabitation passe par un changement dans les mentalités. • Les nouveaux citoyens ne sont pas assez sensibilisés aux bruits, aux odeurs et à la poussière lorsqu'ils font le choix de s'installer en milieu agricole. • L'agrotourisme est un vecteur de développement économique à continuer d'exploiter dans la région. • La sécurité des visiteurs et le vandalisme sont des préoccupations des entreprises lors des périodes de fort achalandage agrotouristique. • L'agriculture urbaine est un excellent moyen de créer des liens entre les mondes rural et urbain. • La circulation avec la machinerie agricole sur la route et sur certaines infrastructures routières est complexe et parfois impossible. C'est particulièrement le cas pour les accès qui permettent de traverser la rivière Richelieu. • Le tracé de l'autoroute 35 (prolongement) est une menace pour l'agriculture.	• Des efforts de promotion et de sensibilisation sont à faire auprès des citoyens qui doivent être conscients du milieu (agricole) dans lequel ils ont fait le choix de s'installer. • Des panneaux pourraient être installés à des endroits stratégiques pour faire prendre conscience aux gens de la présence de la zone agricole. • Un dépliant devrait être remis aux nouveaux citoyens sur le travail des agriculteurs et sur les activités qui sont susceptibles de poser un problème de cohabitation (épandage, circulation sur les routes avec la machinerie agricole, etc.). • L'aspect « expérience » doit être développé en agrotourisme. • Les services de sécurité (police, pompiers) doivent mieux connaître le territoire et la façon d'intervenir en milieu agricole, plus particulièrement lors de la haute saison touristique. • Une réflexion doit être amorcée sur les enjeux relatifs au passage de la machinerie agricole dans certains secteurs. Sensibiliser aussi les partenaires (ex : MTQ) lors des travaux de réfection des infrastructures routières. • Des projets visant à faire connaître l'agriculture en milieu urbain doivent être réalisés. • Des activités doivent être organisées dans les municipalités pour valoriser le métier d'agriculteur.

Thème 3 : Le potentiel forestier et agroforestier

Éléments soulevés par les participants

ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS	ORIENTATIONS ET PISTES D'INTERVENTION
• Difficulté pour démarrer une nouvelle production acéricole. • Le potentiel acéricole de la région présenté dans les données gouvernementales pourrait être surestimé puisque ce sont de petites superficies, il faut 60 hectares pour être rentable. • Les boisés n'ont pas tous la même valeur ni le même potentiel et doivent être mieux caractérisés. • Les coupes d'arbres sur les terres agricoles pourraient être compensées par des pratiques agroenvironnementales adéquates (cultures intercalaires, haies brise-vent, etc.). • Les haies brise-vents sont parfois des obstacles aux systèmes de drainage. • Les agriculteurs devraient être compensés financièrement pour le maintien des bandes riveraines (taxes). • Il n'y a pas de possibilité de transformation sur le territoire pour les produits forestiers si un projet était mis de l'avant (ex : peuplier et saule pour biomasse). • Les producteurs forestiers enregistrés le font généralement pour assurer la mise en valeur adéquate de leur boisé (protection du patrimoine et de la biodiversité) pas pour être rentable, les lots sont trop petits dans la majorité des cas.	• Faire une caractérisation du potentiel forestier et acéricole plus détaillée sur le territoire. • Favoriser le partage des ressources pour les petits producteurs forestiers. • Encadrer l'implantation de haies brise-vents sur le territoire (sélection des essences à privilégier, emplacement).

Thème 4 : La relève agricole, les besoins en formation et services et l'accessibilité aux terres

Éléments soulevés par les participants

ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS	ORIENTATIONS ET PISTES D'INTERVENTION
• L'accessibilité aux terres est extrêmement difficile pour les entreprises qui veulent démarrer (coûts, disponibilité, ressources disponibles, etc.). • Le territoire de la MRC du Haut-Richelieu n'est pas inscrit au projet de banque de terres qui facilite l'accessibilité à la terre et à des bâtiments (opinion partagée, certains sont d'avis que la banque de terre fait en sorte que les prix augmentent). • La main-d'œuvre qualifiée est difficile à trouver, pour le secteur maraîcher, elle représente entre 50 et 80 % des coûts de production. • Le cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu offre un programme de formation en agriculture qui doit être publicisé davantage pour assurer sa survie. Il faut aussi aider les jeunes qui s'inscrivent à compléter le programme. • Le morcellement parfois nécessaire pour développer de plus petites entreprises est difficile/ impossible à la CPTAQ. • Les entreprises font face à des difficultés pour l'établissement de la relève. • La relève ne vient pas seulement du milieu agricole. Il faut convaincre les jeunes qui ne viennent pas du milieu et qui sont intéressés. Le métier d'agriculteur doit être valorisé auprès de la population. • Le retour sur le dollar investi est un problème, surtout pour la relève qui doit payer la pleine valeur économique des terres.	• Évaluer la participation de la MRC du Haut-Richelieu au projet de banque de terres (aussi : registre de bâtiments disponibles, registre de parrainage). • Remettre une bourse de 500 $ pour le mérite étudiant au programme du cégep en agriculture (MRC). • Offrir des cours plus ciblés (d'une durée moins importante ex : formation d'un jour) au cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu. • Trouver une spécialisation d'enseignement et mettre en valeur l'expertise locale. • Publiciser le programme et les cours du cégep (transmission aux producteurs par le biais de l'UPA, publicité pour les jeunes). • Créer des liens entre le cégep et les acteurs locaux/fermes locales. • Utiliser le Fonds local d'investissement pour aider les entreprises en démarrage.

Thème 5 : L'environnement

Éléments soulevés par les participants

ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS	ORIENTATIONS ET PISTES D'INTERVENTION
• Il n'y a pas de compilation des données sur l'évaluation du respect de la réglementation des bandes riveraines sur l'ensemble du territoire. Des données disponibles pour Saint-Georges-de-Clarenceville établissent le pourcentage de respect à 50 %. • Les plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) sont réalisés par des agronomes, mais ne sont pas nécessairement mis en œuvre adéquatement. • Le REA créé une iniquité entre la zone agricole et les périmètres d'urbanisation : les villes peuvent déboiser pour développer alors que les producteurs ne peuvent le faire. • Les municipalités n'ont souvent pas toutes les ressources nécessaires pour assurer le respect de la réglementation en place. • La qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine doit être protégée. • La qualité de l'eau du Richelieu n'est pas seulement affectée par les activités agricoles, les municipalités qui déversent leurs eaux usées doivent aussi se remettre en question. • Le programme ALUS de l'UPA a été mis en place de manière à améliorer la qualité de l'eau dans les bassins versants en établissant un partenariat avec le secteur privé et les producteurs. C'est un projet pilote positif dans la région. • Les démarches positives pour améliorer la qualité de l'environnement sont peu publicisées. • Le respect de la réglementation sur les bandes riveraines entraîne des coûts importants et il n'y a pas d'incitatif pour les producteurs. Le programme Prime-Vert du MAPAQ qui permettrait d'obtenir des subventions pour des projets est difficilement accessible. • Les méthodes d'entretien des cours d'eau agricoles, bien qu'elles aient été raffinées au cours des dernières années, doivent faire l'objet d'une réflexion sur les meilleures pratiques à mettre en œuvre. • Les essences sélectionnées pour la protection des bandes riveraines ne sont pas toujours adéquates. • La quantité d'eau disponible pourrait devenir un enjeu.	• Réfléchir aux meilleures pratiques pour l'entretien des cours d'eau. • Prendre en charge la surveillance du respect de la réglementation à la MRC. • Appuyer le projet ALUS de l'UPA. • Favoriser la création de bassins de rétention et de sédimentation permettant de purifier les eaux de ruissellement. • Établir un programme de reconnaissance pour les bons coups environnementaux. • Améliorer la formation et continuer de faire mieux connaître les meilleures pratiques environnementales au milieu agricole. • Caractériser les boisés pour déterminer ceux qui ont une valeur écologique plus élevée. • Caractériser les bandes riveraines pour mieux évaluer le respect de la réglementation et établir les priorités. • Faire des représentations auprès du gouvernement pour amorcer une réflexion relative à l'application du REA (compensation ailleurs dans le bassin versant, pratiques novatrices, etc.).

Thème 6 : Les activités économiques liées à l'agriculture et les activités de recherche et de développement

Éléments soulevés par les participants

ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS	ORIENTATIONS ET PISTES D'INTERVENTION
• Il est difficile d'établir un portrait exhaustif de l'apport économique de l'agriculture pour l'ensemble de la région. • Il y a des demandes pour l'implantation de nouveaux commerces para-agricoles sur de belles terres propices à l'agriculture. • Le projet de parc industriel régional génère de la colère dans le milieu agricole. Des craintes sont exprimées quant à la qualité des terres offertes en compensation (friches non acceptables). • Les agriculteurs sont de bons partenaires de développement. • Le milieu agricole peut agir à titre de vecteur de développement pour certaines activités de loisirs (équestre, circuits agrotouristiques, etc.). • Le gouvernement fédéral est actif en agriculture dans la région avec son Centre de recherche et de développement lié à une ferme expérimentale située à L'Acadie	• Déterminer des critères de localisation pour l'implantation de nouveaux commerces para-agricoles (par exemple dans des secteurs ayant un potentiel moindre). • Évaluer les opportunités de maillage avec les organismes fédéraux du territoire pour certaines activités. • Consulter les agriculteurs en amont de la mise en œuvre des projets.